35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, JEUDI 11 NOVEMBRE 1982, 98e ANNÉE, n° 262, 76 PAGES, 4 CAHIERS ●

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

TABLOÏD SPORTS

CANADIEN 3
CHICAGO 6

RELÂCHEMENT DES GLORIEUX QUI SE FONT PASSER TROIS BUTS AU TROISIÈME VINGT

pages 2 et 3

NORDIQUES 5
HARTFORD 7

DEUX BUTS, DEUX PASSES POUR PIERRE LAROUCHE

page 4

Photothèque LA PRESSE

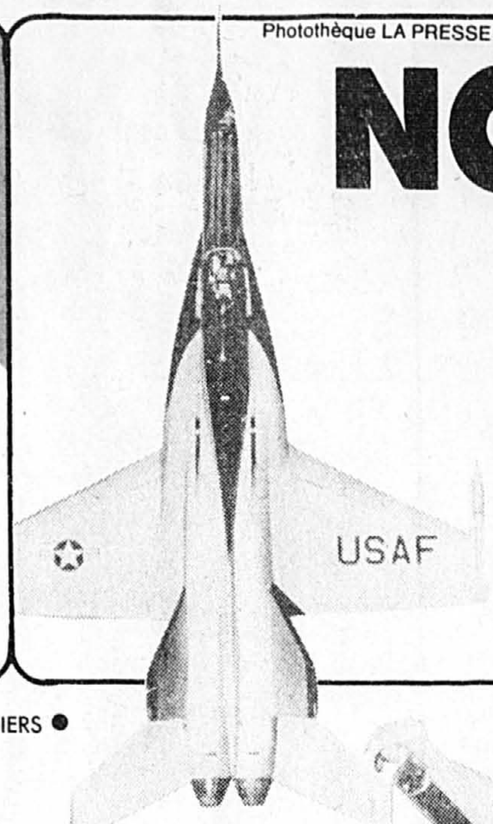

NOUVEAUX DÉLAIS POUR LE F-18 À WASHINGTON

page C 8

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Un gréviste a voulu démontrer hier à ses camarades, au Centre Paul-Sauvé, ce qu'il entend par une époque où il faut se serrer la ceinture.

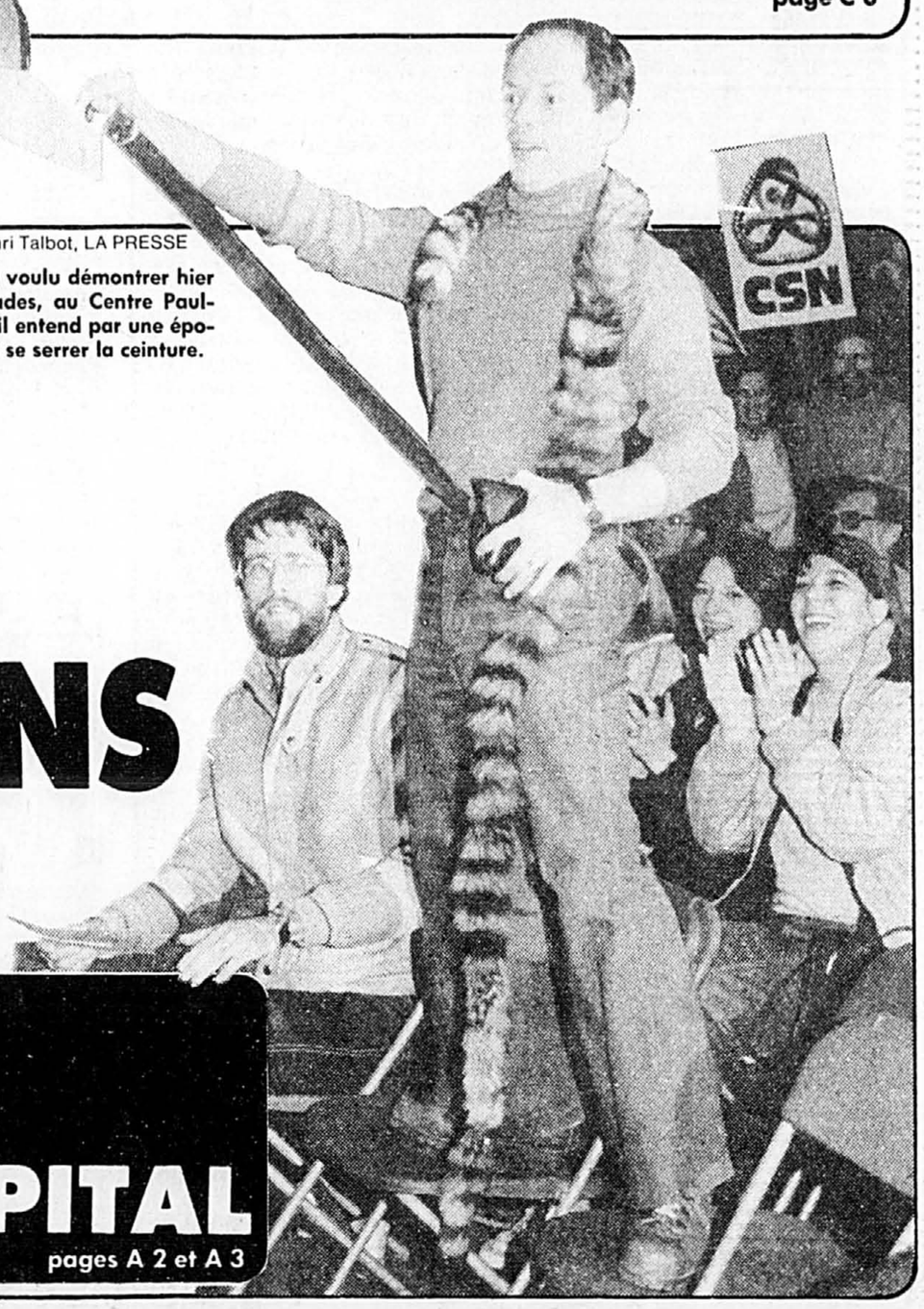

LA GRÈVE ILLÉGALE

BÉDARD RÉCLAME DE DURES SANCTIONS

CONTRE LES SYNDICATS FAUTIFS

pages A 2 et A 3

ÉDITO

UNE CLAQUE SUR LA GUEULE DU QUÉBEC

PAR MICHEL ROY

page A 6

L'ÉVALUATION DE LA GRÈVE

L'ÉCOLE A ÉTÉ PLUS TOUCHÉE QUE L'HÔPITAL

pages A 2 et A 3

POUR UN COMMONWEALTH FRANCOPHONE SANS QUÉBEC

TRUDEAU À PARIS

photo UPI

M. Trudeau s'entretient avec l'actrice Anouk Aimée lors d'une réception offerte par la princesse Ira Von Furstenberg et à laquelle assistait notamment la princesse Soraya (à droite) ex-femme du Shah d'Iran.

page A 9

LES TAUX D'INTÉRÊT: UNE HYPOTHÈQUE À 13.25 À LA BANQUE DE MONTRÉAL

page C 1

photo UPC

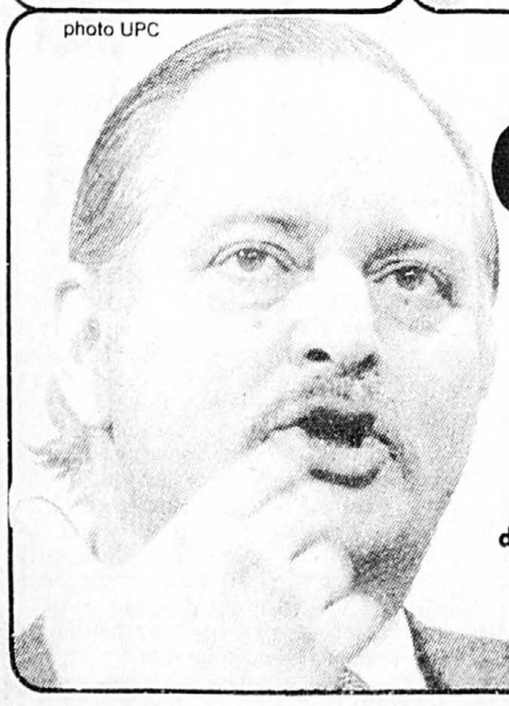

PARIZEAU ET LE «S-31»

OTTAWA VEUT BLOQUER LA CAISSE DE DÉPÔT ET PAUL DESMARAIS

■ **Le ministre des Finances est d'avis que le projet de loi fédéral visant à restreindre l'accès des provinces au transport inter-provincial cherche essentiellement à protéger les intérêts de l'establishment canadien traditionnel. Le projet de loi, dit-il, a notamment pour but d'empêcher la Caisse de dépôt et placement et Paul Desmarais de Power Corporation d'exercer un plus grand contrôle sur le Canadien Pacifique.**

page A 4

MANIF ÉCRASÉE EN POLOGNE: PLUS DE 800 PERSONNES ARRÊTÉES

page C 8

SOMMAIRE

Annonces classées: C 2, C 13 à C 18 et sports 16
Arts et spectacles
—Informations: B 8 à B 11
—Cinéma: C 12
Décès, naissances, etc.: C 19
Économie: C 1 à C 7
Êtes-vous observateur?: C 13
FEUILLETON
« Les lilas fleurissent à Varsovie »: C 15
Horoscope: C 16
Le monde: C 8 à C 10
Météo: A 2
Mots croisés: C 17
« Mot-mystère »: C 17
Quoi faire aujourd'hui: C 12
Télévision: B 9
—Télé-câble: A 9
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: B 1 à B 3
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 14
Mots croisés: 14

Trust Royal
Le Trust Royal vous ouvre des portes.
IMMEUBLE Trust Royal L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE
Régimes enregistrés d'épargne-logement
Prêts hypothécaires
Achat et vente de maisons

LES HÔPITAUX

Journée perturbée mais «vivable»

«On peut toujours tenir 24 heures. C'est après cette limite que la situation risquerait de se gâter! Ce qui nous fait vraiment peur, c'est qu'aujourd'hui ne soit qu'un exercice en vue d'une grève générale illimitée», lance un cadre supérieur affecté «ad hoc»... à la buanderie de l'hôpital Charles-Lemoyne.

HUGUETTE ROBERGE

Même combiné à une paralysie du transport en commun, le débrayage des employés du secteur public n'a donné lieu hier à aucun drame dans les hôpitaux et autres établissements de santé de la région de Montréal. Dans l'ensemble du Québec, la moitié (105 sur 195) des hôpitaux ont été affectés plus ou moins sérieusement par le débrayage de 24 heures.

Selon l'Association des Hôpitaux du Québec, six hôpitaux ont connu de très gros problèmes, parce que leurs effectifs syndiqués étaient nettement insuffisants ou carrément nuls. Ce sont: le Centre hospitalier psychiatrique Robert-Giffard et le CH Saint-François d'Assise, à Québec, l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, le CH Régional de l'Outaouais, l'hôpital Rosemont et Notre-Dame de Montréal.

Au nombre des hôpitaux touchés, 20 ont vécu une situation «précaire», en ce sens qu'elle aurait pu devenir très pénible si la grève avait duré quelques heures de plus. Et 79 autres ont eu une journée perturbée mais «vivable».

Grève civilisée

«C'est la grève la plus civilisée que nous ayons connue!», nous affirmait plus tôt le directeur de Charles-Lemoyne, M. Gérard Lanoue, qui en a vu bien d'autres depuis 1970. «Conscience sociale plus développée chez les syndiqués de la base? Peur d'une opinion publique de plus en plus encline à favoriser une action gouvernementale énergique? Optimisme mitigée quant aux enjeux de la lutte? Qui peut le dire?»

A Charles-Lemoyne, environ la moitié des employés syndiqués, incluant les infirmières, sont rentrés au travail et seront payés pour cette journée. La pénurie d'effectifs s'est fait sentir surtout dans les services de soutien. Tous les cadres ont été mis à contribution, tandis que les médecins, après avoir effectué un classement des patients, ont signé une centaine de congés précipités.

Sacré-Coeur de Cartierville, occupé à 80 p. cent, a réussi à fonctionner presque normalement, du fait surtout que les infirmières sont rentrées au travail. Les cadres et les médecins ont comblé la pénurie de personnel créée par le débrayage des employés généraux. Les cliniques externes étaient fermées, mais l'urgence a connu comme d'habitude une forte affluence. A peu près le même scénario à Maisonneuve-Rosemont où même les cliniques externes ont été actives. A la Cité de la Santé, ce mercredi ressemblait...à un dimanche.

D'ailleurs, on ne signalait aucun problème dans 90 des hôpitaux du Québec. A Montréal, la paix régnait, entre autres, au Royal Victoria (syndicat hors front commun) et à l'Hôtel-Dieu (vote majoritaire contre la grève). Tandis qu'au centre hospitalier de soins prolongés Jacques-Viger, il est devenu de tradition que les syndicats locaux refusent de faire grève. «Nos employés n'auraient pas le coeur de pénaliser les vieux bénéficiaires. Il faut vivre quotidiennement ici pour savoir leur dévouement», a expliqué le directeur des ressources humaines, M. Michel Bourbonnais.

L'exception... encore Notre-Dame

«Ici, ce fut un débrayage complet. Environ 2,000 des 2,200 employés normalement utilisés durant une période normale de 24 heures ont débrayé. La situation a été très pénible et inacceptable au point de vue de la qualité des soins!»

Tel est le triste bilan que donnait hier soir, M. Marcel Labbé, directeur général de Notre-Dame, où employés généraux et infirmières (syndicats CSN) sont massivement sortis. Pour faire fonctionner l'hôpital, avec 713 patients (656 en fin de journée), la direction a dû compter sur les 200 cadres, les médecins, résidents et internes, et une centaine de syndiqués ayant bravé les lignes de piquetage.

Et les services essentiels assurés par les syndicats? «Ils se résumaient à une poignée d'employés, 22 en tout pour trois quarts de travail de huit heures, affectés exclusivement au service d'hémodialyse et de dialyse à domicile!», répond laconiquement M. Labbé, avant de soupirer: «On peut dire que nous sommes chanceux, ce soir, de n'avoir aucun drame à déplorer!».

S'il n'y a pas eu de métro hier, une centaine d'autobus ont pu quitter les garages en matinée, dans le centre-ouest de la ville, et de 700 à 800 roulaient à l'heure de pointe de fin d'après-midi.

photos Michel Gravel et P. H. Talbot, LA PRESSE

LE SYNDICAT DE L'ENTRETIEN DEVRA PAYER...

800 autobus ont pu rouler

Des poursuites judiciaires, financièrement lourdes et pouvant même aller jusqu'à l'emprisonnement de certains chefs syndicaux de la CSN, flottent maintenant dans l'air au lendemain du débrayage illégal de 24 heures du front commun des employés des secteurs public et parapublic.

PIERRE BELLEMARE

Au niveau du syndicat du transport de Montréal (employés d'entretien (CSN) de la Commission de transport de la CUM), qui s'est joint au mouvement général de protestation, il est certain que la partie patronale intentera des poursuites contre les «dirigeants syndicaux, mais non contre les travailleurs», a dit hier M. Lawrence Hanigan, président de la CTCUM.

Il a précisé que des procureurs avaient déjà été mandatés tôt hier matin pour examiner le dossier en vue de poser les gestes appropriés à très brève échéance. «Aujourd'hui ou demain», ajoute M. Hanigan. Un peu plus tard, un porte-parole du ministre de la Justice Marc-André Bédard annonçait dans une entrevue téléphonique que le Procureur général se penchait aussi sur ce dossier. Il a évoqué la possibilité de poursuivre également les syndiqués individuellement.

Il est dès maintenant presque acquis que le syndicat de l'entretien de la CTCUM aura à répondre à une accusation d'outrage au tribunal, parce que le juge Jules Beauregard avait émis, mardi, une injonction, à la demande de la CTCUM, pour interdire le débrayage de 24 heures. Les intimés-défendeurs visés par l'injonction étaient: le syndicat, M. Jacques Morrissette, président du syndicat, et les dirigeants syndicaux Nöel Pelchat, Gilles Lefebvre, Ghislain Girard et Réjean Montpetit.

Service chaotique

De toutes façons, le métro n'a pas roulé hier, en raison évidemment de l'absence du personnel d'entretien. En surface, M. Hanigan a fait savoir qu'une centaine d'autobus ont pu sortir des garages en matinée, la presque totalité concentrés dans la division Saint-Paul, dans le centre-ouest de la ville.

Après une intervention personnelle de M. Hanigan auprès des chauffeurs, qui avaient reçu la consigne de leurs chefs syndicaux de donner un service régulier, d'autres autobus ont pu circuler dans l'ensemble des 10 divisions, sauf Saint-Michel et Frontenac.

On devait compter sur 700 ou 800 véhicules à l'heure de pointe de l'après-midi, selon M. Hanigan, alors qu'on compte habituellement sur 1,200 autobus. M. Jacques Bigeault, président de la Fraternité des chauffeurs, a toutefois été plus «conservateur» que M. Hanigan. «Il n'y a pas autant de véhicules que ça, mais il est vrai que les chauffeurs ont moins de difficultés à quitter les garages à mesure que disparaissent les piquets de grève dressés par l'entretien».

En somme, peu ou pas de casse en général. Sauf quelques cas isolés. Des véhicules de la CTCUM endommagés. Beaucoup de menaces verbales de la part des «gars» de l'entretien à l'égard des chauffeurs. Mais aucune violence physique, de noter M. Bigeault, qui semblait appréhender cette journée pour ce qui est de la sécurité de ses 4,200 membres. Il était certes soulagé hier en début de soirée.

L'enseignement, secteur le plus touché par la grève

L'enseignement était paralysé hier dans la plus grande partie des écoles et des universités, et dans pratiquement tous les cégeps. Les groupes qui n'avaient pas voté la grève se butaient souvent à des piquets de grève qui interdisaient l'entrée des établissements.

Mais pourquoi cette grève alors que les conventions collectives sont toujours en vigueur, que les négociation sont enclenchées et qu'il n'y a aucune rupture de pourparlers aux tables de négociations? C'est la question que nous avons posée hier à des grévistes de l'enseignement, sur les lignes de piquetage.

MARIANE FAVREAU

«On ne fait pas la grève sur les salaires mais sur un plancher d'emploi. On veut maintenir la qualité des services, de dire Jean Vinet, professionnel non enseignants au cégep du Vieux-Montréal. Les offres du gouvernement feraient disparaître la majorité des professionnels des cégeps: ici, on était 52 en 1975; nous ne sommes plus que 21», renchérissent ses collègues Gaston Rivest et Réal Lavallée.

«On veut conserver la sécurité dans l'emploi, expliquent Francine Chaput et Daniel Léonard, deux des 235 employés de soutien du même cégep. Les patrons pourraient abolir des postes à leur goût, nous relocaliser n'importe où, même à Rimouski, ou changer nos horaires de travail. On a perdu 44 employés depuis le début de la convention. En plus, on est contre la loi 70 qui gèle les salaires: on défend la politique salariale du front commun.» Le salaire moyen des employés de ce syndicat: $20,000.

Chez les 450 professeurs du cégep du Vieux-Montréal (moyenne d'âge, 43 ans, moyenne de salaire, $33,000), on s'en prend carrément à la loi 70 et à la loi 68 qui modifie leur fonds de retraite. Michel Boisvert est conscient qu'il n'est pas facile de rallier la population à leurs vues, mais il est convaincu que la coupure moyenne de $3,000 que subiront les enseignants aura des effets de récession qui toucheront tout le monde.

On fait aussi grève, chez les profs, contre l'augmentation de la tâche de 11 p. cent et contre l'abolition des «ratios», parce que ça risque de toucher à la qualité de l'enseignement.

Pourquoi la grève dès hier? «Ca ne va assez vite aux tables de négociations, selon Francine Chaput. Le contenu des propositions patronales nous font perdre du terrain par rapport aux conventions actuelles, renchérissent les enseignants, et la loi 70 est un véritable décret.»

Universités

La participation à cette grève des employés de soutien des universités, qui ne font pas partie, à proprement parler, du front commun, était assez inattendue. Leurs piquets de grève ont paralysé les cours dans la plupart des universités, sauf Concordia et McGill où ils étaient trop clairsemés.

«On veut dénoncer les attaques du gouvernement, les coupures et la loi 70: ça ne permet pas la négociation, c'est une loi», explique Jean-Pierre Gorry, interviouvé sur les lignes de piquetage de l'UQAM (où, incidemment, les simples syndiqués n'étaient pas autorisés à dire pourquoi ils faisaient grève).

«Le gouvernement prétend qu'il a des problèmes d'argent et il en profite pour revoir la sécurité d'emploi, l'évaluation et la mobilité des fonctions.» Ces employés de soutien négocient avec leur université pour les questions normatives, et à une table commune à toutes les universités pour les questions monétaires. Ils sont réunis en front commun inter-universités et leur convention collective échoit le 25 novembre.

Primaire et secondaire

C'est dans la région de Montréal qu'on trouve le plus grand nombre de syndicats d'enseignants qui ont refusé de faire la grève (Lignery, Taillon, Saint-Jérôme, Baldwin-Cartier, Sault-Saint-Louis, Haut-Richelieu, Carignan, entre autres).

Une enquête rapide indique que 20 commisssions scolaires (sur 155) n'ont pas été été touchées. Dans les autres commissions scolaires, un relevé patronal indique que 37 p. cent des employés de soutien, 56 p. cent des professionnels non enseignants et tous les enseignants ont fait grève. La CEQ évalue à 80,000 le nombre de ses syndiqués et associés de tous les secteurs qui ont fait grève sur une possibilité de 87,000.

Les enseignants des écoles n'ont généralement maintenu leurs lignes de piquetage qu'à l'heure de la rentrée. Pour les causes de la grève, il faut donc s'en tenir au communiqué de la CEQ: «amener le gouvernement à déposer de nouvelles offres aux tables de négociation et permettre ainsi l'enclenchement de véritables négociations notamment sur la tâche et la sécurité d'emploi».

À QUÉBEC

6 000 personnes à la manif de la CEQ

QUEBEC — Quelque 6 000 personnes, pour la plupart des enseignants, ont participé hier à la manifestation organisée par la CEQ sur la colline parlementaire, afin de protester contre les coupures de salaire que veut leur imposer le gouvernement au cours des trois premiers mois de l'année 1983. Ils dénonçaient aussi la dégradation de leurs conditions de travail.

de notre bureau de Québec

Après avoir marché un kilomètre dans les rues de Québec derrière une calèche conduite par un faux Parizeau, qui transportait également les personnages caricaturaux du premier ministre Lévesque et du ministre Laurin, les manifestants qui n'étaient plus que 4 000 devant le Parlement ont entendu, par un froid glacial, les discours de solidarité d'une dizaine d'orateurs, amplifiés par d'immenses boîtes de son.

Le principal orateur, M. Yvon Charbonneau, président de la CEQ, a signalé que les grévistes, en débrayant 24 heures, investissaient dans leurs conditions de travail. Selon lui, les syndiqués du secteur public sont pleinement conscients des actions qu'ils posent et de leurs conséquences. En ce qui concerne sa centrale syndicale, il a rappelé que l'ensemble des syndicats enseignants seraient consultés la semaine prochaine sur l'opportunité de déclencher une grève générale.

De son côté, le coordonnateur du groupe CSN à la table centrale des négociations, M. Jean-François Munn, a souligné qu'il s'agissait du plus fort débrayage illégal des employés du secteur public depuis 1972. Selon lui, au cours de cette négociation, les enjeux sont beaucoup plus grands qu'il y a dix ans puisque le gouvernement remet en question sa propre signature à une convention collective.

Le président du Syndicat professionel du gouvernement, M. Henri Lecourt, dont le Syndicat avait organisé une manifestation séparée vers midi, a émis l'espoir que les 9 000 professionnels joignent prochainement le front commun. A cet effet, il a souligné qu'une consultation des membres se tenait présentement sur la possibilité d'obtenir un contrat de service avec la CEQ.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 8h30 à 13h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Telé-Presse	285-7306
Annonces classees	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 2 Max.: 8
NUAG., AVER. ET VENTS MODÉRÉS
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

La Quotidienne

Tirage d'hier	Numéro-boni
5671	552281

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	— 1	7	Ciel varia.
Outaouais	— 2	8	Nuag. aver.
Laurentides	0	7	Nuag. aver.
Cantons de l'Est	— 2	8	Nuag. aver.
Mauricie	— 4	5	Ennuagement
Québec	0	5	Ennuagement
Lac-Saint-Jean	— 4	2	Ennuagement
Rimouski	— 3	4	Ciel variab.
Gaspésie	— 3	3	Ciel variab.
Baie-Comeau	— 4	2	Ciel variab.
Sept-Iles	— 4	2	Ciel variab.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	2	9	
Edmonton	—11	3	
Regina	— 6	0	
Winnipeg	— 7	2	
Toronto	3	6	
Fredericton	0	4	
Halifax	3	6	
Charlottetown	0	4	
Saint-Jean	— 2	4	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	6	12	Nlle-Orléans	12	23
Buffalo	0	7	Pittsburgh	5	12
Chicago	6	10	S. Francisco	7	9
Miami	21	27	Washington	8	19
New York	8	13	Dallas	13	26

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	7	11	Madrid	9	15
Athènes	6	18	Moscou	— 1	3
Acapulco	24	33	Mexico	5	24
Berlin	5	12	Oslo	3	8
Bruxelles	8	13	Paris	7	15
Buenos Aires	12	20	Rome	17	20
Copenhague	9	13	Séoul	9	14
Genève	10	15	Stockholm	7	9
Hong Kong	17	21	Tokyo	15	16
Le Caire	13	19	Trinidad	24	31
Lisbonne	10	17	Vienne	5	13
Londres	10	14			

la presse

LES LENDEMAINS DES 24 HEURES DU FRONT COMMUN

Québec entend poursuivre tous les syndicats fautifs

QUEBEC — Deux types de poursuites seront prises contre les syndicats qui ont participé à la grève illégale de mercredi, a annoncé hier le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, alors qu'il était interrogé à l'Assemblée nationale. Il y aura des poursuites contre les syndicats du secteur hospitalier qui ont défié l'injonction de la Cour supérieure et des poursuites contre tous les syndicats du secteur public qui n'ont pas respecté le code du travail.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Dans le secteur hospitalier, la désobéissance à l'injonction qui ne visait pas des chefs syndicaux mais plutôt des associations de salariés pourrait se traduire pour les unités syndicales visées par des amendes variant entre $5,000 et $50,000.

Le procureur général entend aussi prendre des poursuites contre les syndicats et leurs représentants qui ont participé au débrayage illégal d'hier. La décision de poursuivre les salariés individuellement est à l'étude actuellement, selon Me Charles Grenier du ministère de la Justice, et devrait dépendre des preuves recueillies.

Dans ce type d'infractions au code du travail, les amendes varient entre $1,000 et $10,000 pour un chef syndical ou un permanent de syndicat et de $5,000 à $50,000 pour un syndicat, une fédération syndicale ou une centrale syndicale. Quant au salarié, il peut être passible d'une amende de $25 à $100.

Me Bédard a tenu à corriger l'impression véhiculée dans les médias à l'effet que le gouvernement ne prendrait aucune mesure pour faire respecter le code du travail. Selon lui, par contre, le gouvernement avait vu juste en n'utilisant pas l'injonction puisque ce moyen judiciaire n'a pas empêché un mouvement illégal de grève.

Le ministre de la Justice a rappelé qu'au moment où les syndiqués du transport en commun de la CUM ont défié la loi 47 en janvier dernier, quelques 6,013 condamnations ont été obtenues devant les tribunaux, condamnations qui ont rapporté en amendes au-delà de $600,000 dollars.

Me Bédard a appris que la Sûreté du Québec avait effectué une arrestation à Hull et deux autres à l'hôpital Notre-Dame de Montréal relativement à des méfaits commis.

Un coup de semonce contreproductif

Pour sa part, le premier ministre Lévesque a qualifié la grève illégale d'hier de geste contreproductif. «Sur le fonds, celà ne peut pas affecter les décisions qui nous sont dictées par la situation économique et par la capacité de payer de la collectivité québécoise et, en dépit de la vanité de ce coup de semonce, celà crée pour les gens les plus fragiles un stress dont ils auraient sacrement bien pu se passer.»

Il a souligné qu'il était toujours dans l'intention du gouvernement de rendre acceptable pour les petits et les moyens salariés la récupération des hausses de traitement prévue par la loi 70. Dans le moment, il espère qu'on en arrivera à une entente négociée sur cette question car autrement le gouvernement agira seul.

381 sur 900

De son côté, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, a relevé qu'il y avait eu 381 débrayages illégaux parmi les 900 établissements du réseau des Affaires sociales. Selon lui, ce débrayage était inégal d'une région à l'autre et inégal dans ses effets à l'égard des patients.

M. Johnson a souligné que l'ensemble des urgences d'hôpitaux sont demeurées ouvertes et que le personnel semblait pouvoir tenir le coup. Cependant, il a relevé une demi-douzaine de cas- problèmes notamment à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, au Centre hospitalier de Hull, au Centre d'accueil de Gatineau, à l'Hôpital Robert-Giffard et à l'Hôpital St-François-d'Assisse, ces deux derniers de Québec.

A l'Assemblée nationale, on a débattu au cours de l'après-midi une motion du député libéral de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, qui visait à rejeter sur l'irresponsabilité financière et politique du gouvernement la cause première des troubles sociaux que connaît le Québec.

Brunet veut invoquer l'outrage au Tribunal

L'avocat de Claude Brunet et du Comité provincial des malades a l'intention d'entreprendre d'ici vendredi, des procédures d'outrage au Tribunal contre la Fédération des affaires sociale et ceux qui ont défié l'injonction du juge Jules Beauregard, de la Cour supérieure, qui leur interdisait de faire la grève.

Me Pierre Langevin a déclaré en fin d'après-midi, hier, qu'il était actuellement à compléter la liste des contrevenants à l'injonction et que la Fédération des affaires sociales (CSN) était en tête.

Dans le cas d'un outrage au Tribunal, le Code des procédures prévoit une amende maximum de $50,000 ou un an d'emprisonnement.

Autres textes et photos en pages A 19 et C 18

1,500 grévistes s'étaient rassemblés au centre Paul-Sauvé hier où l'atmosphère n'était pas morose. photo P. H. Talbot, LA PRESSE

POUR LES CENTRALES SYNDICALES

Une répétition réussie avant la grève générale

Les syndiqués du front commun n'y ont peut-être rien gagné mais c'est certes une bonne pratique en vue de la prochaine étape: la grève générale illimitée et illégale dans les semaines à venir... et le décret appréhendé.

LISA BINSSE

En effet, le but avoué par les stratèges syndicaux du front commun étaient la mobilisation des troupes pour faire connaître à la population leur mécontentement face à la loi 70 et aux offres du gouvernement. C'est réussi. Un bilan provisoire auprès des trois centrales impliquées fait état d'un «franc succès, le mot d'ordre de grève a été largement suivi partout au Québec».

De l'avis des trois centrales, la grève illégale d'hier, qui a plus ou moins pertubé la majorité des établissents dans le réseau des affaires sociales et des institutions d'enseignement, serait l'un des plus important débrayages dans la région de Montréal dans l'histoire du front commun, donc depuis 10 ans. Un examen sommaire de ce qui s'est passé dans la région de Montréal donne le résultat suivant: CSN, quatre fédérations, 27,000 à 28,000 grévistes; FTQ, deux syndicats, 21,000; CEQ (Montréal et environ — enseignants, employés de soutien et professionnels): 34,000.

Au centre Paul-Sauvé

Au son tonitruant d'un orchestre, amusés par un sketch sur l'emploi, environ 1,500 grévistes majoritairement de la CSN, avec quelques «camarades» de la CEQ et de la FTQ, se sont réunis hier au Centre Paul-Sauvé (capacité de 5,000 personnes), dans le cadre de cette journée de grève illégale, pour se faire dire de continuer la lutte. Hier n'était qu'un avant-goût.

«Ce n'est pas une lutte facile, a déclaré Gérald Larose, vice-président de la CSN et responsable, pour la centrale, des présentes négociations dans les secteurs public et parapublic. On a la responsabilité de faire comprendre à la population que si le gouvernement malmène les syndiqués du secteur public, qui luttent pour maintenir leurs acquis et obtenir de nouveaux gains, il malmènera aussi l'ensemble de la population, et mettra en péril les acquis collectifs».

«Ce n'est pas aujourd'hui qu'on va permettre au gouvernement de détruire tout ce qu'on a construit depuis 15 ans dans le réseau des affaires sociales et de l'enseignement».

«Ce débrayage est la première claque sur la gueule du gouvernement et il y en aura d'autres», a affirmé un des intervenants à cette réunion à laquelle participaient surtout des représentants de syndicats du secteur public CSN mais aussi des deux autres centrales.

Front commun

Outre la Fédération des affaires sociales (CSN) et quelques locaux du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) qui détiennent un double mandat (débrayage de 24 heures et grève générale illimitée), la majorité des autres syndicats regroupés en front commun doivent maintenant obtenir des mandats de grève générale de la part de leurs membres. La somme de ces mandats se fera en front commun du 19 au 21 novembre.

Quant à la grève générale illimitée, la date en sera décidée plus tard. La stratégie d'automne du front commun est de déclencher cet arrêt de travail avant décembre, selon l'évolution des négociations à Québec. Or, hier dans la capitale, il n'y a pas eu de négociations. Les porte-parole patronaux ayant décidé de ne pas négocier avec les représentants des syndicats en grève.

Dans l'ensemble, les trois centrales sont plus que satisfaites de la journée «nationale de protestation» qui s'est déroulée dans l'ordre et dans l'enthousiasme.

Par ailleurs, les travailleurs membres du front commun à l'extérieur des secteurs de la santé et de l'éducation ont également participé à cet arrêt de travail: services de cartographie, de traversiers, de l'aide juridique, centres de formation professionnels, Régie des installations olympiques, etc.

Seulement 3 arrestations

Aucun incident majeur n'a été signalé au cours de la journée d'hier à Montréal, lors du débrayage massif des employés du secteur public, membres du font commun CSN-CEQ-FTQ et des employés de l'entretien de la CTCUM.

RAYMOND GERVAIS

Seuls quelques cas isolés ont été rapportés et ont nécessité l'intervention des policiers.

Tôt hier matin, deux grévistes, un homme et une femme qui participaient à une ligne de piquetage devant l'urgence de l'hôpital Notre-Dame, rue Plessis, ont été arrêtés par la police, pour avoir refusé de circuler et d'avoir tenté de bloquer l'accès à l'hôpital.

Un peu plus tard, un homme était appréhendé devant le garage Saint-Denis de la CTCUM, pour avoir refusé d'obtempérer aux directives d'un policier qui lui ordonnait de circuler.

Par ailleurs, les policiers de la CUM ont été appelés à intervenir à quelques reprises au cours de la journée d'hier, aux abords de plusieurs garages de la CTCUM, afin de laisser passer les autobus qui ont franchi les piquets des grévistes.

De plus, la CTCUM a dû faire remorquer quelques-uns de ses véhicules qui avaient été abandonnés sur différentes rues de la ville par des chauffeurs qui avaient été *persuadés* d'abandonner le volant.

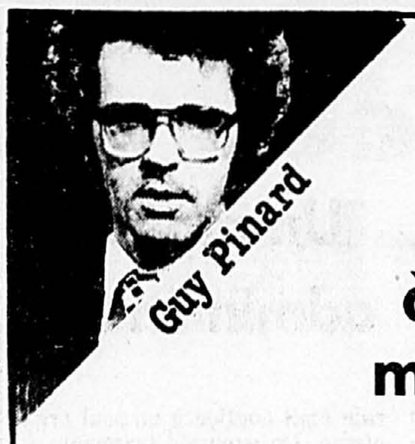

Que font les candidats à l'élection municipale?

Pas moins de 183 citoyens de Montréal vous feront une offre que vous ne pourrez pas refuser, dimanche prochain, alors qu'ils vous proposeront de travailler à votre service pendant les quatre prochaines années. Malheureusement, seulement 58 d'entre eux sortiront vainqueurs et pourront de ce fait siéger à l'Hôtel de ville jusqu'en novembre 1986.

Évidemment, vous aurez l'embarras du choix pour autant que vous n'êtes pas un ou une irréductible de tel ou tel parti politique.

Je me suis donc amusé à retracer le gagne-pain de chacun des candidats à l'élection municipale de dimanche, puis à les regrouper dans cinq catégories sans doute discutables parce que forcément subjectives: professionnels; métiers; gestionnaires et consultants; hommes d'affaires et autres.

Les données sont très intéressantes et nous éclairent un peu sur la provenance des candidats. Ainsi, on retrouve trois fois plus de professionnels (particulièrement des avocats et des professeurs) et deux fois plus de gestionnaires et de consultants que d'hommes d'affaires. Et on constate aussi que la chose publique intéresse surtout les hommes (84 p. cent des candidats), quoique le nombre de candidates soit à la hausse.

Le Parti civique, un club sélect

À tout seigneur, tout honneur, commençons par le Parti civique. Le parti au pouvoir est celui dont on retrouve le plus de candidats dans le monde des affaires. Il domine en effet la colonne des gestionnaires, administrateurs et consultants avec 17 (Jean Drapeau, son candidat à la mairie compris), et il domine aussi la colonne des hommes d'affaires, avec 11. Chez les professionnels, il occupe le deuxième rang avec 17, relativement loin derrière le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal.

On trouve ensuite 12 hommes de métier au sein du Parti civique, tout juste à mi-chemin entre le Rassemblement des citoyens de Montréal et le Groupe d'action municipale. Pour compléter les candidatures du parti: un rentier. Mais il faut constater que gestionnaires, administrateurs, consultants et professionnels représentent près de 60 p. cent des candidats du Parti civique.

Le GAM, à l'image du Parti civique

Certains partisans du RCM ont souvent émis l'opinion que le Groupe d'action municipale n'était qu'une copie conforme du Parti civique. Or, à la lumière de la provenance des candidats, il serait difficile de prétendre le contraire. Voyez par vous-mêmes.

Professionnels: 16, un de moins que le Parti civique. Gestionnaires, administrateurs et consultants, 16 (Henri-Paul Vignola, son candidat à la mairie, compris), encore un de moins que le PCM. Corps de métier, 11, toujours un de moins que le Parti civique. Hommes d'affaires, trois de moins que le PCM. En fait, la seule différence notable se retrouve au niveau des divers, où le GAM regroupe sept candidats, dont deux étudiants, contre un seul pour le Parti civique.

En revanche, le GAM fait une bien meilleure place aux femmes, puisqu'on en trouve 12 (le total le plus élevé des trois partis), contre seulement quatre pour le Parti civique.

Place aux professionnels chez le RCM

Au sein du Rassemblement des citoyens de Montréal, un peu à l'image du Parti québécois dont il cherche pourtant à se démarquer, ce sont les professionnels qui occupent la première place, avec 26 candidats, incluant son candidat à la mairie, Me Jean Doré. En revanche, ce n'est certainement pas un parti tourné vers le monde des affaires, puisqu'aucun de ses candidats ne s'affiche primordialement comme homme d'affaires.

Le RCM vient aussi au premier rang pour les candidatures originant des corps de métier, avec 13, et il présente aussi comme candidats une douzaine de gestionnaires, administrateurs et consultants. Pour compléter le tableau, on retrouve sept personnes, dont trois étudiants, dans la colonne des divers.

Quant aux candidatures féminines, le RCM vient au deuxième rang, avec 11, une de moins que le Groupe d'action municipale.

Le gagne-pain des indépendants, parmi lesquels se trouvent deux femmes, se résume de la façon suivante: trois provenant de corps de métier, deux professionnels, autant d'hommes d'affaires, un administrateur et un chauffeur messager.

Au sujet du rapport Malouf

En deux occasions au cours de la dernière semaine, tant à la radio de Radio-Canada que sur les ondes de CFCF-TV, le maire Jean Drapeau a prétendu que la commission d'enquête Malouf avait dépensé plus de $4 millions pour en arriver à ne trouver qu'un seul coupable dans le fiasco olympique.

Si tel avait été le cas, il aurait eu raison de s'insurger. Cependant, cette affirmation est un peu loin de la réalité. En effet, à partir de la page 38 du volume 1, le rapport Malouf énumère très clairement les personnes morales ou physiques qui doivent porter la responsabilité de ce fiasco. Ce sont, dans l'ordre dans lequel elles sont mentionnées dans le rapport: les autorités de la Ville de Montréal (dont bien sûr le maire Drapeau), les autorités du COJO, l'architecte-conseil, les syndicats, les entrepreneurs, les fournisseurs, l'Association olympique canadienne et les fédérations internationales (21).

Évidemment, comme le maire avait tenu à garder le contrôle absolu de l'ensemble du dossier (le COJO compris, par le biais d'un conseil d'administration qui lui était plus fidèle qu'au président Roger Rousseau) et à prendre le monopole des décisions importantes jusqu'à l'intervention gouvernementale de novembre 1975, il était inévitable que le maire soit la cible de critiques plus sévères de la part des trois commissaires. Le plus coupable? Oui, sans doute à leurs yeux. Le seul coupable? Rien dans le rapport Malouf ne permet de faire une telle affirmation.

CADEAUX

Pour vous aider à faire votre choix de cadeaux: des objets inusités, des choses pratiques ou tout simplement amusantes. Pour tous les goûts et toutes les bourses

Notre cahier spécial CADEAUX, le samedi 20 novembre dans la presse

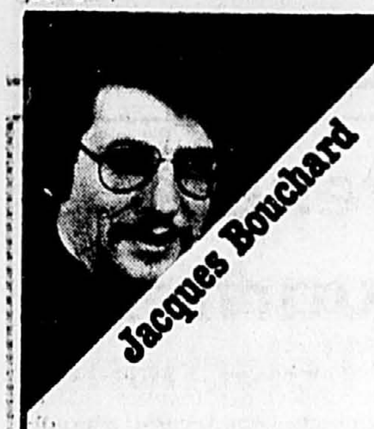

Un monstre administratif

■ En raison de la multiplication des services visant à s'assurer du respect des règles électorales,le gouvernement Lévesque a créé un monstre administratif qui coûte des millions aux contribuables.

Les chiffres publiés cette semaine par le directeur général du financement des partis politiques, (DGFPQ) **Pierre-Olivier Boucher**, qui propose une réforme en profondeur du système, sont plus que révélateurs.

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1982, il en a coûté $29 907 000 au gouvernement du Québec pour assurer le fonctionnement des trois institutions distinctes qui sont chargées de l'application des lois et règlements relatifs au système électoral. De ce montant, il faut déduire $3,5 millions de remboursements de dépenses électorales et d'allocations aux partis politiques.

Ces organismes qui comptent 253 employés sont le bureau du Directeur des élections (DGE), la Commission de la représentation électorale et son directeur général (CRE-DGR) et le bureau du Directeur général du financement des partis politiques (DGFPP).

Un écart

Pour le même exercice financier, le bureau du Directeur général des élections pour tout le Canada, qui n'a que 49 employés en dehors des campagnes électorales, a dépensé la modique somme de $3 759 000. Ce personnel est porté à une soixantaine, en période de« pointe » électorale.

Au Québec, les salaires et les frais généraux du régime complexe mis en place par le gouvernement Lévesque montent à un peu plus de $10 5, en regard de $1 6 million au fédéral. Ces chiffres fort surpenants contenus dans le document Boucher sont tirés des rapports des directeurs généraux des élections du Québec et d'Ottawa.

Evidemment, le bureau du directeur général du Canada et les trois organismes du Québec n'ont pas le même mandat. Le système électoral québécois est beaucoup plus complexe et les contrôles beaucoup plus rigoureux. Mais l'écart de coût entre les deux niveaux de gouvernement s'explique surtout par la duplication du personnel, des services, etc.

Dépenses somptuaires

Dans un bilan quinquennal, **Pierre-Olivier Boucher**, dont le mandat se termine en décembre, fait état de nombreuses dépenses inutiles qui pourraient être éliminées si toute la mécanique électorale était confiée à un seul organisme. Un exemple frappant: le coût de locations des locaux. Les locaux loués par le DGFPP représentent un déboursé mensuel de $17,500, ceux du DGR-CRE $24 000 et ceux du DGE, $98 200.

Le directeur général des élections, **Pierre-F. Côté**, a fait acheter un immeuble dans la Ville de Ste-Foy, en juillet 1980. Le prix de l'édifice situé au 3460, rue de la Pérade, a été fixé à $3 2 millions. Les dépenses en immobilisation ont en outre entraîné des déboursés de $676 210, en 1980 et de $260 144 l'année suivante, soit tout près d'un autre million de dollars en supplément. Dans cet édifice de cinq étages (60 000 pieds carrés), il reste à utiliser 10 000 a appris LA PRESSE, hier. Et on ne sait pas quoi y entreproser...

La Direction générale des élections a aussi une croissance de personnel qui semble injustifiée, malgré la création de nouvelles institutions amenées par le gouvernement Lévesque. Ainsi le personnel de la DGE qui était de 44 personnes au lendemain des élections de 1976 a atteint 194 personnes au lendemain des élections générales de 1981. Ce chiffre a finalement été ramené à 144 personnes à plein temps. Mais cet organisme ne fonctionne vraiment qu'en période électorale et n'a même pas eu à refaire les listes électorales en 1981 ou en 1982. On peut s'interroger sur l'utilité et la pertinence de ces dépenses somptuaires en pleine crise économique alors que l'Etat n'est pas capable de respecter les contrats de travail qu'il a signé avec ses employés.

Les deux autres organismes sont beaucoup plus modeste, heureusement. Le DGR-CRE, à la fin de 1981, comptaient 29 employés alors que ses effectifs étaient portés à 73 en 1982. le DGFPP, à la fin de mars de cette année, avait un personnel de 36, ce qui est relativement peu, comparé aux autres, compte tenu qu'il doit aussi s'occuper activement des élections municipales.

Le ministre de la Justice, **Marc-André Bédard**, responsable aussi du dossier de la réforme électorale, a depuis le 15 septembre 1982, le rapport du comité **Laliberté** qui avait été chargé d'évaluer techniquement les institutions et les organismes reliés à l'administration de la réforme électorale.

Il sera intéressant de voir si le ministre donnera suite à ce dossier qui s'est retrouvé, assez rapidement semble-t-il, sur une tablette..., selon une source gouvernementale.

Parizeau: le projet de loi S-31 vise à protéger l'establishment traditionnel

■ - Le projet de loi S-31 du gouvernement Trudeau vise essentiellement à protéger les intérêts de l'establishment traditionnel et à empêcher la Caisse de dépôt du Québec, ainsi que Paul Desmarais de Power Corporation, d'exercer un plus grand contrôle sur la société Canadien Pacifique, selon le ministre des Finances du Québec.

« Au nom de l'utilisation de l'épargne des Québécois dans le développement des entreprises québécoises et au nom de l'expansion des entreprises québécoises », M. Jacques Parizeau a donc demandé le retrait du projet de loi S-31 le plus rapidement possible.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Pour le ministre des Finances, qui dit avoir fait de nombreuses « vérifications » tant auprès des juristes que des financiers au cours des trois derniers jours, l'affaire est simple: le président de Canadien Pacifique, M. Ian Sinclair, qui incarne, selon lui, l'establishment traditionnel, « la garde descendante », pour reprendre son expression, a rendu, ces derniers temps, de grands services au gouvernement fédéral, notamment en faisant passer le message du « 6 et 5 p. cent » dans les milieux d'affaires. Et, en échange de ses « bons et loyaux services », M. Sinclair a demandé qu'on lui renvoie l'ascenseur. « Ce qui fut fait dûment », observe le ministre Parizeau, qui ne s'explique pas autrement que le gouvernement fédéral ait pondu « en catastrophe » un tel projet de loi.

Des faits

La logique de son raisonnement repose sur les faits suivants: le patron de Power Corporation ne peut prendre plus de 15% des actions de CP qu'à partir du moment où un autre des actionnaires de la plus grande entreprise canadienne acquiert plus de 10% des actions.

Or, la Caisse de dépôt du Québec (qui est le plus important portefeuille d'actions ordinaires au Canada) en était rendue à contrôler 9,9 76% du capital de CP, donc à une fraction de pourcentage près du 10% qui aurait permis à Paul Desmarais d'aller plus loin dans sa participation dans Canadien Pacifique.

« Il me semble évident, dit Jacques Parizeau, que c'est pour éviter ça que le gouvernement fédéral à présenté en catastrophe son projet de loi. Le fond de la loi S-31, c'est ça et non pas Quebecair, qu'on a attachée à la locomotive à la dernière minute et qu'on a exemptée peu de temps après. »

Selon le ministre Parizeau, la loi S-31 visant la limitation des investissements des provinces dans le transport ferait essentiellement deux choses, si elle devait être adoptée:

1) elle protégerait l'establishment traditionnel. « Non seulement on le laisserait continuer à glisser vers Toronto, mais, en plus, on lui permettrait de continuer à contrôler tout ce qui se fait à Montréal. »

2) elle gênerait « considérablement » les opérations de la Caisse de dépôt et, par voie de conséquence, brimerait « sérieusement » toutes ces entreprises québécoises, qui peuvent compter sur un apport de capital de risque pouvant aller jusqu'à 30% des actions. « Cette loi vise à consolider la garde descendante ou, si vous voulez, cet establishment traditionnel qui glisse vers Toronto, et à bloquer la garde montante, toute cette nouvelle série d'hommes d'affaires qui a appris à compter sur les appuis de la Caisse de dépôt et qui est en train de prendre de l'expansion, hors du giron traditionnel. »

Pire, la loi S-31 conduit à ce paradoxe, estime le ministre Parizeau, qu'il faudrait désormais investir les épargnes des Québécois à l'étranger plutôt qu'au Canada. « On pourrait acheter des actions dans Amtrak, mais pas dans Canadien Pacifique! On nous refuserait d'aller plus loin dans la plus grande compagnie du Canada, mais on nous laisserait toute latitude, avec notre portefeuille de $2,8 milliards d'actions, de prendre de l'expansion à l'étranger. Ça n'a pas de sens. »

«Une manoeuvre curieuse» (Lortie)

■ QUÉBEC — Pierre Lortie, président de la Bourse de Montréal, joint sa voix au concert des adversaires du projet de loi fédéral S-31 et en demande son retrait.

Pierre VINCENT
de notre bureau de Québec

Dans un communiqué qu'il a fait parvenir à la presse en fin de journée hier, M. Lortie s'inquiète de ce qu'il qualifie de «manoeuvre curieuse» du gouvernement fédéral, qui a amené son projet de loi devant le Sénat et non devant la Chambre.

«Au lieu d'améliorer le fonctionnement de l'économie canadienne», fait-il observer, «ce projet élève des contraintes et des embûches inutiles.»

«La législation publique», conclut-il, «doit être fondée sur des objectifs d'intérêt public. La petite histoire du projet S-31 inspire des doutes sérieux à cet égard. Il semble surtout que ce soient des intérêts privés qu'on cherche à protéger. C'est regrettable. On aurait dû avoir le courage de le dire clairement et de s'assurer de ne pas nuire au reste de l'économie.»

Clair à Pépin: Quebecair a aussi le droit d'être rentable

■ OTTAWA — Après avoir permis à Quebecair de vivre en l'exemptant de son projet de Loi S-31, Ottawa doit maintenant lui donner ia possibilité d'atteindre la rentabilité a dit hier soir le ministre Québécois des Transports, M. Michel Clair.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Le ministre a fait cette déclaration quelques minutes avant de rencontrer son homologue fédéral Jean-Luc Pepin au parlement pour discuter de l'avenir du transporteur aérien.

« Quebecair à le droit de vivre a dit M. Clair, mais cela ne règle pas pour autant le problème fondamental de la rentabilité de la compagnie . Nous avions fait des propositions pour la rentabilisation de Quebecair par une fusion, mais ce peut aussi être par de nouvelles routes ou de nouveaux territoires ».

Précisant qu'il répondait à l'invitation de M. Pepin, M. Clair a indiqué qu'il s'attendait naturellement à ce que celui-ci mette à son tour des offres sur la table.

« Nous voulons savoir si la porte ouverte à Quebecair (par Ottawa) s'ouvre sur le vide ou sur la rentabilité a-t-il dit, si elle peut vivre et se développer ».

Une délégation des employés de Quebecair attendait les deux ministres dans les corridors du parlement pour leur livrer un message au nom de leurs quelques 800 collègues.

« Nous désirons vous rappeller que vos décisions devront non seulement assurer la survie de Québecair mais aussi lui assurer une place positive et définitive dans l'aviation au Canada » a dit le porte parole du groupe, M. Daniel Sellier.

S'abstenant de prendre position en faveur de l'un ou de l'autre des ministres, M. Sellier a expliqué que l'avenir des employés de la société aérienne était entre les mains des gouvernements qui détenaient les moyens et les outils pour leur venir en aide.

Des hôtesses de la compagnie ont ensuite décoré les vestons des ministres du macaron de l'opération survie lancée par les employés il y a quelques jours arborant le slogan « Nous voulons garder nos ailes ».

Interrogé par les journalistes, M. Pepin a refusé de dire s'il entendait proposer un plan précis à M. Clair se contentant de dire qu'il avait sa petite idée sur l'avenir de Quebecair.

L'Opposition s'organise

Plus tôt dans la journée l'opposition, tant néo-démocrate que conservatrice, s'est organisée contre le projet de loi S-31 à l'origine de cette controverse autour de Quebecair mais dont les conséquences dépassent cette seule entreprise.

Le chef du NPD, Ed Broadbent a réclamé sans succès le retrait pur et simple de cette loi exceptionnelle qui tente d'empêcher les provinces d'acquérir plus de dix pour cent des actions d'une compagnie de transport aériens, maritimes ou terrestres.

Le député conservateur Don Blenkarn a pour sa part proposé en vain de référer le projet à la Cour suprême pour s'assurer de la constitutionnalité de cette intervention fédérale. Son caucus a annoncé son intention de consulter les provinces à ce sujet.

Par ailleurs, le sénateur conservateur Jacques Flynn a réussi a faire retarder l'adoption du projet en deuxième lecture en obtenant que l'on en saisisse d'abord le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat.

Selon lui, le projet est contestable et les provinces ainsi que d'autres témoins doivent d'abord être entendus avant que le Sénat poursuive l'étude de ce texte législatif exceptionnellement présenté a la chambre haute avant d'être adopté par les Communes.

Il semble que le projet ne soit pas compris de la même manière par tous les ministres du Cabinet Trudeau puisque M. Pepin assure que les exemptions seront accordées libéralement
alors que son collègue André Ouellet soutient le contraire.
M. Ouellet a même précisé qu'il n'avait nullement l'intention de faire d'exception pour la Caisse de dépôt du Québec.

NOUVEAUTÉ ST-HUBERT

Du nouveau sur la route!

Économisez avec le nouveau Quatre pour Quatre St-Hubert. Quatre quarts – 2 poitrines et 2 cuisses – de ce fameux poulet St-Hubert, et quatre portions de salade de chou, quatre pains, quatre portions de frites, quatre portions de la célèbre sauce St-Hubert. Comme ça, il y en aura pour tout le monde!

Appelez-nous! Car seul St-Hubert livre le Quatre pour Quatre St-Hubert! Offert également au comptoir de commandes à emporter.

C'est pratique et économique!

Montréal, Laval, Rive sud, West Island..... 374-2150
Pointe-aux-Trembles.... 645-2771
St-Jean-sur-Richelieu .. 348-3811
Dorion 455-3335
Ste-Thérèse 435-2403
Valleyfield 371-9222
St-Hyacinthe 774-7770

© Copyright, tous droits de reproduction et de traduction réservés - Canada 1982 - LES ROTISSERIES ST-HUBERT LTÉE, Laval, P.Q., Canada

St-Hubert

Tout pour plaire!®

TRANSACTIONS EN ONTARIO

La Caisse de dépôt interdite de façon permanente

■ TORONTO (UPC) — La Commission ontarienne des valeurs a décidé hier d'interdire de façon permanente à la Caisse de dépôt et placement du Québec de transiger en Ontario.

Dans un jugement de 30 pages, la COV précise que l'agence québecoise ne sera pas autorisée à reprendre ses transactions en Ontario: celles-ci avaient été provisoirement suspendues en janvier par la Commission, en attendant la conclusion d'une enquête sur l'acquisition par la Caisse de dépôt, l'été dernier, de 44 p. cent des actions de Domtar.

«Il est clair que la Caisse n'a pas l'intention de respecter les règlements de la Commission», a déclaré un porte-parole de la COV, Eugene Lowe.

«Par conséquent, il n'est plus dans l'intérêt public de conserver à la Caisse le privilège de transiger sur le marché ontarien.»

Selon la Commission, l'acquisition des parts de Domtar par la Caisse s'est faite illégalement, parce que les informations nécessaires n'avaient pas été fournies à la Commission comme l'exige la Loi ontarienne sur les valeurs mobilières.

La Caisse, qui administre des fonds de retraite et d'assurance de $14 milliards, a consenti à enregistrer des rapports partiels auprès des commissions ontarienne et québecoise, mais elle s'est refusée à révéler ses activités durant la transaction impliquant Domtar.

A Montréal, le président de la Caisse, Jean Campeau, a déclaré que la décision de la Commission ontarienne n'avait rien fait pour modifier le point de vue des administrateurs de cette entreprise, et qu'un appel allait être enregistré séance tenante.

Selon M. Campeau, les avocats de la Caisse demeurent convaincus que la Commission ontarienne des valeurs n'a pas juridiction dans ce domaine, et que la loi ontarienne ne s'applique pas à la Caisse.

«De plus», a-t-il conclu, «nous sommes persuadés que la Commission a commis une sérieuse erreur en prenant cette décision.»

Mais qui forme le Parti civique ?

Mais qui forme donc le Parti civique de Montréal? La question a été souvent posée au cours de la campagne électorale qui s'achève.

D'après le chef de cette formation politique, Me Jean Drapeau, la réponse est simple : tous les Montréalais et toutes les Montréalaises qui accordent leur vote au Parti civique, forment les rangs de cette « phalange » municipale.

DENIS MASSE

Si l'on considère que le maire Drapeau a recueilli aux élections de 1978 un peu plus de 210 000 votes, on peut conclure que le Parti civique compte plus de 210 000 membres, ou plutôt de... partisans.

Une légère contradiction se pose quand on constate que les mêmes électeurs accordaient 193 000 votes aux candidats du même parti pour les postes de conseillers. Du coup, à la simple analyse du scrutin, selon la colonne de chiffres que l'on examine, le Parti civique perd près de 20 000 partisans, en nombre absolu.

Il y donc eu une certaine proportion des électeurs qui ont voté Drapeau à la mairie mais qui ont accordé leurs voix à des représentants d'autres partis pour les conseillers qu'ils avaient à élire.

Et les structures du parti, quelles sont-elles? Là encore, tout est simple pour M. Drapeau : les électeurs forment les rangs du parti, les conseillers composent l'image du parlement et les membres du comité exécutif forment le gouvernement.

À l'intérieur de cette structure simple, il y a place pour le caucus. Le caucus repose sur l'assemblée des conseillers de même étiquette qui établissent ensemble les grandes orientations du parti et se prononcent sur les questions litigieuses.

Pas de carte

Le Parti civique n'émet pas de cartes. Dès le début, lorsque Drapeau fonda le parti en 1960, à la suite d'une retentissante scission au sein de la Ligue d'action civique, le chef du nouveau groupement se prononça contre l'émission de cartes de membres. Il est toujours opposé à cette formule.

Pour lui, la carte de membre, ça ne veut rien dire. C'est ni plus ni moins qu'une forme de financement par le truchement d'une cotisation. « Et puis, ça permet à ceux qui possèdent une telle carte de venir la déchirer devant des caméras de télévision », souligne M. Drapeau. Personne ne peut prétendre rester membre à vie d'un parti, ajoute-t-il.

Dans la même ligne de pensée, M. Drapeau rejette l'idée des congrès à la direction. « Tant mieux, dit-il, pour les partis qui fonctionnent de cette manière; je respecte leur formule ». Mais il ajoute aussitôt que le parti qu'il a fondé préfère ne pas recourir à cette formule créatrice de dissensions.

« Quand un candidat se présente, dit-il, tout le monde se prononce; s'il y avait un seul membre du caucus qui se montrerait défavorable, sa candidature ne serait pas retenue. »

Rien ne s'oppose non plus à ce que le chef du parti vienne de l'extérieur et ne soit pas un membre élu, fait remarquer M. Drapeau.

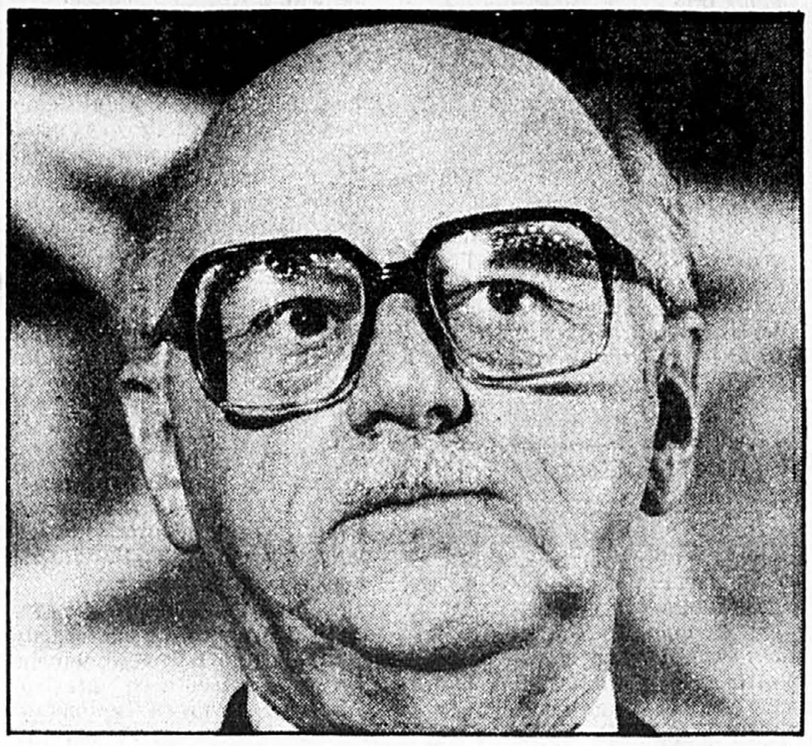

Jean Drapeau, chef du Parti civique — photo Pierre Côté LA PRESSE

RCM : référendums dans les quartiers

S'il était porté au pouvoir, le RCM instituerait une procédure de consultation des citoyens au moyen de référendums dans les quartiers, avant de donner le feu vert à certains projets susceptibles de perturber le milieu.

FLORIAN BERNARD

Tel est l'engagement pris par le candidat Jean Doré, hier soir, alors qu'il était interrogé sur les ondes de Radio-Canada. M. Doré a dit que son parti favoriserait un appel aux contribuables, par référendum, comme la chose se pratique de façon courante dans les municipalités de banlieue. Il a cité l'exemple de l'ex-maire Vanier de Pointe-aux-Trembles, qui n'a pas hésité à abroger un projet de règlement qui aurait modifié les approches du fleuve, après que les contribuables de cette localité eurent massivement exprimé leur désaccord lors d'un référendum.

A Montréal, sous l'administration Drapeau-Lamarre, il n'y a aucune forme de consultation, ni directe, ni indirecte a déclaré M. Doré. Selon lui il s'agit d'un grave accroc à la démocratie municipale.

Enrayer la pornographie

Le candidat Jean Doré a aussi déclaré qu'une administration RCM mènerait une lutte très dure à la pornographie, particulièrement celle qui porte atteinte au respect des femmes. « Si le gouvernement fédéral a criminalisé la littérature haineuse et raciste, a-t-il dit, il n'y a aucune raison de tolérer une littérature pornographique qui est dégradante et irrespectueuse à l'endroit des femmes».

M. Doré a aussi déclaré qu'une administration dirigée par son parti convoquerait dans les meilleurs délais un sommet économique auquel seraient conviés les deux paliers de gouvernement de même que tous les intervenants susceptibles de redresser le climat économique de la métropole. Selon lui il appartient à Montréal de prendre l'initiative dans ce domaine et de jouer un rôle de leader.

Le Mundial à Montréal

Enfin, le candidat du RCM à la mairie a renouvelé plusieurs engagements pris par son parti au cours de la présente campagne, notamment celui de tout mettre en oeuvre pour attirer le Mundial du soccer dans la métropole. Il a dit que cet événement a rapporté plus de $60 millions simplement en droits de télévision et de radiodiffusion. Il s'est dit persuadé que le Mundial permettrait d'abaisser considérablement le fardeau de la taxe olympique. À elle seule la dette olympique représente, selon M. Doré, 4000 logements ou 14 arénas.

Doré invite les partisans du GAM à se regrouper sous sa bannière

Le candidat à la mairie Jean Doré a lancé, hier soir, un appel au vote massif dimanche et a invité les partisans du Groupe d'action municipale qui veulent réellement un changement à l'hôtel de ville à voter pour le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

M. Doré, qui prenait la parole dans le district de Rivière-des-Prairies, a expliqué que si les Montréalais voulaient un changement pour le bien de la démocratie, ils devaient voter RCM. « Il ne faut pas diviser le vote. Tout le monde dit que le GAM est en perte de vitesse, j'invite donc l'électorat de ce parti à se ralier à notre groupe, pour ne pas « perdre son vote ». Pour avoir gain de cause, il faut travailler ensemble. C'est le seul moyen de faire revivre la démocratie municipale », a précisé avec vigueur ce candidat qui en était à sa dernière assemblée publique avant la journée du scrutin.

Le porte-parole du RCM, qui parlait devant des partisans du candidat Stephano Di Bisa, s'est engagé à faire construire un poste de police dans le quartier de Rivière-des-Prairies, s'il était élu maire dimanche soir.

Depuis plusieurs années, les citoyens de ce quartier montréalais se plaignent d'un manque de sécurité publique. Le RCM est d'avis que la venue d'un poste augmentera de beaucoup la présence policière dans les rues de Rivière-des-Prairies.

Ces citoyens font aussi face à un problème grave de transport en commun et Me Doré a pris l'engagement devant eux de demander à la Commission de transport de la Commnauté urbaine de Montréal de réviser sa position pour améliorer le transport dans cette partie de Montréal. « Il faut faire quelque chose pour aider ces citoyens avant l'arrivée du métro de surface », ajoute-t-il.

Le dernière promesse électorale à l'endroit des contribuables de Rivière-des-Prairies est qu'un gouvernement municipal allègera le fardeau fiscal en révisant le montant demandé pour la taxe d'eau et en revoyant le rôle d'évaluation des maisons de ce quartrier qui ne cesse d'augmenter.

L'immigration

Le candidat de RCM dans le district De Lorimier s'est pour sa par dit offusqué, hier, de la réponse qu'il a obtenue du service de l'Immigration à Mirabel. Guy Foucault a expliqué qu'il agissait comme conseiller en immigration et que des fonctionnaires venaient de refuser sa requête visant à reporter après les élections l'audience concernant un Haïtien de 35 ans qui demande la statut de refugié politique.

« Je suis même intervenu auprès du sous-ministre de l'Immigration à Ottawa, mais Mirabel n'a pas voulu rien savoir. C'est injuste, d'autant plus que sa conjointe avec qui il demeure depuis 16 ans vient d'arriver à Montréal. Il va repartir sans qu'il puisse en appeler de la décision et sa compagne va demeurer ici. Je n'ai pas demandé grand-chose, sauf de reporter l'audience de la requête après les élections et on a refusé »», explique-t-il.

Quant au candidat du RCM du district Saint-Jacques, Michel Gendron, il a dénoncé la Ville de Montréal qui a refusé de donner au « projet 80, ressource-jeunesse » une résolution d'appui nécessaire pour l'obtention de subvention du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. « Les citoyens du quartier Centre-sud ne sont pas gâtés en fait d'équipement et de services de loisirs », explique M. Gendron.

TAPIS PERSANS

VENTE

Avec la collaboration de la réputée H.A.M. d'Iran et d'une chaîne des plus importants distributeurs de tapis persans, nous sommes en mesure de vous présenter une des plus importantes sélections (plus de 2,000 pièces, qualité nationale, internationale et catégorie «Musée») incluant tapis orientaux, carpettes, passages, murales et pièces décoratives allant jusqu'à 5,5 m x 3,5; ces pièces seront en montre durant une expo-vente de deux jours à Montréal.

Le président de notre compagnie vient de passer trois mois en Iran. Au cours de son séjour, il s'est occupé personnellement de choisir et vérifier toutes les pièces offertes.

La vente se déroulera les 11 et 12 novembre de 10 à 21 heures.

Voici pour les collectionneurs une excellente occasion de décorer leur intérieur, grâce à cette collection incluant des pièces 100% pure soie Qum, des Naiens en soie, de fins tissages Isfahan, Tabriz Impérial, Bijar, Saneh, Hamadan, Boukhara, Birjand, Sorouk, de magnifiques Kashans impériaux, Ualemah, Ardebil, Malyer, Maslegan, grand choix de sacs Kalim; tapis de passage jusqu'à 6 m de long. Grand choix de carpettes afghanes, cachemires et chinoises; plus de 100 pièces antiques et simili-antiques, une qualité insurpassable en Amérique du Nord. Tous les articles seront vendus lors de notre

LIQUIDATION ESTIVALE ANNUELLE

Les pièces présentées sauront intéresser les véritables connaisseurs, soucieux du rapport qualité/prix. Nous vous invitons à venir admirer notre exposition, tout en réalisant un incomparable investissement d'avenir.

Et l'une des raisons pour laquelle nous vendons plus de tapis que toute autre maison au Canada est l'offre ci-dessous :

Carpettes Shiras 2,5 m x 1,5 m 550 $ (tant qu'il en restera)

HÔTEL SHERATON MONT-ROYAL — SALLE DORÉE

1455, rue Peel, Montréal

Nous avons quitté nos locaux précédents par suite de la fermeture de l'Hôtel Windsor

AUDITOIRE RÉDUIT AUX HEC

Prévention des incendies : Vignola s'engage à doubler le budget dès son élection

Henri-Paul Vignola, le candidat du Groupe d'action municipale à la mairie de Montréal, avait l'air d'un homme très déçu, hier, lorsque, en plein jour de grève des institutions d'enseignement et du transport en commun, seulement une poignée d'étudiants sont venus écouter l'allocution qu'il prononçait à l'Ecole des hautes études commerciales de l'université de Montréal.

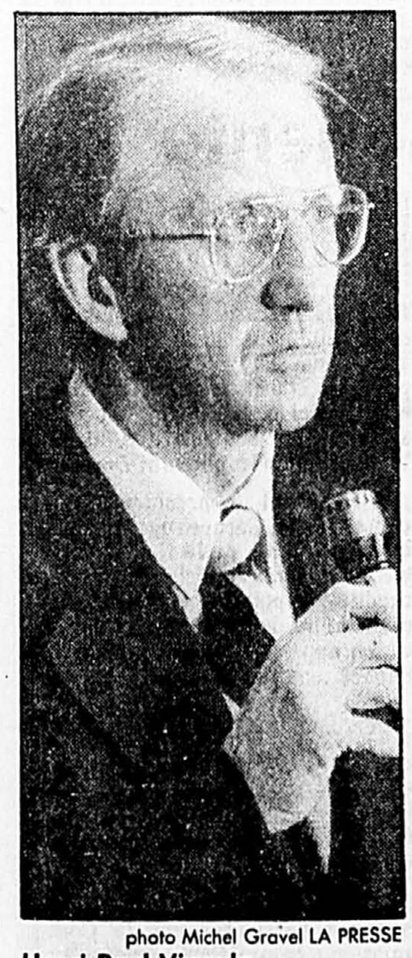

photo Michel Gravel LA PRESSE

Henri-Paul Vignola

Seulement 35 étudiants avaient pris place dans la salle qui peut en recevoir 300, donnant ainsi l'impression que le candidat Vignola prêchait dans le désert.

Comble de malheur, le micro dégageait un bruit strident qui enterrait littéralement son discours.

Après avoir enduré pendant de longues minutes ce bruit d'enfer, M. Vignola a même perdu momentanément patience en lâchant sur un ton sec: « C'est agaçant ça! ».

Il s'est levé et le micro s'est tu. Etablissant une relation de cause à effet, il a aussitôt enchaîné en disant: « Il est vrai, un homme politique doit toujours se tenir debout ».

Ce fut sa seule boutade, le reste du discours ayant été débité sur un ton froid et monocorde.

Les HEC n'étaient pas touchées hier par la grève générale, mais l'auditorium est surtout fréquenté, lors de rencontres de cette nature, par les étudiants des sciences sociales, touchés eux par le débrayage.

Un étudiant a indirectement tourné le fer dans la plaie en rappelant à M. Vignola que le candidat du RCM, Jean Doré, avait attiré, lors de son passage à l'Université de Montréal, quelque 300 étudiants.

Au cours de son allocution, Henri-Paul Vignola a rappelé les divers engagements électoraux de sa formation politique : investir $50 millions dans l'économie de Montréal, créer un office de la condition féminine, organiser un sommet économique, couper dans le gras (du budget), rendre l'hôtel de ville plus accessible, assurer un véritable leadership économique.

A la fin de son discours les étudiants l'ont applaudi poliment. Puis la période de question a permis à M. Vignola de répéter que le récent budget Drapeau-Lamarre était, selon lui, électoraliste. Il a dit du maire Jean Drapeau que ce dernier n'était préoccupé que par le projet du train rapide Montréal-New-York et par le toit du stade olympique. Il a également rappelé au petit groupe d'étudiants que le GAM, si jamais il prenait le pouvoir dimanche prochain, tiendrait un référendum sur le droit de grève dans le transport en commun et exigerait l'arbitrage obligatoire pour régler les problèmes de relations de travail entre la CTCUM et ses employés.

Interrogé par un étudiant sur les projets que son parti avait en tête relativement à l'avenir de Terre des Hommes, Henri-Paul Vignola a répondu qu'il voulait faire de cet emplacement un centre permanent d'exposition.

D'autre part, Henri-Paul Vignola s'est dit par l'incendie de la rue La Gauchetière qui a fait sept morts durant la nuit de mardi.

« Ce triste événement prouve, hors de tout doute, qu'on n'a pas le droit moral de négliger la sécurité de la population de Montréal en sabrant les budgets, comme celui de la prévention des incendies », a expliqué M. Vignola en faisant référence à la réduction de 60 p.cent qu'a faite l'administration Drapeau-Lamarre dans le budget consacré à la prévention des incendies.À ce propos, il a accusé l'administration Drapeau-Lamarre « d'irresponsabilité ».

Advenant une victoire de son parti, M. Vignola promet que le GAM prendrait « ses responsabilités en doublant immédiatement les budgets alloués à la prévention et à l'inspection des bâtiments ».

L'AUBAINE

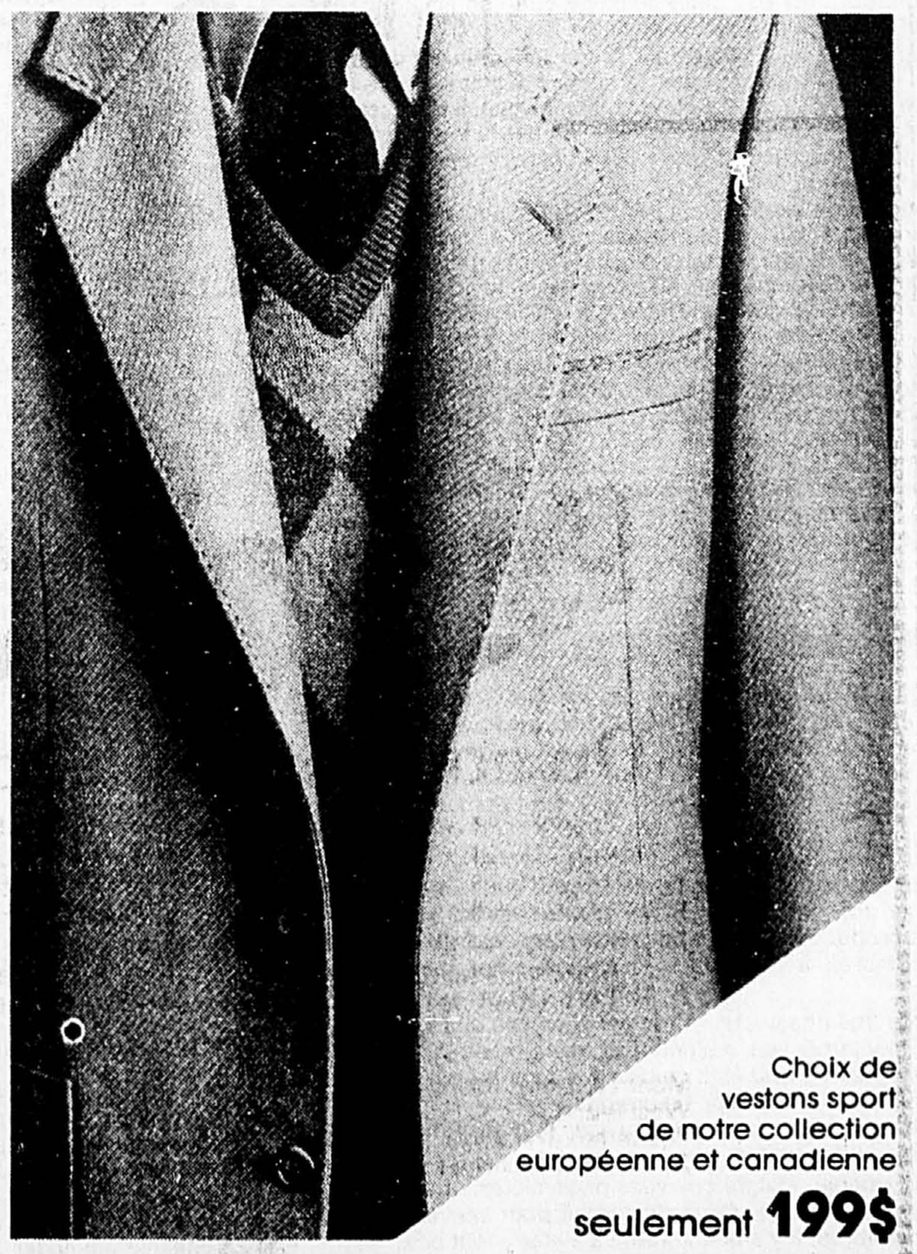

Choix de vestons sport de notre collection européenne et canadienne

seulement 199$

ARMAND BOUDRIAS

LES TERRASSES ENTRÉE MAISONNEUVE 845-6251/6252 | PLACE BONAVENTURE 875-2013 | 6816, RUE ST-HUBERT 273-2851 | PROMENADES ST-BRUNO 653-9422 | PLACE QUÉBEC 524-5263

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Droits réservés

Une claque sur la gueule du Québec

Ils étaient un peu plus de 1,500 militants hier, en fin d'après-midi, au stade Paul-Sauvé pour célébrer en quelque sorte cette grève gigantesque d'un jour.

«Ce débrayage, lance un orateur, est la première claque sur la gueule du gouvernement, et il y en aura d'autres!»

Une claque en effet. Mais la gueule du gouvernement reste intacte. Ce sont les populations hospitalières et scolaires du Québec qui ont ressenti, encore une fois, cette espèce d'agression contre laquelle ils apprennent à se défendre, un *peu mieux chaque fois. On lira partout que, tout compte fait,* la situation n'a pas tourné à la catastrophe. Il n'y a pas eu d'accident dans les hôpitaux et les enfants sont heureux à la maison. C'est ainsi qu'on se console ou qu'on efface tout sentiment de culpabilité.

Le premier ministre avait dit pourtant, répété même, que son gouvernement n'allait pas tolérer de grève illégale dans le secteur public, encore moins dans le réseau des affaires sociales, et jamais plus dans les transports en commun à Montréal. M. Lévesque avait toutefois précisé, plus récemment, qu'on pourrait à la rigueur accepter un débrayage de 24 heures de caractère symbolique. Les Montréalais se souviendront de leur joli symbole du 10 novembre!

Si de telles manifestations générales d'une journée ne devaient en effet se produire qu'à tous les trois ou quatre ans et qu'il n'y eût pas entre-temps d'autres grèves dans le secteur public et les transports, l'affaire deviendrait tout à fait supportable.

Mais, nous le sentons tous, ce n'était hier qu'un premier coup de canon, une répétition générale en vue d'une grève générale et illimitée que les syndicats s'apprêtent à voter ou ont déjà approuvée. Le gouvernement avait naturellement signalé le caractère illégal de ces arrêts de travail et annoncé qu'il sévirait, estimant qu'il ne servirait à rien de prévenir par d'autres moyens. C'est Claude Brunet qui a, pour le Comité des malades, sollicité et lancé des injonctions. Le ministre de la Justice, presque embarrassé par cette preuve d'un courage qu'il n'a pas eu, décide à présent de prendre le relais et de poursuivre en justice les syndicats qui ont bafoué l'ordonnance de la Cour. M. Bédard peut bien dire qu'il aurait, quant à lui, puni les contrevenants en vertu du Code du travail. Claude Brunet, lui, a tenté d'empêcher qu'un acte aussi massivement illégal et perturbateur se produise. Car les victimes de ces perturbations généralisées, ce sont les malades.

Il faut se demander maintenant si le gouvernement pourra et voudra empêcher le déclenchement d'autres grèves illégales, ou bien s'il compte intervenir désormais AVANT le départ de la «claque sur la gueule» du Québec. Car si le peuple doit attendre que la CSN, la FTQ, la CEQ soient touchées par cette grâce de la maturité que leur souhaite M. Pierre-Marc Johnson, ce n'est pas cette semaine que nos malades, nos vieux et nos enfants scolarisés seront rassurés.

Ce qui est grave, justement, c'est l'incertitude dans les écoles et les hôpitaux, c'est le suspense dans les centres d'accueil. On ne sait pas chaque fois ce que fera le gouvernement. Va-t-il tolérer une grève durant une journée ou deux? Va-t-il au contraire faire le nécessaire pour empêcher qu'elle n'éclate?

Empêcher qu'elle n'éclate, ce n'est pas seulement ni surtout faire obstacle aux débrayages, surtout dans les hôpitaux où ils sont et seront toujours illégitimes, aberrants et sauvages. On ne demande pas au gouvernement d'appeler l'armée. On ne veut pas rendre aux travailleurs des secteurs public et parapublic les «claques sur la gueule» qu'ils donnent aux populations du réseau des affaires sociales.

On souhaite plutôt que le gouvernement se branche. Ou bien il croit pouvoir négocier sérieusement en modifiant sensiblement sa très mauvaise loi 70 (que n'y renonce-t-il pas simplement?). Ou bien, si la discussion lui paraît vaine et sans issue, qu'il se résigne donc, faute d'une solution négociée, à décréter les conditions de travail et les hausses salariales suivant les ressources de notre société affaiblie.

Michel ROY

500 emplois à sauver

Biscuits David proclame que sa décision de fermer ses portes est irrévocable et que ses 500 employés de la rue Hochelaga à Montréal doivent se trouver du travail ailleurs... s'ils le peuvent. La raison invoquée: l'impossibilité de s'entendre avec le syndicat de la CSN représentant ses employés.

Jusqu'à la dernière minute les porte-parole de la CSN ont prétendu que la compagnie bluffait quand elle menaçait ainsi de fermer son établissement de Montréal et de transporter toute sa production en Ontario. Ils ont conséquemment incité leurs membres à rejeter les dernières offres de cet employeur.

D'après des observateurs qui ont suivi ces difficiles négociations, il y aurait lieu, malheureusement, de croire que l'entreprise Biscuits David était ce qu'il y a de plus sérieux quand elle proférait ses menaces. Ils craignent même qu'il soit déjà trop tard pour le syndicat de se raviser et d'accepter le compromis qui lui était offert.

Il nous semble, malgré ces vues pessimistes, que le syndicat devrait tenter une ultime démarche pour sauver l'emploi de ses membres. Il y a là un drame à éviter à tout prix.

Si l'on dit que ce serait s'humilier que de reconnaître qu'on a mal interprété l'attitude patronale, le sauvetage de tant d'emplois dans une période comme celle qu'on traverse n'en exige peut-être pas moins. Les dirigeants syndicaux assument de très graves responsabilités en raison du leadership qu'ils exercent sur leurs membres. Il ne devrait pas y avoir de honte à reconnaître auprès de ces derniers qu'ils se sont peut-être trompés de bonne foi.

Vincent PRINCE

Marcel Adam

De la santé du maire et de la démocratie

«J'espère qu'on ne fera pas campagne sur l'état de santé du maire», disait M. Jean Drapeau, lors de la conférence de presse qu'il donnait au lancement de sa campagne électorale, le premier octobre.

Son souhait a été exaucé puisqu'il n'en a pas été question durant cinq semaines. Sauf hier, alors que ses deux adversaires à la mairie y ont fait allusion obliquement dans des entrevues à *La Presse*: «Des gens âgés et des partisans du maire chuchotent qu'il aurait dû se retirer à cause de son âge et de sa maladie».

Un seul cependant n'a pas respecté le souhait du maire et c'est M. Drapeau lui-même. À quelques reprises, et encore dimanche dernier à Télé-Métropole, il a senti le besoin de justifier sa candidature en dépit de son attaque cérébro-vasculaire de juillet, insistant sur son complet rétablissement et sa capacité de poursuivre sa tâche.

Pourquoi le maire sortant sent-il le besoin de revenir sur cet accident de parcours qu'il disait classé au début d'octobre? Craint-il que son rétablissement ne soit pas assez évident aux yeux de ceux qui l'observent? M. Drapeau se préoccuperait moins de ce que peut penser un certain nombre d'électeurs de son état de santé s'il avait autorisé ses médecins à rendre public son dossier médical.

Mais M. Drapeau n'a rien à craindre. Sa parole suffit à tous ceux qui ont décidé de lui accorder leur suffrage aussi longtemps qu'il le sollicitera.

Chez nous, comme d'ailleurs en France, la santé des dirigeants politiques relève du domaine privé. Daniel Johnson a tenu longtemps caché son problème cardiaque et il est devenu premier ministre alors qu'il était sérieusement hypothéqué. On pourrait énumérer d'autres exemples.

Aux États-Unis, non seulement le président et le vice-président s'astreignent-ils à un exigeant devoir de franchise à cet égard, même les candidats à leur succession ne peuvent non plus y échapper. Jusqu'à récemment on se comportait en France de la même manière que chez nous en cette matière. Par exemple ce n'est qu'à la mort de Georges Pompidou qu'il a été révélé qu'il souffrait depuis quelques années d'un cancer osseux qui l'affectait considérablement dans l'accomplissement de sa tâche. Mais les choses ont changé avec François Mitterrand qui s'est engagé à publier périodiquement un bulletin de santé, malade ou non. Comme les Américains il a compris que cette pratique procède du sens le plus élémentaire de l'éthique politique.

Mais nous n'en sommes pas encore là et M. Drapeau peut dormir tranquille. Si des citoyens s'informent de sa santé, ce sera par simple politesse, pas pour savoir la vérité en vue du scrutin.

N'osant aborder de front le problème de la santé du maire sortant, de peur de payer cher, électoralement, cette «mesquinerie», les adversaires de M. Drapeau sont plus à l'aise pour s'en prendre à l'état de santé de la démocratie montréalaise qui souffre de paralysie chronique depuis vingt-deux ans. MM. Jean-Paul Vignola et Jean Doré réaffirment avec vigueur leurs engagements électoraux au sujet de la transparence administrative, de la consultation, référendaire ou autre, de la concertation, de la participation, bref de l'implication des citoyens dans la chose municipale.

C'est le thème favori des adversaires de M. Drapeau depuis que celui-ci a verrouillé l'hôtel de ville et s'est enfermé dans sa tour d'ivoire, en 1960. Par exemple ils s'engagent à ne rien réformer, ne rien entreprendre d'important sans mettre d'abord dans le coup les citoyens concernés.

On croirait entendre le Jean Drapeau des années 50. Pourtant, ce qu'il a changé! Pourquoi? Parce que les citoyens francophones n'en demandaient pas tant. Les affaires municipales les intéressent bien peu, du moins dans les grands centres, mais surtout ils s'accommodent mieux de la démocratie par délégation que de la démocratie de participation. Est-il nécessaire de donner des exemples?

En général les Franco-Québécois, à l'instar de leurs cousins français préfèrent les politiciens forts, sans peur mais pas nécessairement sans reproche, qui se chargent à leur place de décider ce qui est bon pour eux. L'homme politique qui a compris cela et qui a du charisme pardessus le marché, peut espérer faire une belle carrière s'il sait au surplus flatter ses compatriotes dans le sens du poil, comme par exemple l'exaltation de la fierté nationale, régionale ou tribale.

Avec de telles dispositions, pourquoi la santé du maire inquiéterait-elle plus les Montréalais que celle de leur démocratie?

À ceux qui me reprocheront de juger trop sévèrement nos moeurs démocratiques, je demanderai de m'expliquer autrement la fortune politique de Jean Drapeau. En tout cas ce n'est pas ce dernier, ni René Lévesque ni Pierre Trudeau qui me donneront tort.

Rectificatif: Dans ma chronique de lundi dernier intitulée «Faut-il se scandaliser?», le mot «déterminer» a été substitué par erreur au mot «détourner» dans la phrase (du troisième paragraphe) qui aurait dû se lire ainsi: «Il est impensable que l'appareil de l'État se donne des instruments qui l'induiraient à déroger à son devoir de servir objectivement les citoyens en fonction des lois et règlements, ou à détourner un ministre de s'acquitter du même devoir.»

Ryan croise le fer avec Laurin

Le caucus libéral a mis beaucoup de temps à faire connaître sa réaction définitive au projet de réforme scolaire du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin. C'est vrai qu'il a connu des moments mouvementés, que l'Assemblée nationale était dispersée et que le Livre blanc méritait une réponse réfléchie et assez exhaustive. On peut maintenant dire qu'il valait la peine d'attendre: le document qu'a déposé cette semaine le député responsable du dossier, M. Claude Ryan, est important et impressionnant.

M. Ryan propose presque un nouveau livre blanc. Son étude de la situation, mettant en lumière la situation actuelle face au projet de réforme, est complète: froidement, il permet au lecteur de comprendre l'essentiel de la réforme. L'analyse devrait servir à ceux qui n'avaient pas encore examiné les faits et les projets.

Suit une critique assez dure du programme Laurin. Tellement dure que M. Ryan propose tout simplement de le retirer.

Pourquoi? Essentiellement parce que la réforme proposée dépasserait de beaucoup l'attente des Québécois. Car, selon Ryan, les parents ne veulent pas de pouvoir absolu sur l'école, ils recherchent tout simplement la possibilité d'une présence active et utile en collaboration avec les autres agents d'éducation. Les Québécois ne veulent pas perdre le droit d'élire des commissaires au sein des commissions scolaires; et ils veulent conserver des commissions scolaires qui servent de lieu intermédiaire entre l'école et le gouvernement, empêchant ainsi le ministère de l'Éducation de s'infiltrer abusivement dans les rouages de l'administration locale.

À cause de cela, M. Ryan considère que le document Laurin est inacceptable et doit être mis au rancart. Pour lui, les problèmes de l'école peuvent être résolus plus simplement, sans tout chambarder. Il propose donc une autre réforme, un autre livre blanc, un autre projet qui a la qualité de respecter la réalité québécoise actuelle, en fidélité avec la tradition, et l'évolution de notre société.

M. Ryan retient pourtant divers éléments du Livre blanc, même s'il les modifie d'une façon ou d'une autre. Par exemple, au sujet de la division des commissions scolaires selon la langue: il ajoute simplement au Livre blanc une proposition qui donnerait à toute la province le régime prévu pour Montréal. Quand on sait que le ministre de l'Éducation se dit prêt à repenser la question du vote universel pour les commissaires, on peut espérer que le ministre comprendra un jour qu'il ne peut tout donner aux parents et aux écoles sans fausser la coordination, la collaboration et même la qualité de l'administration scolaire.

Donc, il n'est peut-être pas nécessaire de tout rejeter; on peut s'entendre sur des principes de base et donner à la commission parlementaire le rôle de définir les structures qui respectent le mieux les Québécois. Le projet Ryan a sûrement un bon pas d'avance sur le projet Laurin à ce chapitre. Le Livre blanc que propose le ministre aux Québécois semble parfois faire abstraction de ce qu'ils sont.

Le document libéral n'est pas très clair sur un certain nombre de questions comme, par exemple, concernant la confessionnalité de l'école publique, le statut juridique de l'école confessionnelle, les relations avec les comités confessionnels ou d'autres aspects que l'on peut considérer comme encore très délicats.

La réflexion est loin d'être terminée, c'est évident; mais l'entrée en scène de M. Ryan dans le dossier est certes de bon augure.

Jean-Guy DUBUC

Divorce entre l'Église et Solidarité?

Les organisations clandestines de Sclidarité avaient appelé les travailleurs à faire grève et à manifester dans les rues, à l'occasion du 10 novembre, deuxième anniversaire de la naissance en quelque sorte officielle du mouvement que le gouvernement du général Jaruzelski s'emploie à liquider depuis bientôt un an.

Il semble que les protestations aient été plus nombreuses dans les rues que sur les lieux de travail.

L'attention se porte sur le comportement de l'Église. Le primat de Pologne et le général Jaruzelski se sont entendus sur une date pour la visite du pape. Elle devait avoir lieu en août dernier. Elle est fixée maintenant au 18 juin 1983. Entre-temps, Mgr Glemp prononce des paroles d'apaisement, comme si l'Église et le gouvernement conjuguaient leurs efforts pour assurer le triomphe de l'ordre et le retour complet à un esprit de soumission.

Si bien que des analystes parlent maintenant d'un divorce consommé entre l'Église catholique et le mouvement lancé par Lech Walesa. Divorce ou constat? L'Église conclut-elle que, dans les conditions qui prévalent présentement, toute velléité d'insoumission à un pouvoir dont les vrais maîtres sont à Moscou conduirait à des catastrophes irréparables?

Les historiens auront à se demander si la première visite de Jean-Paul II à son pays d'origine, en 1979, n'a pas été l'étincelle qui a démarré Solidarité. Cette opinion circule.

On a toujours su que les pays de l'Ouest ne feraient aucun sacrifice pour la Pologne et la liberté des Polonais. Les avocats les plus résolus des représailles économiques, notamment le président Reagan, flanchent, comme le démontrent les accommodements recherchés par Washington concernant la construction du gazoduc entre la Sibérie et l'Europe. Pour ne rien dire des ventes de céréales américaines à l'URSS...

Personne n'a jamais eu la ferme volonté de mourir pour Gdansk. Cela, on le savait depuis le début. Seule une négociation globale et réussie entre l'URSS et les États-Unis pourrait encore apporter un peu d'oxygène à une Pologne qui étouffe.

Guy CORMIER

TRIBUNE LIBRE

EN VRAC

Fini le temps des vaches grasses

Il est tragique pour le climat économique québécois de constater avec quelle inconséquence certains travailleurs sont prêts à se servir d'un droit de grève pour refuser automatiquement les offres d'un employeur qui n'hésitera pas à fermer les portes devant la situation financière précaire qui prévaut. Il est fini le temps de presser le citron jusqu'à la concession ultime. Actuellement, le choix intelligent est d'accepter l'offre raisonnable et de se compter chanceux d'avoir un emploi.

Ghislaine BOUCHER
Québec

Deux poids, deux mesures

Il est intéressant de noter qu'un membre péquiste de l'Assemblée nationale a suggéré une baisse salariale de 18%, laquelle suggestion n'a pas reçu l'approbation de ses collègues.

Par contre, on n'hésite pas à couper mon salaire de 18.8% pendant trois (3) mois, tout en réajustant quelque peu pour les neuf (9) mois qui suivent. En tant qu'infirmière, de par mon travail et les responsabilités qui s'y rattachent, je ne suis pas surpayée.

Peut-on dire la même chose des membres de l'Assemblée nationale?

Carol LANDY, infirmière
Pierrefonds

Pourquoi un aréna Bill Durnam?

Les organismes de sports et loisirs du grand Côte-des-Neiges ont eu la surprise de leur vie lorsque les autorités de la Ville de Montréal ont décidé unilatéralement de nommer le premier aréna public du quartier: Bill Durnan, sans consultation aucune de la population concernée.

De plus, même après la réaction (lettre et pétition) des centaines de bénévoles et citoyens impliqués dans les sports et loisirs de Côte-des-Neiges, aucune considération et même une totale indifférence ont été notées de la part des autorités. Il nous semble inconcevable que ces gens qui ont exprimé leurs désir et raison soient brimés de cette façon.

Nous sommes conscients que M. Durnan fut un joueur de hockey connu, mais comme bien d'autres joueurs de hockey d'ailleurs. De plus, M. Bill Durnan était un citoyen de Toronto, qui a toujours résidé officiellement à Toronto, qui a été enterré à Toronto et dont la famille proche réside toujours à Toronto. Nous trouvons que ce nom est DIFFICILEMENT identifiable avec Montréal. Nous croyons donc qu'une plaque commémorative en hommage à Bill Durnan aurait été suffisante.

Considérant que c'est à la suite du lien d'amitié d'un conseiller municipal que ce nom a été choisi au détriment du choix fait par l'ensemble des citoyens de Côte-des-Neiges;

considérant que plusieurs autres arénas ont été construits dernièrement et ne portent pas nécessairement un nom personnel mais bien celui qui identifie le quartier ou secteur (ex: Aréna St-Louis)

considérant l'aspect cosmopolite du quartier et l'effort des citoyens pour créer un sentiment d'appartenance au quartier Côte-des-Neiges à ces nouveaux Montréalais.

Nous réitérons notre demande afin que NOTRE ARÉNA CÔTE-DES-NEIGES porte un nom qui identifie VÉRITABLEMENT le secteur de Côte-des-Neiges.

Henri NECKEBROECK
Président
Comité des Jeunes Sportifs St-Pascal / Côte-des-Neiges ainsi que 8 autres organismes communautaires qui ont également endossé cette lettre.

Un recul inacceptable

D'ici peu, Monsieur Pierre-Marc Johnson, le ministre des Affaires sociales, prendra une décision sur l'avenir de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc.

Déjà plusieurs groupes et personnes se sont opposés à la proposition du Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain (CRSSSMM) de changer la vocation de l'hôpital qui passerait d'hôpital général à celle de centre hospitalier de soins prolongés pour malades chroniques. Une pétition circulant à ce sujet a déjà recueilli 70,000 signatures. Ceci reflète bien l'ampleur de l'opposition à ce projet.

La Ligue des Droits et Libertés, plus particulièrement son Comité Santé/Services sociaux, tient aussi à souligner son désaccord à ce changement de vocation. En effet, nous croyons qu'une transformation de la sorte peut affecter la qualité des soins et constitue un recul inacceptable pour les usager(ère)s de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc. (...)

Yves DESSUREAULT
pour le Comité Santé/Services Sociaux de la Ligue des Droits et Libertés.

TOURISME ET POLITIQUE

L'autre visage de l'Afrique du Sud

Votre article «Sun City: l'Atlantique des Bantoustans», paru dans la section Vacances-Voyages du samedi 23 octobre dernier, a omis, à notre avis quelques faits pertinents.

Sans doute les touristes québécois verront-ils la faune exotique de l'Afrique du Sud et ses plages ensoleillées, mais en même temps ils pourront observer 20 millions de personnes (sur une population de 25 millions) vivant comme des esclaves, sans voix légale dans leur propre pays! Et même si ces touristes ne fréquentent que les hôtels et les plages à la mode, ils ne pourront s'empêcher de voir les signes constants du racisme et de la ségrégation raciale: «Plage réservée aux Blancs» — «Plage réservée aux Noirs» — «Ascenseur pour marchandise et non-Blancs», etc.

Et s'ils s'éloignent le moindrement du circuit touristique, ils seront face à face avec la réalité, c.a.d. la cruelle exploitation économique de la majorité du peuple pour assurer à la minorité blanche possédante et à ses bailleurs de fonds une vie de luxe ensoleillée. Ils verront une société où règne la ségrégation, une société contrôlée par la police et l'establishment militaire où la majorité du peuple ne peut même pas obtenir sa citoyenneté, travaille pour un salaire de famine, sans aucun avantages sociaux ni logement convenable.

A chaque fin de semaine, le touriste québécois pourra assister à des funérailles (s'il peut traverser le barrage de police) d'un nombre croissant d'activistes — blancs, bruns ou noirs — qui ont protesté contre cet État fasciste. Il y entendra des cris d'angoisse, de protestation — mais aussi d'espérance... Puis il verra un certain nombre des personnes du cortège funéraire trainées de force par les policiers jusqu'à la prison...

Evidemment, si les vacances de «notre touriste» ne se prolongent pas plus de 2 semaines, il ne saura jamais ce qui est arrivé à ces gens arrêtés et trainés en prison. Et cela ne fera certainement pas la «une» de la presse si quelques-uns se «suicident» (prétexte donné par les autorités) dans leur cellule et que d'autres sont traduits en «justice» sous accusation de «communisme», de «terrorisme», pour avoir osé réclamer la fin d'un système aussi brutal!

Bonnes vacances!

Paul PURITT
Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique australe

Gare aux voleurs en Italie!

En bonne partie suite à un article fort élogieux paru dans LA PRESSE, j'ai décidé, à l'occasion d'un voyage en Europe, de visiter la Sicile.

Mal m'en prit. Nous étions à peine arrivés à Palerme depuis quelques heures, ma femme et moi, qu'elle a été assaillie par un jeune homme monté sur une Vespa, qui lui a arraché sa bourse, la blessant légèrement à la main. Qui plus est, aucune des personnes qui ont assisté à la scène n'a réagi aux cris de mon épouse. Qui plus est, au poste de police où nous nous sommes précipités on nous a dit de revenir le lendemain, qu'on ne s'occupait pas de ce genre de choses le dimanche... Le lendemain, le policier qui a reçu notre déposition a haussé les épaules mine de dire «que faisiez-vous avec une bourse, sur la Piazza Bellini, un dimanche après-midi?»

Nous étions pourtant prévenus. Un Belge rencontré quelques jours auparavant à Pompéi avait été assailli en plein jour à Naples et renversé. Une personne de nos connaissances s'est fait arracher un collier également en plein jour à Rome. On vole donc encore beaucoup en Italie et cela, il faudrait malheureusement le dire. Je dois dire d'expérience que cette possibilité d'être assailli et volé à tout moment enlève énormément de plaisir à un voyage de tourisme dans ce pays.

Autre source de désagrément: les taxis, de Rome à la Sicile, sont des voleurs. Que le compteur soit mis en marche ou pas, le prix qu'on vous demande à la fin de la course est des plus fantaisistes, du côté fort bien sûr! Cela aussi il faudrait le dire.

Michel PARÉ
Avocat
Saint-Bruno

Je compatis à vos déboires, mais quand je pense qu'il y a eu 188,139 délits rapportés en 1981 dans le seul territoire de la Communauté urbaine de Montréal, je me dis que le touriste de nos jours doit être sur ses gardes partout, à Montréal comme à Palerme.

Michel-G. Tremblay

La politique de la lâcheté

J'espère que vous avez bien regardé la caricature de Girerd, hier dans LA PRESSE: tout le cabinet Lévesque se cachant lâchement derrière la civière de Claude Brunet... Image fidèle à la réalité d'un gouvernement qui laisse au plus faible de ses citoyens le fardeau inhumain de la défense des autres malades.

Cette grève avait été annoncée, tout le monde savait qu'elle serait illégale, et qu'à Montréal ce serait pire: des hôpitaux paralysés dans une ville privée de transport public!

A Québec pendant ce temps, le ministre des Affaires sociales dissertait sur l'évolution du syndicalisme, et le premier ministre, comme d'habitude, tergiversait. A la veille de la grève, comme d'ailleurs il le fait depuis des mois à propos des grèves en milieu hospitalier, le gouvernement faisait publiquement aveu d'impuissance... et faisait semblant qu'il ne s'agirait que d'une toute petite fronde vite passée, même si tout le monde savait que ce 24 heures-là n'était qu'une répétition générale en vue d'une grève plus longue.

M. Johnson s'est contenté de mettre en place un autre petit mécanisme bureaucratique, quelque chose dans le genre d'une chaîne téléphonique, pour s'assurer qu'on le tiendrait au courant en cas de «situation d'urgence».

C'est quoi, une «situation d'urgence»? Un 747 qui s'écrase sur la Place Ville-Marie? Une liste de morts dûment attribuables, après enquête et contre-vérification, à un débrayage? Si c'est ce genre d'incident que le gouvernement attend pour s'émouvoir, cela prouve qu'il n'agit qu'en fonction du spectaculaire. Ce qui se produit dans n'importe quelle grève d'hôpital, quelle que soit sa durée, ce sont des angoisses accrues, des souffrances multiples, multiformes, individuelles et cachées. Les gens qui souffrent des grèves dans les services de santé et dans les centres d'accueil ne convoquent pas de conférences de presse et ne téléphonent pas aux ministres. M. Johnson peut donc dormir tranquille.

Au fait, qu'ils aillent donc tous dormir tranquilles. Ils ne seraient pas là, au parlement, que de toute façon ça ne changerait pas grand'chose dans ce pays où c'est la loi du plus fort qui prime et où le gouvernement chargé de protéger les citoyens se déclare à l'avance impuissant. (Les adjectifs tonitruants déversés aujourd'hui par M. Lévesque arrivent trop tard: c'est dès le début qu'il fallait être ferme, au lieu de gloser pendant des mois autour du concept absurde des «services essentiels»).

Qui a pris la défense des malades, dans cette société bourrée à craquer de spécialistes des droits et d'intellectuels de toutes sortes grassement payés à même les fonds publics? C'est un paraplégique sans emploi, sans salaire, cloué sur une civière. Ce qui est bien dans l'esprit de l'inepte loi Marois sur les services essentiels, qui confie aux malades eux-mêmes l'odieux de poursuivre en recours collectif des employés dont ils dépendent corps et âme pour leur propre survie. Faites valoir vos droits, trainez donc vos soignants en cour, conseillait courageusement le gouvernement aux malades et à leurs proches.

Hier, talonné par l'opposition, le ministre de la Justice a fini par dire qu'il allait se mettre, bien que sans enthousiasme, à la traîne de M. Brunet, en lançant des poursuites en vertu des injonctions obtenues par ce dernier... à qui a échu, comme on l'a vu, la partie la plus pénible de l'opération, soit l'initiative de ces poursuites. C'est bien ce que disait Girerd: le gouvernement derrière la civière.

(Ainsi donc, il y aura des amendes...! On sait qui les paie, les amendes qui suivent les grèves illégales: ce sont les syndiqués de la base — et notamment ceux du secteur privé que ces grèves dans les hôpitaux agressent et scandalisent parce qu'elles déshonorent le syndicalisme. A la CSN, ces amendes-là sont défrayées par un fonds de défense professionnelle alimenté par tous les syndiqués... un fonds de défense auquel le Syndicat de l'entretien de la CTCUM, pour qui le recours à la grève illégale est devenu une pratique routinière, n'a même pas eu le coeur de contribuer lors de la souscription spéciale de l'an dernier!).

• • •

A l'heure donc où s'amorce concrètement, sur le corps des plus faibles, cette *«nième»* bataille entre l'Etat et ses syndicats, bien des gens devraient avoir la conscience troublée, à commencer par tous ces grands humanistes qui n'ont jamais ouvert la bouche à ce sujet même si, en privé, en coulisses, tout bas, ils disent que les grèves dans les hôpitaux sont impensables: où sont-ils donc, les Fernand Dumont, les Yves Martin, les Pierre Vadeboncoeur, les Fernand Daoust, les Jean Gérin-Lajoie, les gens de la Commission des Droits de la personne et ceux de la Ligue des droits, et je pourrais en nommer comme ça pendant des pages et des pages, y compris au sein même de la CSN, et sans oublier les chrétiens, ces fameux chrétiens de gauche qui étaient censés, si ma mémoire est bonne, prendre le parti des plus démunis, des plus vulnérables? Et sans oublier non plus Nos Seigneurs les Evêques et tout ce clergé qui s'empresse de monter aux barricades dès qu'il est question de foetus de cinq semaines mais qui se tait quand c'est le sort de personnes humaines vivantes qui est en jeu.

Il y en a un, en tout cas, qui lui peut dormir en paix: c'est M. Claude Brunet. Je dirais même que dans notre société, c'est à peu près le seul qui puisse aujourd'hui avoir la conscience tranquille.

De son lit d'hôpital, seul et sans argent, entouré d'une poignée de modestes collaborateurs, il a fait ce que n'a pas osé faire un gouvernement qui s'appuie sur des milliers de fonctionnaires, sur un système de police et sur des centaines de spécialistes, soit essayer — au moins essayer — de prévenir avant le fait une grève qui allait faire souffrir des malades sans défense et être le premier maillon d'une chaîne de débrayages illégaux.

• • •

Evidemment, toute l'affaire a bien mal commencé. Sauf erreur, le gouvernement Lévesque est le seul gouvernement démocratique au monde à avoir déchiré d'autorité le contrat dûment négocié qui le liait à ses employés. C'est lui qui est le premier tombé dans l'illégalité. Mais il faut dire aussi que le Québec est l'un des seul pays au monde où les syndicats font systématiquement des grèves dans les hôpitaux. En France, en Scandinavie, en Italie, etc, il n'y a pas un syndicat — encore moins un syndicat socialiste — qui oserait faire ça.

• • •

Quelques heures avant le débrayage, le premier ministre Lévesque avait rencontré le président de la CSN et ex-président de la FAS, M. Corriveau. Les deux hommes, écrit un reporter, se sont dits très satisfaits de l'entretien, qui portait sur «la relance du secteur privé.». M. Lévesque a dit trouver «extraordinaire» qu'au pire de la tension, des interlocuteurs qui sont «obligés de s'affronter» soient capables de passer une couple d'heures ensemble.

Moi, je ne trouve pas ça extraordinaire. D'un côté comme de l'autre, au gouvernement comme au sommet des appareils syndicaux, c'est du pareil au même et la même race de monde: des politiciens et des négociateurs professionnels engagés dans des luttes de pouvoir, et qui adorent ça, et qui s'entendent comme larrons en foire et finissent par régler, au terme de cette virile partie de poker, le sort des gens d'en bas, autour de leurs fameuses «tables» centrales et sectorielles qui ne sont en fait que des suites d'hôtel enfumées.

Une politique, une négociation de *machos*, bien à l'image de ces grèves sauvages que l'on déclenche dans des institutions où l'on devrait pourtant avoir le droit de naître, de mourir et de souffrir dans un minimum de paix.

Le Pavillon de l'Atlantique
EN VEDETTE CETTE SEMAINE SEULEMENT
FILET DE DORÉ FRAIS SAUTÉ AMANDINE $12.95
SOUPER TABLE D'HÔTE
COMPLET COMPRENANT:
SUCCULENT HORS-D'OEUVRE, SALADE PAVILLON, POMMES DE TERRE, DÉLICIEUX DESSERTS, CAFÉ.
À partir de 17h30 jeudi à dimanche — Tant qu'il y en aura
1454A, rue Peel (face à l'hôtel Mont-Royal) 285-1636

SOLDE DE LIQUIDATION
LIQUIDATION - LIQUIDATION - LIQUIDATION
JUSQU'À 70% DE RABAIS SUR PLAFONNIERS ET LAMPES TIFFANY
en magnifiques verres teintés et plombés d'excellente qualité, faits à la main.
OFFRE SPÉCIALE
Prix cour. 130 $ $75
Diamètre 18", 8 panneaux
ILLUMINEZ VOTRE INTÉRIEUR POUR NOËL
Lors de la faillite de «Maison de Lampes Tiffany Inc.», Morris Ventures s'est porté acquéreur de l'inventaire complet de l'un des plus importants fabricants canadiens de lampes de plafond de style Tiffany en verre teinté et plombé de cuivre faites à la main, de lampes suspendues et de table, de pièces électriques et de panneaux en verre plombé et désire liquider des centaines de ces articles à des prix d'aubaine.
VENEZ VOIR NOTRE CENTRE DE LIQUIDATION D'ÉCLAIRAGE DÈS AUJOURD'HUI ET PROFITEZ DU PLUS VASTE CHOIX D'ARTICLES MAGNIFIQUES JAMAIS OFFERT À MONTRÉAL.
CADEAU GRATUIT (pouvant atteindre 10$)
sur présentation de cette annonce. Valable tant qu'il en restera. (1 par famille)
MORRIS 9172, boul. St-Laurent
(entre Legendre et Chabanel)
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h (ou sur rendez-vous)
STATIONNEMENT GRATUIT
Une autre compagnie canadienne appartenant entièrement à G.G. Morris.

Nikon
DEMO... CLINIQUE... VENTE...
les 11 - 12 et 13 novembre 1982
chez PHOTOGRAMME
Super spéciaux
EM 50 1.8E 189
FG 50 1.8E 349
FE 50 1.8E 329
FM-2 boitier 369
FM noir boitier 239
*F3 boitier (Meilleure offre) *699
CLINIQUE NIKON
Vérification gratuite de vos appareils
Vendredi de 18 à 21 heures et samedi de 9 à 17 heures
Objectifs NIKKOR
* 20 mm 3.5 399
* 24 mm 2.8 299
* 28 mm 2 489
* 28 mm 2.8 269
* 28 mm 3.5 169
* 35 mm 2 269
* 35 mm 2.8 129
* 85 mm 2 259
* 105 mm 2.5 269
* TC 200 219
* 135 mm f.2 689
* 135 mm 2.8 259
* 135 mm 3.5 139
* 200 mm 4 259
* 300 mm 4.5 439
* 500 mm 8 589
* 80-200 mm 4 629
* 28 mm 3.5 PC 879
* 55 mm 2.8 M 209
* 105 mm 4 M 439
$6.99 à l'achat de tout boitier, objectif, flash ou moteur, obtenez pour 6,99$ un sac fourre-tout Nikon.
NIKONOS IV avec 35mm 2.5 $495.00
* Ces rabais Nikon sont inclus dans ces prix.
photogramme
2039, rue Saint-Denis 284-2694
Berri-Sherbrooke

L'ÉLECTION DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Suffrage universel ou scrutin mixte ?

Dans sa lutte contre le livre blanc du ministre Camille Laurin sur la réforme scolaire, la Fédération des commissions scolaires fait des élections des commissaires au suffrage universel son principal cheval de bataille; le sujet préoccupe aussi une bonne part de la population qui continue de verser des impôts à la commission scolaire.

D'autres groupes, notamment l'association des cadres scolaires, celle des directeurs généraux et les directeurs d'écoles de Montréal, inclineraient vers une formule mixte où une partie des commissaires d'école seraient élus au suffrage universel tandis que les autres seraient élus par les parents d'élèves, dans les écoles. Cette position semble rallier de plus en plus d'adeptes.

Qu'en est-il actuellement ? La majorité des commissaires d'écoles sont élus au suffrage universel dans les quartiers électoraux des commissions scolaires locales, ou des commissions scolaires intégrées. Pour ceux qui siègent aux commissions scolaires régionales, ils y ont été délégués par leurs collègues, après leur élection comme commissaires à la locale.

De plus, chaque conseil scolaire comprend un parent par niveau d'enseignement qu'elle dispense : un parent pour le primaire, un pour le secondaire. Ces parents sont élus par le comité de parents, lui-même formé de délégués des comités d'écoles. Ces parents-commissaires ont pratiquement tous les droits et toutes les obligations des autres commissaires... sauf le droit de vote aux assemblées de la commission scolaire.

Le livre blanc propose quant à lui un conseil des commissaires formé presque en entier de parents, auxquels on adjoindrait trois conseillers de la municipalité régionale de comté; un représentant des écoles privées du territoire pourrait aussi siéger au conseil des commissaires.

Ces parents-commissaires auraient été élus par les parents de l'école respective de leurs enfants pour siéger d'abord au conseil d'administration de cette école. C'est ensuite ce conseil d'administration qui choisirait son délégué au conseil des commissaires : il serait obligatoirement un parent d'élève.

MARIANE FAVREAU

Le conseil d'administration de l'école, explique le livre blanc, peut compter un nombre variable de personnes : il n'impose pas de modèle mais précise que les parents d'élèves y seront toujours majoritaires. Il estime que la communauté environnante du quartier, de la paroisse devrait y être représentée mais les représentants seraient « choisis » par la majorité des membres du conseil d'administration. Il fait place aux représentants des enseignants, du personnel autre de l'école, des élèves (quand l'école donne le deuxième cycle du secondaire). Le directeur d'école en fait partie, sans droit de vote.

Le document du ministère n'est pas très explicite sur les règles qui présideraient à l'élection des parents au conseil d'administration de l'école. Actuellement, l'élection des parents au comité d'école consultatif n'attire pas toujours des foules et les participants ont souvent l'impression de voter dans l'inconnu.

Dans certaines écoles, toutefois, on prévoit des ateliers ou un moment de discussion, où les parents regroupés par niveau, échangent sur un sujet ou l'autre avant de procéder à l'élection de leurs représentants. Question de se connaître un peu mieux.

Suffrage universel

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) et du Bureau des écoles protestantes du grand Montréal (BEPGM) ne sont élus par le peuple que depuis moins de 10 ans, soit depuis 1973. Auparavant, ils étaient nommés d'office. Ainsi, dans le dernier quart de siècle, c'est le gouvernement et l'archevêché de Montréal qui nommaient les commissaires de la CECM : quatre étaient nommés par le gouvernement et trois par l'archevêché. Il fut un temps, rappelle le secrétaire général de la CECM, où la Ville de Montréal nommait les commissaires.

Doit-on attribuer à cette « jeunesse » du processus électoral à Montréal le peu d'empressement des citoyens à voter pour leurs commissaires d'école (moins de 13 p. cent aux élections de juin 80) ?

Quoi qu'il en soit, le livre blanc ne retient pas ce mode d'élection dans sa réforme, lui préférant l'implication des usagers, des parents selon le mode expliqué plus haut. Ne peut-on trouver des parents, impliqués dans les affaires scolaires au niveau de l'école, capables de se faire élire au suffrage universel à la commission scolaire ? On dit que la moitié des commissaires sont actuellement dans ce cas.

C'est dans la charpente même du livre blanc qu'il faut trouver la raison de l'élimination du suffrage universel. C'est d'abord l'école qui est importante, c'est d'abord l'école qui décide de sa vie pédagogique et de l'utilisation de son budget et de ses équipements. La commission scolaire reste surtout comme un organisme au service des écoles. D'où le choix du livre blanc qui délègue les « décideurs » des écoles vers la commission scolaire.

Bien sûr, on éviterait ainsi d'avoir des commissaires qui décident de ce qui doit se vivre dans les écoles publiques... tandis que leurs enfants fréquentent les écoles privées. Mais ne fait-on pas un accroc sérieux à la légitime représentation du public dans un domaine qui touche l'avenir même de la société ? Le ministre Laurin devrait entendre les suggestions quant au mode mixte d'élection des commissaires.

PROJET LAURIN

12 000 opposants au Saguenay-Lac-St-Jean

CHICOUTIMI (PC) — Jusqu'à maintenant, la Fédération régionale des commissions scolaires a recueilli plus de 12 000 signatures d'opposants au projet de restructuration scolaire prôné par le ministre Camille Laurin.

Le président de la Fédération, M. André Bergeron, a apporté ces précisions hier, au Cercle de presse de Chicoutimi, affirmant que l'opération-pétition lancée en septembre devrait se poursuivre jusqu'en janvier, et permettre aux commissaires de continuer à rencontrer les gens de leur milieu.

« Après, nous projetons de rencontrer la députation régionale avec cette pétition, afin de les conscientiser à l'ampleur du mouvement de protestation », a précisé M. Bergeron.

Le ministre de l'Education, M. Camille Laurin, se trouvera dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, aujourd'hui, où il rencontrera les divers intervenants intéressés à sa réforme scolaire

L'AGPM DEVANT LA COMMISSION DU REVENU

« Ce sont les employés à pourboire qui sont victimes d'iniquité »

Les gouvernements sont responsables de la situation des travailleurs à pourboire, eux qui ont créé leur propre difficulté à percevoir l'impôt en instituant une catégorie de travailleurs sous-payée.

BERNARD RACINE
de la Presse canadienne

« Ils ont ainsi permis au système des pourboires de se maintenir et de se développer, » a soutenu hier l'Association des gens à pourboire de Montréal, devant la commission du Revenu qui étudie la façon de s'y prendre pour collecter l'impôt sur les pourboires.

La chaussure a changé de pied hier à la commission, où des travailleurs à pourboire sont venus raconter l'envers de la médaille.

Si les gouvernements veulent réellement normaliser la situation des travailleurs à pourboire, ils devraient commencer par leur accorder les mêmes avantages sociaux et le même salaire minimum qu'aux autres travailleurs.

Rappelant qu'à l'ouverture des séances de la commission, le ministre du Revenu Alain Marcoux avait déclaré que c'était une question non seulement d'équité fiscale mais d'équité sociale que les gens à pourboire déclarent la totalité de leurs revenus, l'AGPM a saisi la balle au bond et a discuté devant la commission de l'équité sociale dont le livre vert du gouvernement ne dit pas un mot.

Elle a soutenu que c'était les travailleurs à pourboire qui souffraient du manque d'équité sociale de la part du gouvernement.

Quand le gouvernement a adopté la Loi du salaire minimum en 1940, il a établi un taux horaire pour chaque catégorie d'industrie. Les travailleurs à pourboire se sont vus imposer un taux horaire plus bas que les autres travailleurs.

Aujourd'hui encore, la Loi sur les normes du travail prévoit un taux horaire inférieur au salaire minimum pour ceux qui reçoivent des pourboires : $2.95 au lieu de $3.54 pour l'employé âgé de moins de 18 ans ; $3.28 au lieu de $4 pour l'employé âgé de 18 ans et plus.

« En agissant ainsi, les gouvernements ont créé une couche de travailleurs marginaux dont le revenu minimum se situait en dessous du minimum vital assuré au reste de la population, » dit l'AGPM, qui souligne que, depuis 1975, le Québec reste la seule province au Canada, à conserver cette politique salariale.

De plus, le gouvernement du Parti québécois a contribué à augmenter la marge entre les gens au pourboire et les travailleurs ordinaires. La différence salariale entre les deux groupes, qui était de 35 cents en 1976, est aujourd'hui de 72 cents. « Le sous-salaire a reculé de 40.2 p. cent en six ans par rapport à l'inflation. »

Le mémoire a souligné le manque d'équité sociale qui est fait aux travailleurs à pourboire dans le domaine des avantages sociaux.

Les pourboires ne sont pas assurables pour les régimes de sécurité sociale, de l'assurance chômage, des congés de maternité, des accidents du travail, des accidents de la route. La seule exception est le régime des rentes auquel le travailleur à pourboire peut contribuer en payant sa part et celle de l'employeur.

Les travailleurs à pourboire n'ont jamais bénéficié des avantages sociaux sur la partie de leurs revenus provenant des pourboires, même quand ces revenus étaient déclarés.

« Nos avantages sociaux, tels les vacances annuelles, congés payés, assurances privées, ne tiennent jamais compte des pourboires... Il faudrait une étude pour chiffrer en dollars les économies en avantages sociaux que vous avez réalisées sur notre dos. »

L'AGPM se dit convaincu que l'Etat, tout comme les employeurs sont endettés vis-à-vis d'eux.

« Vous ne pourrez jamais nous donner rétroactivement les avantages sociaux et la sécurité sociale dont nous n'avons pas bénéficié. Vous avez vous-mêmes fait des économies à nos dépens et vous nous traitez aujourd'hui en fraudeurs. »

Le Conseil central de la CSN de la région de Québec souligne dans son mémoire que les employeurs paient souvent le taux spécial prévu pour les travailleurs au pourboire à des employés qui effectuent des tâches ne comportant jamais de pourboires, comme laver les verres, polir les ustensiles, s'occuper de la cuisson des aliments, du récurage des chaudrons, des planchers.

Dans certains établissements les pourboires doivent être partagés avec ces travailleurs et quelquefois même avec l'employeur lui-même, dit le mémoire du Conseil central.

AVIS AU PUBLIC

TÉLÉVISEURS
SYSTÈMES DE SON
VIDÉO-AUDIO

Vendons marchandise provenant de

FAILLITE

et aussi marchandise provenant des distributeurs et manufacturiers

LIQUIDATION AUDIO LIQUIDATION

- Lot de tables tournantes magnétiques. à partir de $75
- Lot de syntonisateurs am-fm-stéréo à partir de $95
- Lot d'amplificateurs de 44 watts à 170 watts à partir de $110
- Lot de récepteurs am-fm-stéréo de 40 watts à 120 watts à partir de $145
- Lot de magnétophones à cassette à partir de $98
- CASSETTES VIERGES 90 min. (minimum achat de 5) 75¢ chac.

VIDÉO PORTATIF
Beta, programmable à partir de $1175

CAMÉRA COULEUR à partir de $625

COULEUR à partir de $287

TV COULEUR 20" à partir de $396

POUR L'AUTO

Radio am-fm cassette $48.90

POUR L'AUTO

haut-parleur 6 x 9, à 3 voies $9.90 ch.

MONTRÉAL
760 EST, ST-ZOTIQUE

LAVAL
48, boul. des LAURENTIDES

Toute cette marchandise est en vente à ces 2 entrepôts.

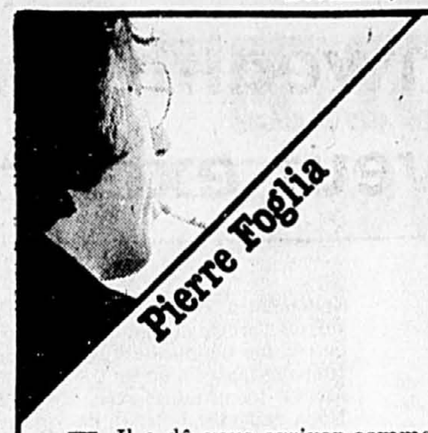
Pierre Foglia

Dieu dans l'escalier

Il a dû vous arriver comme à moi, au cours de ces dernières années, de trouver Dieu sur votre chemin, au moment où vous vous y attendiez le moins. Le plus souvent, Dieu surgit dans le cours d'une conversation innocente, par exemple, avec un ami que vous n'aviez pas vu depuis longtemps :
— Au fait, as-tu des nouvelles de Chose ?
— Comment, tu ne sais pas!.. Mais Chose a rencontré Dieu!.. Il ne brosse plus, il ne se dope plus, et avec ça prêchi-prêcha l'animal!.. Je me pousse quand je le vois, je ne suis plus capable...

Dieu ou Marx. Ou quelque visionnaire des Indes, ou... Qu'importe, tenons-nous en à Dieu, il est l'aîné de tous les gourous...

Remarquez que je comprends très bien le phénomène lorsqu'il s'attaque, par exemple, aux athlètes professionnels qui mettent soudain Dieu au centre de leur carrière et de leur vie. La vacuité existentielle dans laquelle ils sont plongés depuis leur enfance, les expose plus que d'autres au céleste remplissage. Et à bien y penser, entre « La rondelle ne roulait pas pour nous autres » et « C'était la volonté de Dieu », il n'y a finalement pas d'autre différence que la sacralisation du vide et du hasard.

Mais le phénomène est beaucoup plus navrant quand Dieu frappe des plombiers, des agents d'assurance, des éleveurs de cochons, des journalistes, bref, des chrétiens ordinaires qui jusque-là affrontaient les vicissitudes de la vie le plus dignement possible sans aspirer pour autant à la sainteté... Je ne saurais dire combien j'ai perdu d'amis à cause de Dieu depuis cinq ans, mais c'est assurément plus qu'à cause du cancer.

Entendons-nous bien, je ne parle pas ici de ces chrétiens comme vous et moi qui s'interrogent sainement sur leur foi et renouent avec une pratique qu'ils avaient quelque peu délaissée. C'est là un cheminement raisonnable, courant... Il y des gens qui trouvent Dieu en écoutant de la musique, ou en observant la nature, ou en prenant à coeur le bonheur des autres (surtout lorsque ces autres sont collectifs et lointains, hier les Chinois, aujourd'hui les Cambodgiens), d'autres enfin qui trouvent Dieu à l'Eglise. Pourquoi pas, il se pourrait très bien qu'il soit là aussi...

Mais ce n'est pas de cette démarche intime et le plus souvent discrète et silencieuse dont je parle ici. Je parle de la rencontre soudaine et brutale d'un individu avec Dieu. Je parle de celui-là qui se lève le matin plus athée qu'un Papou et se couche le soir plus croyant que le pape : vers midi, en descendant acheter le journal, bang!.. il a rencontré Dieu dans les escaliers... Celui-là est perdu. Celui-là est désormais condamné à pousser Dieu devant lui comme un chariot de super-marché : il y met n'importe quoi et en particulier tout ce qui traîne sur les étagères de son esprit fatigué.

Vous avouerais-je que j'ai grand peur de ce Dieu qui se tient dans les escaliers ?... Certes je prends toutes les précautions d'usage, j'inspecte les recoins, je ne me promène plus la nuit sans mon marteau, mais quand je pense à mes amis qui sont tombés — des esprits aussi solides, sinon plus que le mien — je me dis que je ne serai pas le plus fort si ce Dieu-là décide de me tendre une embuscade. Et je tremble alors de me retrouver dans quelque secte de fanatiques, ou, le crâne rasé, de psalmodier des tantras sur la Plazza St-Hubert. Ou pire encore, comme disciple de ce pauvre Moïse...

J'ai donc pris les devants. Après bien des recherches j'ai choisi ma gang et mon lieu de retraite. Si jamais je suis frappé c'est là que j'irai me réfugier. Je ne dis pas où, je n'ai pas envie d'y retrouver tous les illuminés de la province, disons seulement que c'est dans un village pas très loin de Montréal, ce qui me permettra d'aller y bumer dans mes moments de lucidité... C'est dans une ancienne école de filles, construite à la fin du siècle dernier, magnifiquement conservée. Et le domaine qui l'entoure est assez grand pour qu'on y fasse du ski de fond...

J'y suis allé en reconnaissance mardi. Je me suis fait passer pour un journaliste, j'ai pu ainsi poser toutes les questions que je voulais, j'ai même diné avec les disciples... La soupe était bonne, les légumes frais du jardin, j'ai même repris deux fois du hachis parmentier...

Côté administration, c'est du solide : le siège social de ce mouvement est à Lausanne en Suisse qui, comme chacun sait, offre de divines garanties bancaires. De plus, ce mouvement est présent dans 40 pays du monde, dont Hawaï... où je pourrai toujours demander à être muté quand je serai tanné du ski de fond.

La discipline ne m'a pas paru trop rigoureuse. Le lever est un peu tôt (6h30), la matinée est consacrée à l'étude de la Bible et l'après-midi est réservée aux travaux communautaires. Rien non plus de trop granola, sauf l'interdiction de fumer... encore qu'une petite « Matinée » en cachette dans les toilettes entre deux prières a plus de charme qu'un gros joint dans un party de drogués...

Dans ce centre, la vie familiale est fortement encouragée, il y a même une prématernelle pour les petits enfants. On peut aussi y pratiquer des sports intérieurs dans un gymnase qu'envieraient bien des cégeps...

Bref, c'est le club Med du Seigneur! Et à des prix défiant toute concurrence : $1 400 pour 5 mois, soit $3 000 par année, tout compris, logement, nourriture, loisirs et services. Le paradis, en somme, mais n'y accède pas qui veut. Ce mouvement évangélique qui forme des missionnaires au sens le plus large du mot — *Allez par tout le monde et prêchez la Bonne Nouvelle à toute la création* (Marc 16.15), ce mouvement multi-confessionnel recrute selon des critères auxquels je crains de ne pouvoir satisfaire. En effet, pour être admis il faut présenter trois lettres, signées chacune par une autorité religieuse, attestant de la foi sincère et de la moralité du candidat.

Je fais donc appel à tous les prêtres, pasteurs, catéchistes, mystagogues et autres dévôts enregistrés qui lisent cette chronique. Je leur demande de me faire parvenir cette lettre-référence. Elle pourrait se lire comme suit :

Je jure sur la Bible que le porteur de ce billet a rencontré Dieu dans les escaliers en allant acheter son journal. Pourriez-vous lui faire une petite place dans votre communauté en attendant que ça lui passe. Je ne lui connais aucune maladie contagieuse et je me porte garant de sa parfaite honorabilité... Cependant je vous suggère vivement de l'exempter du chant des psaumes... ce mezzo-soprano, plus près du ouaouaron que du rossignolet des bois déclenche, lorsqu'il chante, une hilarité peu propice au recueillement..., etc., etc.

Remarquez que rien ne presse. Je ne compte pas rencontrer Dieu cette semaine... De toute façon il paraît qu'il sort très peu l'hiver et encore moins durant les Fêtes de fin d'année qui l'écoeurent un peu à cause de tout le brouhaha commercial qui les entoure. Il ne ressort, semble-t-il, qu'au printemps, avec les fleurs et les petits oiseaux...

Ca vous laisse le temps d'y penser!

APPRÉHENDÉ POUR VOL

Il se pend en cellule

Surpris en train de voler une cargaison de mélasse et de farine d'une valeur d'environ $200, Serge Parenteau, 31 ans, a été arrêté et temporairement écroué au poste de police de Pointe-au Trembles de la CUM. Hier, il a été trouvé mort dans sa cellule. Il s'agirait d'un suicide, selon les premiers résultats de l'enquête de la Sûreté du Québec.

Parenteau avait été interpellé vers 17h30 à voler la marchandise dans un camion en stationnement. Incarcéré environ une demi-heure plus tard, il était retrouvé pendu aux barreaux de sa cellule vers 22h30. Il aurait accompli son geste funeste à l'aide de ses vêtements.

«Commonwealth» francophone: Trudeau veut exclure Québec

PARIS (D'après PC) — Le premier ministre Trudeau a profité hier de son passage à Paris pour promouvoir l'idée d'une francophonie qui se bâtirait entre seuls pays souverains, ce qui enlèverait au Québec la seule parcelle de rôle international qui lui est dévolue.

On sait que le Québec et le Nouveau-Brunswick ont le statut de « gouvernements participants » au sein de l'Agence culturelle et technique des pays francophones. Après avoir échoué dans son projet de lancer un « Commonwealth » des pays francophones, projet qu'il caressait avec l'ancien président du Sénégal, M. Léopold Senghor, M. Trudeau propose que l'Agence devienne un organisme « semblable au Commonwealth » qui regrouperait les pays souverains francophones. Il a tenu ces propos devant les délégués des gouvernements membres de l'agence. Mais la délégation du Québec, présidée par le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, a préféré ne pas assister à son discours.

« Nous aurons beau regrouper nos artistes, nos techniciens, nos universitaires et nos hommes de sciences, a soutenu le premier ministre canadien en visite officielle à Paris, tant que nous n'aurons pas réuni au sommet les leaders politiques des pays francophones, notre projet d'une véritable francophonie internationale demeurera tronqué. »

Le premier ministre P.E. Trudeau converse avec son homologue français, M. Pierre Mauroy (ar. plan à d.) et le ministre canadien des petites entreprises, M. Charles Lapointe (à g.), au cours du déjeuner donné en l'honneur de la délégation canadienne à l'Hôtel Matignon, à Paris. téléphoto PC

En conférence de presse, M. Trudeau a affirmé avoir discuté de cette question, la veille, avec le président Mitterrand. Ce qui manque à l'agence, selon le premier ministre canadien, c'est la capacité de susciter entre pays de la francophonie des discussions « d'égal à égal », ce qui ne saurait être le cas si de simples gouvernements « participants » sont dans le forum. « On ne peut discuter d'apartheid, de la Namibie ou de la présence cubaine en Angola dans le cadre de l'agence », fait-il valoir. Pays bilingue, le Canada « a conscience d'être dans une situation privilégiée pour aider d'autres pays à adapter la langue française à leur réalité multicurelle ».

Rapport excellents

A l'issue de sa troisième et dernière journée de visite officielle en France, M. Trudeau a par ailleurs soutenu que les rapports entre Paris et Ottawa sont « plus qu'excellents ». Il se dit pleinement satisfait des engagements de Paris de respecter « l'esprit et la lettre » de la constitution canadienne. Il dit avoir l'assurance du gouvernement français que jamais plus des ministres français refuseraient de se rendre dans le reste du Canada après avoir visité le Québec. D'autre part, M. Trudeau dit qu'il n'a aucune objection aux relations suivies entre le Québec et la France, étant lui-même « un Québécois ».

« « En s'associant, la France et le Canada peuvent marier ensemble les valeurs européennes à l'esprit nord-américain pour leur faire porter à l'un et à l'autre leurs meilleurs fruits », a souligné M. Trudeau. A cela, le premier ministre Mauroy réplique : « Je crois que tout est en ordre ».

Dans le domaine commercial, Paris et Ottawa sont convenus de mettre sur pied un Comité France-Canada de gens d'affaires qui sera présidé par l'ex-ministre québécois des Finances dans le cabinet Bourassa, M. Raymond Garneau. « Le comité fonctionnera sur une base informelle et permettra à des gens d'affaires des deux pays de se regrouper et de voir comoment ils peuvent faire débloquer certaines transactions », a confié M. Garneau, membre de la délégation canadienne en France. La première rencontre devrait avoir lieu en février prochain à Paris.

Une ombre au tableau : le premier ministre canadien a dû élever la voix pour défendre sa position concernant l'industrie de la chasse aux phoques. Le Canada, a déclaré hier M. Trudeau, pourrait avoir recours aux traités internationaux ou décider de prendre des sanctions contre les pays européens s'ils peuvent être induits en erreur au point d'interdir la vente de certains produits canadiens à cause de cela. Il dit s'être longuement entretenu de cette question avec les autorités françaises.

SHIATSU
(acupression acupuncture sans aiguille)
DÉMONSTRATION GRATUITE
ce soir à 19 h 30
au Centre des Arts de la Santé
2105 AV. GREY
(coin Sherbrooke)
(métro Vendôme)
Atelier de fin de semaine pour débutant les 20-21 novembre
Pour dépliant gratuit et renseignements:
(514) 483-1319

KAGHAN
TAPIS D'ORIENT INC.
Tapis de Chine, Perse, Inde, Pakistan, Bokhara et Dhurrie.
— Tapis faits main de haute qualité
— Vaste choix en magasin
— Gratis! une semaine d'essai chez vous
— Garantie jusqu'à 3 mois pour remboursement.
— Prix les plus bas à Montréal
5970 Côte des Neiges, Mtl. 735-7002
Stationnement gratuit à l'arrière.

COMPUCENTRE PRÉSENTE
INTELLIVISION™
INTELLIVISION fournit toute une gamme d'effets sonores, y compris harmonie musicale 3-parties. Deux commandes manuelles se logeant bien dans la console. Disque de contrôle à 16 positions, pour déplacer les objets à l'écran; touche d'entrée et bouton reproduisant l'action sur votre écran de télévision.
377.77
GRATUITE
CASSETTE "ASTROSMASH"
MATTEL ELECTRONICS
Venez voir notre assortiment de cassettes en magasin. Nouveaux titres arrivant quotidiennement.
INTELLIVOICE
Module à voix synthétisée et cartouches IntelliVoice maintenant disponibles. Quantités limitées.
VISA — MasterCard
COMPUCENTRE
• PLACE VERSAILLES • PLACE BONAVENTURE • CARREFOUR LAVAL
• GALERIES D'ANJOU • PROMENADES ST-BRUNO • MAIL CHAMPLAIN
• CENTRE FAIRVIEW

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

TVSQ 31-15

18:30
FOOTBALL COLLÉGIAL AAA:
Demi-finale de la ligue Collégiale de football AAA.

TVRQ 25

19:30
L'UNIVERS DES TÉLÉCOMMUNICATIONS:
Le Téléphone électronique offre l'avantage de résister à l'inflation et de permettre la mise en marché d'un appareil téléphonique compact.

Les Tours de la montagne et l'éducation des indiennes, tels sont les sujets discutés cette semaine à l'émission «La vie de Marguerite Bourgeoys», ce soir à 20h00 au canal TVRQ 25.

TVSQ 31-15
TÉLÉ DES SPORTS

07:00	**LA BONNE HABITUDE** Le conditionnement physique avec la collaboration de Kino-Québec.
07:30	**LA BONNE HABITUDE** Voir 7h00.
08:00	**LES COURSES À BLUE BONNETS** Présentation des courses du lundi.
08:30	**LA BONNE HABITUDE** Voir 7h00.
09:00	**HOCKEY DE LA LIGUE COLLÉGIALE** Les matches les plus enlevants du calendrier régulier du hockey collégial AAA, le circuit de l'avenir.
12:00	**QUILLES** Tournoi champion 1983 de petites quilles par équipes.
13:00	**ÉQUITATION** Le Grand Prix de Sauts de Montréal 1981.
14:00	**CHASSE ET PÊCHE** «Le Gîte au berger». Auberge le Gîte des Laurentides, pour la pêche à la truite mouchetée et à la ouananiche en rivière.
15:00	**LA CROSSE** Tournoi Inter-Vision. Cette semaine: Lasalle vs Longueuil.
16:30	**PATIN À ROULETTES** Championnat provincial de patin à roulettes. Première d'une série de cinq (5) émissions.
17:00	**LA BONNE HABITUDE** Voir 7h00.
17:30	**LES COURSES À BLUE BONNETS** Présentation des courses du mercredi.
18:00	**LE MONDE DES COURSES** Ligne ouverte, en direct de Blue Bonnets, animée par Robert Arel.
18:30	**FOOTBALL** Voir encadré.
21:30	**PATIN À ROULETTES** Voir 16h30.
22:00	**GYMNASTIQUE** Championnat Provincial de Développement. Épreuves masculines classe ouverte. Part.: Stephan Barreau, Benoit Courchesne, Jean-Paul Caron.
23:30	**LES COURSES À BLUE BONNETS** Voir 17h30
00:00	**LES QUILLES** Voir 12h00.
01:00	**TENNIS DE TABLE** Cette semaine: Alex Polisois vs Stephane Charbonneau.
01:30	**VOLLEYBALL** Tournoi Inter-Vision. Cette semaine: catégorie senior masculin.
03:00	**FOOTBALL** Voir 18h30.
06:00	**LES QUILLES** Voir 12h00.

TVJQ 26-20
TÉLÉ DES JEUNES

08:00	**FANTAISIES BULGARES** Reprise 18h00 1) Once upon a time there was a town (Il était une fois une ville); 2) The music tree (L'arbre musical); 3) Sharo detective.
08:30	**MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN** «Un lapin».
09:00	**GOOD STUFF** Lee Kroeger presents four episodes that focus on the wise use of resources.
10:00	**LES ENFANTS DU THÉÂTRE** Les enfants jouent de courtes improvisations en adoptant différents styles théâtraux: la comédie, la tragédie, le mélodrame et le vaudeville.
10:30	**COUREURS DES BOIS** «Le raton laveur».
11:00	**HISTOIRES D'ANTOINE** «Les jouets du père Noel».
11:30	**LA CLÉ DES CHAMPS** Culture des plantes en terrarium.
12:00	**AM STRAM GRAM** On imite l'accordéon.
12:30	**PETIT DÉBROUILLARD** Reprise 19h30 — L'énergie et le défi de la paille; arrêt interdit; mini-fusée, l'avion de l'an 2000; les étoiles ont-elles 5 points?
13:00	**FAIS DODO** Reprise 19h15
13:15	**MAG 26** Reprise 19h00 — Magazine hebdomadaire pour les 6 à 12 ans. Quoi faire, quoi lire et quoi voir.
13:30	**MINIFEE** «Un dimanche en ballon»
14:00	**MLLE CLÉ DE SOL** Les enfants apprennent d'abord une chanson en canon «Étendez-vous sous l'ormeau», puis ils chantent et miment la chanson «Monsieur Bla-Bla».
15:00	**LEÇONS DE CHOSES** L'analyse de la faune et de la flore d'un quadran: une surface d'environ 100 pieds carrés.
15:45	**MUSTI** Musti rêve qu'il conduit une locomotive. À la ferme, dame poule aura ses poussins.
16:00	**MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN** «Des Pingouins»
16:30	**GLOBULE ET ROBINET** Globule et Rabinet découvrent des jeux simples et amusants à faire les jours de pluie ou lorsqu'une mauvaise grippe vous retient à la maison.
17:00	**SCIENCE ATOUT** 1) Les autres 2) D'où vient le lait?
17:30	**JEUX DE MOTS** Invités: Patrick Pelletier, Régine Abel, Nathalie Roméo.
18:30	**SERVICE SECRET** De curieux espions.
19:30	**PETIT DÉBROUILLARD** Voir 12h30.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

TVIQ 6

21:00
PROTÉGEZ-VOUS (PAR LES TEMPS QUI COURENT):
Des représentants du domaine pharmaceutique, un médecin et un représentant du Ministère de la Santé nous apportent leurs commentaires sur la sécurité des produits pharmaceutiques.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

TVJQ 26-20

15:30
TOPINO:
Notre trio est repéré dès l'atterrissage à Florence par les hommes de Géroldi, qui les enferment dans une caisse.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de câblodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale	270-6161
Télécâble Vidéotron	656-2111
Télécâble de la Rive Sud	833-1920
Câblovision Haut Richelieu	346-1127
Transvision Rive Sud	655-6300
Télécâble des Mille Iles	471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; (24) (26) ou (31) s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. **À QUÉBEC:** «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

En Vertu d'un Accord Spécial Avec Les Tisserants
de Réputation Internationale Casanovas d'Espagne
A. Gold & Sons®
présente fièrement une offre de grande classe:
La nouvelle collection distinguée de complets prêts-à-porter Casanovas pour l'automne à un rabais de $50.00

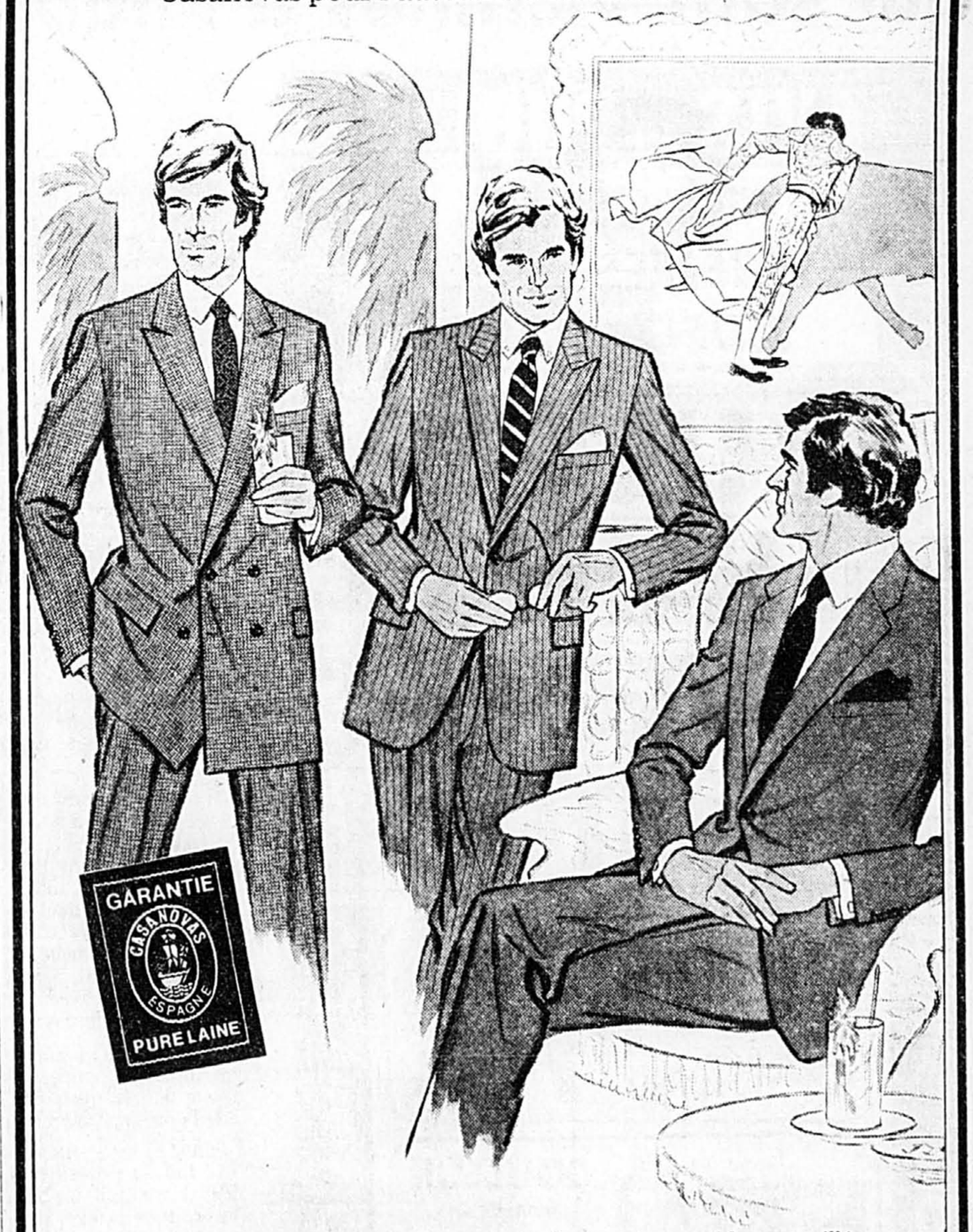

Magnifiques complets Casanovas 2 pces prêts-à-porter impeccablement taillés dans nos propres ateliers dans des tissus pure laine spécialement conçus par Casanovas d'Espagne

Maintenant
Ordinaire $385 **$335** Épargnez $50

Gilet sur demande, fait sur mesure seulement, $64
• Flanelle peignée • Mille points • Fines rayures • Boutonnage droit ou croisé • Superbes coloris.
Sans aucun doute un prix vraiment abordable pour un vêtement distinctif d'excellente qualité
Et souvenez-vous «Nous ne signons que des vêtements qui vous font à la perfection».

388 STE-CATHERINE OUEST • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL •
A. Gold & Sons®
• LES PROMENADES ST-BRUNO • 960 STE-CATHERINE OUEST • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE
AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS

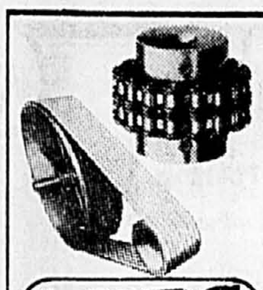

RÉDUCTEURS DE VITESSE
dans la gamme la plus complète

CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE INC

1326 ouest, rue Notre-Dame	937-7423
3898, rue Hochelaga	254-6038
6879 est, rue Jarry	326-0471
1908, boul. des Laurentides	668-5330
805, boul. Sainte-Foy	679-2550

Les députés libéraux d'Ottawa veulent un colloque sur le F-18

■ Le gouvernement fédéral devrait organiser un colloque économique pour informer les entreprises québécoises des possibilités de contrat qui s'offrent à elles dans le cadre du programme du F-18.

Jugeant que les hommes d'affaires du Québec manquent de renseignements sur le F-18 et qu'ils ne présentent pas suffisamment de soumissions, le caucus libéral des députés fédéraux du Québec à Ottawa a suggéré hier, lors de sa réunion hebdomadaire, que le gouvernement canadien mette sur pied un symposium d'information.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Le nouveau président du caucus libéral, le député de Louis-Hébert, Dennis Dawson, a indiqué aux journalistes que la demande des députés avait été transmise aux ministres Jean-Jacques Blais, des Approvisionnements et Services, et à Ed Lumley, de l'Industrie et Commerce.

« Il faut que le secteur manufacturier québécois saisisse toutes les possibilités qui lui sont offertes de présenter des soumissions aux différentes phases de fabrication de l'appareil F-18 », a déclaré M. Dawson.

Lorsque les médias ont fait état il y a deux semaines que le Québec n'avait pas reçu la part promise des retombées économiques de l'avion de chasse, le ministre Blais s'est défendu en affirmant que les firmes québécoises, par manque de dynamisme, n'avaient pas présenté de soumissions en nombre suffisant.

À qui la faute?

Selon l'ex-président du caucus libéral, le député de Longueuil, Jacques Olivier, la faute est plutôt du côté du constructeur, MacDonald Douglas. « Il y a eu un manque de la part de MacDonal Douglas, la compagnie aurait dû faire plus de publicité au Québec auprès des entreprises », a affirmé M. Olivier.

La question du F-18 a occupé une bonne partie des discussions des libéraux québécois, lors de leur rencontre hebdomadaire.
Le caucus a profité aussi de l'occasion pour élire le nouvel exécutif de la prochaine année.

Dennis Dawson sera le président du caucus provincial. Aux postes de vice-président, on retrouve Jean-Guy Dubois (Lotbinière) et Bernard Loiselle (Verchères). Mme Eva Côté (Rimouski-Témiscouata) a été élue trésorière et le nouveau secrétaire est André Bachand (Missisquoi).

Joe Clark: ce n'est plus qu'une question de temps

■ OTTAWA (PC) — La popularité du Parti progressiste conservateur dans les sondages Gallup indique, selon M. Joe Clark, que la population canadienne continue à réclamer un changement de gouvernement.

Le chef du PC note que les conservateurs occupent le haut du pavé dans les sondages depuis plus d'un an maintenant.

« Ce n'est plus qu'une question de savoir pendant combien de temps encore le Parti libéral continuera à ne pas tenir compte de la réalité et à faire étalage de son pouvoir. »

Le dernier sondage Gallup, réalisé à la fin de septembre, indique que les conservateurs ont encore augmenté leur popularité aux dépens cette fois des néo-démocrates.

Les chiffres cités par Gallup proviennent d'un sondage auprès de 1,035 électeurs à travers le pays réalisé durant la semaine du 27 septembre au 1er octobre. Il appert que 46 pour cent des électeurs qui ont arrêté leur choix favorisent les conservateurs, 30 pour cent penchent pour les libéraux tandis que 21 pour cent appuient les néo-démocrates.

LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

SECTION II

RECOURS À L'ENCONTRE D'UN CONGÉDIEMENT ILLÉGAL

122. Il est interdit à un employeur ou à son agent de congédier, de suspendre ou de déplacer un salarié:

1° à cause de l'exercice par ce salarié [illegible] te de la présente loi ou d'un règlem[illegible]

2° pour le motif que ce [illegible] la Commission ou à l'[illegible] des normes du travail [illegible] rapportant;

3° pour la [illegible] du salarié ou [illegible]

4° pou[illegible]

5° d[illegible] d'un rè[illegible]

Un[illegible] employ[illegible] ses co[illegible] elle ou[illegible]

Un[illegible] enceint[illegible] des da[illegible] salariée[illegible] ficat mé[illegible] pas les d[illegible]

123. [illegible] déplace pour[illegible] faire valoir s[illegible] travail nomm[illegible] s'il s'agissait [illegible] placement à c[illegible] sultant du Co[illegible] 122, 129*a* ainsi [illegible] s'appliquent alors [illegible]

Malgré l'artic[illegible] tre une plainte [illegible] Si la plainte e[illegible] nistre, le dé[illegible] travail ne [illegible]

délai pour soumet[illegible] travail est d[illegible] Commission [illegible] missaire général[illegible]

SECTION III

RECOURS À L'ENCONTRE D'UN CONGÉDIEMENT FAIT SANS UNE CAUSE JUSTE ET SUFFISANTE

124. Le salarié qui justifie de cinq ans de service continu [illegible] même employeur et qui croit avoir été congédié sans une [illegible] suffisante peut soumettre sa plainte par écrit à la [illegible] 0 jours de son congédiement, sauf si une [illegible] utre que le recours en dommages- [illegible] la présente loi, dans une autre

[illegible] la Commission peut [illegible] plainte à la satisfac-

[illegible] un écrit conte- [illegible] it, sur deman-

[illegible] 0 jours du [illegible] emander à

[illegible] arait à la [illegible] Code du

[illegible] 89, 89*c* [illegible] l'arbitre

[illegible] gédié sans [illegible] arié;

[illegible] rie une indemnité [illegible] qu'il aurait normale-

[illegible] qui lui paraît juste et raison- [illegible] circonstances de l'affaire.

[illegible] cas d'un domestique, l'arbitre ne peut [illegible] lement au salarié d'une indemnité correspondant [illegible] ux autres avantages dont l'a privé le congédiement [illegible] lode maximum de trois mois.

Ce que ça veut dire, c'est que **personne** ne peut vous congédier parce que vous portez plainte.

Votre employeur doit respecter vos droits. S'il ne les respecte pas, vous pouvez porter plainte à la Commission des normes du travail. Et si votre employeur vous met à la porte parce que vous avez porté plainte, vous avez 30 jours pour nous avertir. La Commission interviendra en votre faveur. C'est la loi.

Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail
Direction des communications

POUR BIEN SE COMPRENDRE

Exposition de bijoux de successions chez Mappin

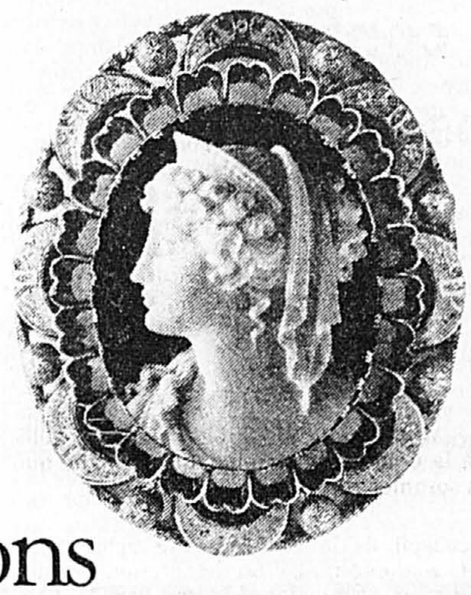

Nous vous présentons cette extraordinaire collection de bijoux, véritables trésors provenant de successions, d'antiquaires et de particuliers, à des prix très modiques.

Malheureusement, comme les premiers arrivés sont les premiers servis, il se peut que certains des articles énumérés ci-dessous aient déjà été vendus.

1. Collier de perles de culture, approximativement 24 pouces de long. Fermoir or blanc 14 cts.	360.00 $
2. Broche en forme de cercle or jaune 14 cts. de 10 perles blanches rondes, chacune approximativement 5.5 mm de diamètre.	675.00 $
3. Pendant or jaune 14 cts. serti d'une émeraude approximativement 0.15 ct entourée de 12 diamants, poids total approximatif 0.19 ct.	500.00 $
4. Bague pour dame or jaune et blanc 14 cts. sertie d'une émeraude naturelle ovale pesant approximativement 0.25 ct et 20 diamants, poids total approximatif 0.50 ct.	1,375.00 $
5. Bague pour dame or 14 cts. et plastique genre damier, sertie de 8 diamants et 8 pierres rouges qui sont un mélange de rubis naturels et synthétiques.	280.00 $
6. Bague pour dame en or jaune et blanc 14 cts. sertie de 2 diamants poids total approximatif 0.36 ct et un rubis 0.40 ct.	1,575.00 $
7. Bague pour dame or jaune 10 cts. sertie d'une améthyste 16.5 cts.	750.00 $
8. Bague pour dame or blanc 14 cts. comprenant 7 diamants, poids total approximatif 0.42 ct.	950.00 $
9. Bague pour dame or blanc 14 cts. sertie d'un diamant approximativement 0.72 ct et 2 baguettes, poids total approximatif 0.30 ct.	4,550.00 $
10. Bague pour dame sertie d'un diamant, poids approximatif 0.35 ct, 10 diamants poids total approximatif 0.50 ct, un endommagé et 8 saphirs ronds poids total approximatif 0.45 ct.	2,225.00 $
11. Bague pour homme or jaune 10 cts. sertie d'un diamant, poids approximatif 0.50 ct.	400.00 $
12. Bague solitaire pour homme or jaune et blanc 14 cts. sertie d'un diamant approximativement 0.38 ct.	2,150.00 $

JOAILLIERS Mappin
Le magasin du bon goût.
1000 Ste-Catherine ouest
866-7431

OÙ, QUAND ET COMME VOUS LE DÉSIREZ... FAITES AFFAIRE AVEC LE GUICHET AUTOMATIQUE DESJARDINS!

Voici le réseau des Guichets Automatiques Desjardins. Maintenant vous pouvez éviter les contraintes de temps, d'attentes et d'imprévus. Le Guichet Automatique Desjardins est à votre service 7 jours par semaine pour effectuer toutes vos transactions courantes:

- Dépôts
- Retraits
- Virements de fonds
- Information sur le solde de vos comptes

À votre rythme!
Vous transigez quand vous le désirez, même en dehors des heures d'ouverture de la caisse, et où vous le désirez puisque vous avez accès à tous les Guichets Automatiques du réseau Desjardins grâce à votre carte d'accès Desjardins.

Demandez votre carte, demandez votre NIP!
Demandez vite votre carte d'accès et demandez votre NIP (numéro d'identification personnel)!
Le NIP, ce code facile à retenir que vous seul connaissez est essentiel au fonctionnement du Guichet Automatique et assure la confidentialité et la sécurité de vos transactions.

Ne vous privez pas plus longtemps des avantages du Guichet Automatique, rendez vous aujourd'hui même à votre caisse Desjardins et demandez votre carte, demandez votre NIP!

Guichet Automatique desjardins

COMPTEZ SUR LUI!

SUITE AUX ÉPISODES TÉLÉVISÉS

Broadbent pourfend Trudeau et Clark

OTTAWA (d'après CP) — Le chef du Nouveau parti démocratique, Ed Broadbent, a accusé hier soir le premier ministre Pierre Trudeau et le chef de l'opposition Joe Clark d'avoir, lors de leurs récents discours télévisés à l'intention de la nation, parlé aux Canadiens comme ils l'auraient fait à des élèves de l'école élémentaire.

Au cours de la seconde de ses deux allocutions télévisées, M. Broadbent a déclaré que si les Canadiens avaient relevé quoi que ce soit de concret dans les propos des deux leaders, ils possédaient «soit une boule de cristal, soit un bizarre dictionnaire capable de traduire un cafouillage incompréhensible en idées concrètes».

Le message de huit minutes du chef NPD, qu'il a livré sur les ondes de la télévision d'Etat, différait sensiblement, par sa morgue, du ton beaucoup plus posé de sa première allocution et de l'attitude conciliante qu'avaient également adoptée MM. Trudeau et Clark dans leurs discours.

La confiance

«Il est évident que nous avons besoin de la confiance et de la coopération de la population», a-t-il dit en faisant allusion à l'appel du premier ministre en faveur d'un effort commun pour juguler l'inflation.

«Il est évident que nous devons faire preuve d'honnêteté et demeurer fidèles à nos traditions», a-t-il ajouté en rappelant les remarques du chef de l'opposition.

«Mais de telles paroles, venant d'hommes politiques, n'invitent aucunement à l'action: elles cherchent à faire croire que l'orateur se préoccupe du bien-être de la population, mais elles demeurent vides de toute substance qui puisse constituer la preuve de cette préoccupation: elles ne sont qu'un maquignonnage de la pire espèce.»

M. Broadbent a réitéré sa suggestion que le gouvernement affecte $2,2 milliards à la création d'emplois, somme qui serait financée au moyen d'une surtaxe imposée aux travailleurs gagnant plus de $40,000 par an, ainsi que par des coupures effectuées dans certains secteurs.

Une partie de cet argent devrait immédiatement être dirigée vers les villes à industrie unique, «qui sont les plus durement touchées par la récession».

«Si on ne les aide pas, elles couleront, et lorsque la reprise surviendra, elles ne seront plus là pour en profiter, et nous en souffrirons tous en tant que nation.»

Par ailleurs, d'importants programmes de construction pourraient être lancés à travers le pays, pour venir en aide non seulement à l'industrie de la construction, mais aussi au secteur manufacturier, a conclu le chef du NPD.

Duhaime veut des explications de Texaco

QUEBEC (PC) - Le gouvernement du Québec ne saurait tolérer qu'une compagnie comme Texaco ait sa capacité de raffinage en Ontario et maintienne au Québec un réseau de distribution sur un marché déjà perturbé.

C'est ce qu'a déclaré hier à l'Assemblée nationale le ministre de l'Energie Yves Duhaime en répondant aux questions du député péquiste de Lafontaine, Marcel Léger.

Le gouvernement n'a pas l'intention de laisser Texaco quitter le Québec sans lui demander des justifications, a dit M. Duhaime, qui a révélé qu'il doit rencontrer la semaine prochaine soit le président soit le vice-président de Texaco afin de faire le point sur la situation de Texaco.

Texaco a annoncé récemment qu'elle fermera en février sa raffinerie de Montréal tout en maintenant au Québec son réseau de vente, qu'elle approvisionnera à partir d'une raffinerie ontarienne.

La décision de BP, de Texaco de fermer leur raffinerie à Montréal et celle de Gulf, de diminuer sa capacité de production, sont toutes reliées directement au projet Carmont, qui prévoyait traiter 80,000 barils par jour d'huile résiduelle. Ce projet est tombé à l'eau.

« C'est dommage parce que c'est la capacité concurrentielle de Montréal comme grand centre international qui en prend un coup, » a dit M. Duhaime.

Le ministre a ajouté qu'il doit aussi rencontrer les travailleurs visés par la décision de Texaco et qu'il invitait les députés qui le voudraient à se joindre à lui pour la réunion.

Bertrand garde la confiance des députés

QUEBEC (PC) — Les députés péquistes de la région de Québec maintiennent leur confiance à leur président Jean-François Bertrand, même si la CUQ a demandé qu'il soit remplacé comme ministre responsable de la région de Québec.

C'est ce qu'a annoncé hier à l'Assemblée nationale Mme Pauline Marois, ministre déléguée à la Condition féminine, qui a ajouté que « nous sommes fiers du choix qu'on a fait ».

Le conseil de la Communauté urbaine de Québec a adopté mardi une résolution demandant au premier ministre de remplacer M. Bertrand comme ministre responsable de la région de Québec. Cette demande a trait au dossier des négociations qui ont précédé l'adoption d'une loi spéciale pour forcer les chauffeurs d'autobus de Québec de retourner au Québec.

L'affaire a été soulevée en Chambre, au cours de la période de questions, par le whip de l'Opposition Michel Pagé, qui a demandé au premier ministre René Lévesque si M. Bertrand était toujours ministre responsable de la région de Québec.

Ce sera au caucus des députés de la région de Québec d'évaluer l'efficacité de leur président, a répondu le premier ministre à M. Pagé, qui s'est étonné que le premier ministre ne prenne pas la défense de son ministre des Communications qui est aussi leader parlementaire du gouvernement.

AUJOURD'HUI VEND. ET SAMEDI
A. Gold & Sons®

ÉPARGNEZ $7 — GANTS EN PEAU DE PORC DOUBLÉS — Ord. $19,50 — $12.50
ÉPARGNEZ $8 — GANTS EN CUIR «PIGTEX» DOUBLÉS — Ord. $26 — $18
ÉPARGNEZ $12 — CHANDAILS SHETLAND LEO CHEVALIER — Ord. $40 — $28
ÉPARGNEZ $20 — CHEMISES SPORT BOUCLÉES EXCLUSIVES — Ord. $45 — $25
ÉPARGNEZ $22 — BLOUSONS AVIATEUR HENRI CHRISTIAN — Ord. $90 — $68
ÉPARGNEZ $110 — SUPERBES BLOUSONS PEAU DE PORC ET VELOURS CÔTELÉ — Ord. $295 — $185

Ne soyez pas déçus. Soyez parmi les premiers à nos magasins en fin de semaine.

• 388 STE-CATHERINE OUEST • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE • LE CARREFOUR LAVAL • 960 STE-CATHERINE OUEST • LES GALERIES D'ANJOU • LES PROMENADES ST-BRUNO

AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, CARTE BLANCHE et la CARTE A. GOLD & SONS

HARMAN/KARDON • DISCWASHER • MELOTONE • CRAIG • AUDIOVOX • DECCA • HENDRIX • SENNHEISER • KOSS • SHURE

SUPER-AUBAINES D'AUTOMNE CHEZ ATLANTIQUE

GARANTIE* La main-d'oeuvre de service de ses télécouleurs et composants haute fidélité pour 48 et 60 mois respectivement.

REMBOURSEMENT* La différence si vous trouvez votre téléviseur couleur ou chaîne haute fidélité ATLANTIQUE moins cher, chez tout autre détaillant, aux mêmes conditions durant les 30 jours suivant l'achat.

ÉCHANGE* Tout élément de votre chaîne haute fidélité ATLANTIQUE pour un modèle plus avancé durant les 30 jours suivant l'achat.

*POUR NOS POLITIQUES CONSULTEZ NOS REPRÉSENTANTS

MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE VHS — FISHER
• Lecture et enregistrement jusqu'à 8 heures
• Touche sensible
• 12 canaux préréglés
GARANTIE 2 ANS — PRIX ATLANTIQUE $799.95

TÉLÉCOULEUR 20" — SANYO
• Complètement automatique
• Venez voir les caractéristiques
PRIX ATLANTIQUE $449.95
GARANTIE 4 ANS

ENSEMBLE TABLE TOURNANTE — YAMAHA
• Masse optimum
• Résonnance minimum
AMPLIFICATEUR - PRÉAMPLIFICATEUR
• 35 watts par canal
ADAPTEUR RADIO
• Balance optique
HAUT-PARLEURS
• 2 haut-parleurs
• Suspension acoustique
PRIX ATLANTIQUE $799.95 GARANTIE 5 ANS

LUXMAN
Récepteur Luxman AM/FM Stéréo 90 watts RMS
Dual — Table tournante semi-automatique avec cartouche magnétique incluse
GARANTIE 3 ANS
AR — ACOUSTIC RESEARCH Haut-parleurs haute fidélité
PRIX ATLANTIQUE $999.95
(une épargne de $300.00)

TÉLÉCOULEUR MEUBLE 26" — SANYO
GARANTIE 4 ANS
• Meuble moderne
• Châssis haute puissance pour haute brillance
• Haut parleur 3" x 5"
PRIX ATLANTIQUE $699.95

Dual
TABLE TOURNANTE CS505 $169.95
TABLE TOURNANTE CS508 $199.95
TABLE TOURNANTE CS607 $269.95

L'UNIQUE SYSTÈME — SONY
RÉCEPTEUR
• Mémoire pré-programmé
• 40 watts par canal
• Syntonisateur quartz
TABLE TOURNANTE
• Automatique
MAGNÉTOPHONE À CASSETTE
• Dolby
• Touche sensible
HAUT-PARLEURS
• 2 haut-parleurs à 2 voies
PRIX ATLANTIQUE $1199.95 avec commande à distance
GARANTIE 5 ANS

MAGNÉTOSCOPE À CASSETTE — SANYO
• Système recherche
• Format Beta
• Lecture digitale
PRIX ATLANTIQUE $699.95 GARANTIE 2 ANS

SYSTÈME — SANYO
RÉCEPTEUR 2033
• 66 watts RMS
TABLE TOURNANTE
• Semi-automatique
• Cartouche magnétique incluse
2 HAUT-PARLEURS
PRIX ATLANTIQUE $399.95 GARANTIE 2 ANS

6060 BOUL. MÉTROPOLITAIN EST (Entrepôt (sortie Lacordaire)) 253-8880
6664 ST-HUBERT (près St-Zotique) 274-5438
CENTRE D'ACHAT BOULEVARD Pie-IX et Jean-Talon 728-5554

Plus de 85 magasins - Partout près de chez vous

ALMA Carrefour Alma
ALMA Galeries Lac St-Jean
BELOEIL Mail Montenach
BROCKVILLE Islands Mall
CHÂTEAUGUAY Centre régional de Châteauguay
CHICOUTIMI Place du Royaume
CORNWALL Cornwall Square
DORVAL Dorval Gardens Shopping Center
DRUMMONDVILLE Place Drummond
ETOBICOKE Sherway Gardens
GATINEAU Promenades de l'Outaouais
GRANBY Galeries Granby
HULL Place du Centre
EDMUNSTON
NEW BRUNSWICK Centre Madawska
JOLIETTE Galeries Jonquière
JONQUIERE Place Centre Ville
KINGSTON Frontenac Mall
KINGSTON 100 Princess Street
LACHINE Galerie Lachine
LASALLE Place Newman
LAVAL Carrefour Laval
LAVAL Centre commercial St-Martin
LAVAL Centre d'achat Duvernay
LA TUQUE Centre commercial La Tuque
LEVIS Galeries Chagnon
LONGUEUIL Centre d'achat Jacques-Cartier
LONGUEUIL Place Longueuil
MONTREAL Centre d'achat Forest
MONTREAL Galeries d'Anjou
MONTREAL Galeries Dupuis
MONTREAL Place Alexis Nihon (métro level)
MONTREAL Place Alexis Nihon (3rd floor)
MONTREAL 482 ouest Ste-Catherine
MONTREAL Place Bourassa
MONTREAL Centre d'achat Boulevard, Pie IX et Jean Talon
MONTREAL Plaza Côte-des-Neiges
MONTREAL 6060 est boul. Métropolitan
MONTREAL Place Ontario
MONTREAL Place Versailles
MONTREAL Plaza St-Hubert
OTTAWA Mervale Shopping Fair
OTTAWA Harongate Mtl
OTTAWA Sparks Street Mall
POINTE-AUX-TREMBLES Carrefour de la Pointe
POINTE-CLAIRE Centre commercial Fairview
QUEBEC Galeries de la Capitale
QUEBEC Place Cartier
QUEBEC Entrepot Quebec 560 Marie de l'Incarnation
QUEBEC Galeries de la Canadienne
QUEBEC Place Fleur de Lys
QUEBEC Le Clef de Sol Inc.
REPENTIGNY Place Repentigny
RIMOUSKI Carrefour Rimouski
RIVIERE-DU-LOUP Centre comm. Rivière du Loup
ROSEMERE Galeries des Milles-Iles
SCARBOROUGH Scarborough Town Center
ST-BRUNO Promenades St-Bruno
STE-FOY Place Laurier
STE-FOY Place Ste-Foy
ST-HYACINTHE Centre St-Hyacinthe
ST-JEAN Galerie Richelieu
ST-JEAN Carrefour Richelieu
STE-MARTHE Promenades Deux-Montagnes
SEPT-ILES Mail de Place-Ville
SHAWINIGAN Plaza Mauricie
SHERBROOKE 180 nord, rue Wellington
SHERBROOKE Galeries les Quatre-Saisons
SOREL 65 rue Georges
TERREBONNE Galeries Terrebonne
THETFORD MINES Carrefour Frontenac
TORONTO 2nd Warehouse Location
TORONTO Main Store and Warehouse
TORONTO Yorkdale Shopping Center
TORONTO Toronto Hi-Fi
TROIS-RIVIERES Centre les Rivières
TROIS-RIVIERES 4542 boul. Royal
VICTORIAVILLE Carrefour des Bois Francs
VAL D'OR Carrefour du Nord
VILLE ST-LAURENT Galeries Normandie
VILLE ST-LAURENT (Place Vertu Audio)
VILLE ST-LAURENT Place Vertu
WILLOWDALE Fairview Mall

VISA MasterCard

• AIWA • HARMAN/KARDON • DISCWASHER • MELOTONE • CRAIG • AUDIOVOX • DECCA • HENDRIX • SENNHEISER

• MAXELL • TDK • TELEC • MARANTZ • LUXMAN • CERWIN VEGA • JANIS • JBL • BOSE • KEF • FISHER • TEAC • STANTON • EMPIRE • BASF • MAXELL • TDK • TELEC • MARANTZ • LUXMAN • CERWIN VEGA • JANIS • JBL • BOSE •

JUSQU'À 45% DE RABAIS
MICHELIN — PIRELLI — PNEUS D'HIVER

GRANDEURS FLANC BLANC	PRIX
195R14 (FR78 / 14) (P20575R14)	82.00
205R14 (GR78 / 14) (P21575R14)	79.20
195R15 (FR78 / 15) (P20575R15)	83.00
205R15 (GR78 / 15) (P21575R15)	84.00
215R15 (HR78 / 15) (P22575R15)	96.00
235R15 (LR78 / 15) (P23575R15)	117.00

PAYEZ ET EMPORTEZ TANT QU'IL EN RESTERA
PNEUS MODERNE
Tél.: 274-2574 900 est, rue JEAN-TALON

Une nouvelle aide envisagée pour les acheteurs de maisons

■ OTTAWA — Le gouvernement fédéral étudie la possibilité de créer une nouvelle forme d'assurance qui protégérait les acheteurs de maison contre les variations trop grandes des taux d'intérêt.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

C'est ce qu'a indiqué hier à la Chambre des Communes, le ministre de l'Habitation, M. Roméo Leblanc. En réponse à une question du député conservateur Don Blenkarn, le ministre a dit que l'idée d'un plan d'assurance sur hypothèque était vue favorablement par l'industrie de la construction. Le plan fait l'objet d'une étude par les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèque et de logement et du ministère de l'Habitation.

L'assurance sur le taux d'intérêt protégerait les acheteurs de maison contre une hausse trop forte des taux lorsque l'hypothèque revient à renouvellement. Le détenteur d'une telle assurance aurait la garantie que les paiements mensuels sur la maison ne grimperaient pas de façon spectaculaire dans l'avenir, au-delà de ses moyens financiers.

Plusieurs questions sont sans réponse encore sur le fonctionnement de cette assurance. Quel sera le montant des primes que les acheteurs verseront au gouvernement pour que celui-ci couvre les risques de variation des taux d'intérêt? Quelle sera la protection fournie? De combien de points de pourcentage les taux pourront-ils varier avant que l'assurance prenne effet?

L'idée d'une telle assurance n'est pas envisagée pour rendre l'accès à la propriété plus facile, mais pour donner plus de confiance à celui qui achète une propriété. Il aurait une indication plus précise des paiements mensuels qu'il versera au cours des années.

Alliance-Québec veut s'affranchir d'Ottawa

■ Alliance-Québec n'a pas l'intention de disparaître ni de cesser de revendiquer pour la défense des droits des Anglophones qu'elle continue de croire menacés.

PIERRE VENNAT

« Si le premier ministre pense qu'il peut nous diviser ou que nous ne sommes pas capables de soutenir ou de réitérer nos efforts en vue de l'abolition des lois injustes et discriminatoires, il se trompe lourdement », a lancé hier après-midi son secrétaire-général, Alex Paterson.

Ceci dit, Alliance-Québec continue à croire que ce n'est que par « la manifestation calme, raisonnable mais ferme » que le gouvernement finira par reconnaître qu'il ne peut ignorer près d'un cinquième de la population québécoise.

Le président du mouvement, l'avocat Eric Maldoff, a déclaré hier après-midi, en réponse aux questions de LA PRESSE, qu'il continue à croire que son mouvement a eu raison de demeurer « calme » et modéré et qu'il continuera à le faire. « Nous voulons prouver, malgré le premier ministre, que le dialogue est possible entre les deux communautés », a-t-il expliqué. « Il y a trop de mythes et d'émotivité dans ce dossier. Même si M. Lévesque y a cédé, nous n'entendons pas, quant à nous, y succomber. »

Les anglophones du Québec, regroupés au sein de cet organisme parapluie, ne sont absolument pas convaincus par les arguments du premier ministre. « Depuis 10 ans, 140 000 Québécois anglophones ont quitté la province. Si après cela, M. Lévesque et le ministre Godin ne trouvent pas la situation préoccupante, qu'est-ce que cela leur prend ? ».

Alliance-Québec entend donc se structurer, et pour cela lance une campagne d'autofinancement de $750,000. Le mouvement lancera aussi sous peu une campagne pour le bilinguisme dans l'affichage, en appuyant tous ceux qui auront des difficultés avec l'Office de la langue française à ce sujet. A noter qu'Alliance-Québec défendra ceux qui ont des affiches bilingues, et non pas ceux qui auraient des affiches unilingues anglaises.

L'organisme veut ensuite lancer une campagne de sensibilisation auprès du public francophone, afin de lui faire comprendre pourquoi les anglophones croient nécessaire de maintenir le contrôle sur leurs institutions.

« Nous pensons pouvoir toucher les Québécois francophones et tenter de promouvoir une société où nous pourrions vivre dans la paix linguistique.

« En prenant l'initiative de devenir, sinon indépendante financièrement et de s'affranchir du gouvernement fédéral, Alliance-Québec marque un pas décisif. Nous tenons à faire savoir clairement que nous avons l'intention de demeurer en place un bon bout de temps, au moins jusqu'à ce que notre problème soit résolu.

Chez Peoples, la Seiko n'est pas une question de réduction. C'est ce que nous y ajoutons.

Durant cette période-ci de l'année, vous verrez un tas d'aubaines sur les montres Seiko. Mais rien ne se compare à ce que nous offrons. Chez Peoples, votre Seiko n'est pas simplement protégée par la garantie Seiko, elle est aussi protégée par la GARANTIE INCONDITIONNELLE Peoples—peu importe ce qui l'endommage—pour une année entière. Quelque soit le dommage, nous le réparerons.

C'est un surplus qui ne vous coûte rien. Chez Peoples, les prix des Seiko sont *vrais*. Vous trouverez que nos prix courants sont aussi bas, ou peut-être plus bas que la plupart des maisons d'escomptes. L'an dernier, nous avons vendu plus de cent mille montres Seiko. Ça, ça ne se fait pas avec des prix plus élevés ou avec un choix réduit.

Dans de nombreux magasins Peoples vous pouvez choisir parmi plus de deux cent modèles de montres Seiko. Et pour le meilleur choix, magasinez tôt et profitez de notre excellent service des mises-de côté. Si vous en voulez pour votre argent, n'achetez pas une Seiko avant de vous rendre chez un Bijoutier Peoples.

Peoples
Des gens dignes de confiance.

Le Carrefour Laval
Place Portobello
Place La Salle Shopping Centre
Plaza Alexis Nihon

Centre Laval
Les Galeries D'Anjou
Plaza St. Hubert

1015 Ouest Rue St. Catherine
Centre d'Achats Fairview
Place Rosemere

Les Galeries Richelieu
Les Galeries St. Laurent
Place Vertu

La Charte: pas d'entente avec les provinces

■ OTTAWA (PC) — Le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a reconnu, hier, aux Communes, que le gouvernement fédéral n'est pas parvenu à s'entendre avec les provinces sur un guide à l'intention des procureurs qui devront plaider une cause concernant la charte des droits et libertés.

Conséquemment, a expliqué M. MacGuigan, un « livre blanc » a étépublié à l'intention des avocats fédéraux tandis que les procureurs provinciaux devront se fier à un soi-disant « livre noir ».

Le critique conservateur Ray Hnatyshyn a recommandé au ministre de la Justice d'interdire aux avocats représentant le gouvernement fédéral d'utiliser le « livre noir » qui doit servir à démolir les arguments invoqués par la charte.

Il a demandé au ministre de la Justice de rendre public le fameux livre noir mais M. MacGuigan lui a répondu que les avocats fédéraux ne l'utilisaient pas.

Il a cependant dit qu'il songerait à rendre public le livre blanc bien qu'il ne croit pas que cela serait une bonne idée puisque cela permettrait de connaitre la stratégie des avocats.

Selon M. Hnatyshyn, cette attitude reflète de l'hypocrésie. Il a recommandé à M. MacGuigan de créer un institut qui aurait pour tâche de désigner les causes se rapportant à la charte et méritant d'être financées par le fédéral.

Selon M. MacGuigan, les décisions sont prises sur une base individuelle. Il a ajouté que 23 volumes de statuts fédéraux et des milliers de règlements font actuellement l'objet d'un examen pour s'assurer qu'ils ne viennent pas en conflit avec charte, qui a étéenchâssée dans la constitution revisée dont la proclamation remonte au 17 avril.

Les tests de français: des hôpitaux ont innové

■ (PC) — Certains hôpitaux anglophones de Montréal ont commencé à faire passer des tests de français à leur personnel non-professionnel, presque deux ans avant que cette procédure ne leur soit imposée par la Charte de la langue française du Québec.

Depuis février dernier, le Montreal Joint Hospital Institute, qui dirige ces tests pour 26 hôpitaux anglophones, a fait passer des examens à 192 secrétaires, commis, employés d'entretien et cuisiniers. Selon un porte-parole de l'organisme, environ 75 pour cent des employés ont réussi les tests.

La Charte, adoptée en vertu de la loi 101, donne aux hôpitaux le choix de mettre au point leurs propres tests de français pour les employés non-professionnel avant la fin de 1983, sinon l'Office de la langue française prendra la relève.

Seuls les employés non-professionnel qui sont transférés, promus ou nommés à un nouveau poste doivent subir ces tests.

Jusqu'à maintenant, au seul hôpital, Royal Victoria, où dit-on le tiers des patients veulent être soignés en français, 100 employés ont passé les examens.

Pour le désarmement

■ OTTAWA (PC) — Au moins deux députés fédéraux ont annoncé leur intention, hier, de prêcher le désarmement nucléaire à l'occasion du Jour du Souvenir.

« Si jamais une guerre nucléaire éclate, a souligné le député néo-démocrate Svend Robinson, il n'y aura plus de Jour du Souvenir, parce qu'il ne restera plus personne pour se souvenir. »

Pour lui, c'est le devoir des parlementaires de parler de la guerre nucléaire le Jour du Souvenir, car « les deux sont intimement liés ».

C'est également l'opinion du député néo-démocrate Bill Blaikie, qui est membre de la Légion canadienne.

« L'une des façons de maintenir vivant le désir de prévenir la guerre, a-t-il déclaré, est de se souvenir de ses conséquences. »

LE SINISTRE DU «WAIKIKI»

Les policiers s'interrogent

■ Les policiers de la CUM en ont plein les bras avec l'enquête concernant l'hécatombe du «Waikiki tourist room», rue de la Gauchetière: tard hier soir, alors qu'une huitième victime s'était ajoutée à la liste durant la journée, trois seulement avaient été identifiées.

ANDRE CEDILOT

Les enquêteurs ont par ailleurs des difficultés à obtenir des renseignements précis des survivants qui, dans la majorité des cas, ont de la difficulté à s'exprimer ou à comprendre le sens des questions qui leur sont posées. Quelques-uns sont toujours en état de choc, tandis que d'autres sont ivres.

Le temps de reprendre ses esprits, l'un d'eux a même été arrêté sous mandat et placé en cellule, hier, afin qu'on puisse l'interroger normalement. Il a par la suite été relâché. C'est ce qui a fait croire à certains médias mal renseignés qu'on soupçonnait l'individu d'avoir allumé l'incendie.

La principale hypothèse de travail des spécialistes de la police de la CUM porte sur un problème d'électricité. Un chimiste du Laboratoire de police scientifique a commencé l'analyse de divers exhibits qui ont été récupérés sur les lieux du sinistre. Parmi ces objets, on retrouve du matériel électrique. Les conclusions de l'expert devraient être connues aujourd'hui.

D'après les enquêteurs, le feu aurait éclaté au sous-sol pour se propager très rapidement entre les murs et les plafonds de la maison de rapport de trois étages. L'immeuble étroit et vieillot comptait 46 chambrettes qui étaient presque toutes occupées au moment de l'incendie. Les locataires étaient principalement des personnes âgées et des assistés sociaux.

C'est un miracle, selon d'aucuns, que cet incendie, le pire à survenir au cours des sept dernières années, n'ait été plus meurtrier encore. Plusieurs des survivants doivent une fière chandelle aux policiers et aux pompiers qui sont accourus sur place. Des huit qui avaient été conduites à l'hôpital Saint-Luc, une seule est encore sous observation. Son état n'est pas jugé grave. Les autres ont pu quitter en fin de matinée. Ils souffraient de blessures et de brûlures ou encore d'un choc nerveux.

En fouillant les décombres, hier, les secouristes ont découvert un huitième cadavre qui gisait à l'intérieur de l'appartement 44, au sous-sol. Comme d'autres, il était méconnaissable parce que démembré ou carbonisé. Jusqu'à maintenant, seulement trois des victimes ont été identifiés. Il s'agirait de Robert Guénette, Jérôme Jeanmoyé et Roger Hamelin.

L'identification n'ayant pas été faite par le concierge de la maison de chambres, les parents des victimes restant introuvables, les policiers ne veulent pas, encore là, sauter aux conclusions trop rapidement. Des recherches se poursuivent.

LAVAL

Chauffards: gare au radar

Photo Paul-Henri Talbot LA PRESSE

Afin de mettre à la raison les automobilistes insouciants ou trop téméraires, la police de Laval procède actuellement à des opérations de radar sur la Route 25 et sur toutes les voies de service des autoroutes à péage. Sur la Route 25, la surveillance est particulièrement serrée à la croisée des voies de circulation qui mènent à l'autoroute 440 ou en direction de Terrebonne. Dans une zone où la vitesse est limitée à 50 km, les automobilistes filent à 90, 100 et même 120 km, juste avant d'aborder une courbe en épingle. En dépit de l'installation de remparts de béton, les accidents continuent de se multiplier. D'après les policiers, 20 accidents, dont un a fait un mort, s'y sont produits depuis le début de l'année.

Vol d'armes rue Papineau

■ Deux cagoulards armés ont fait main basse, hier, sur une trentaine de revolvers et de pistolets qui se trouvaient dans les étalages d'un magasins d'articles de sport, au 6556 de la rue Papineau, dans le nord de Montréal. L'établissement venait tout juste d'ouvrir ses portes, vers 9h30, lorsque les suspects, sous la menace d'un revolver, ont menotté l'unique employé qui se trouvait sur place. Pendant que l'un des bandits faisait le guet, l'autre s'empressait d'enfouir les armes de poing dans des sacs de sportifs. Ils ont ensuite pris la fuite dans une automobile. C'est un passant qui a donné l'alerte à la police de la CUM après avoir aperçu l'employé menotté à un comptoir, au fond du magasin.

VENTE DE PALETOTS
ERNEST

PALETOTS
CHOIX DE STYLES ET COULEURS
ORD. 129.98 À 350.00
VENTE
89.98 à 279.98

COMPLETS
À DEVANT DROIT OU CROISÉ
SIGNÉ YVES ST-LAURENT, MICHEL ROBICHAUD, LÉO CHEVALIER, SILVIO FAVA, ETC. ETC.
ORD. 160.00 À 399.98
VENTE
99.98 à 349.98

VESTONS SPORT
TWEED, VELOURS, CORDUROY, BLAZER,
ORD. 110.00 À 295.00
VENTE
59.98 à 239.98

PEAU DE MOUTON CUIR, SUÈDE
STYLE BLOUSON, VESTONS ET PALETOTS
RÉDUCTION DE
10% à 33⅓%

PANTALONS
CHOIX INCOMPARABLE SIGNÉ CARDIN, DIOR, CACHAREL ET ERNEST AVEC OU SANS PLI
SPÉCIAL
24.98 à 69.98
(AJUSTEMENT GRATUIT)

ERNEST
• PLACE VERSAILLES 352-3940
• CARREFOUR LAVAL 687-2378
• PLACE VERTU 337-1414
• PROMENADES ST-BRUNO 461-0006
• 1233 ouest, rue SAINTE-CATHERINE (Angle Drummond) 842-8767

la Baie

Correction

Veuillez prendre note de la correction suivante, à apporter au cahier publicitaire **"Joyeux Noël, et bien du bonheur pour elle"** publié par la Baie et encarté dans la Presse du 10 novembre 1982.
Page 12, article C. Ce pull est disponible en tricot à mailles Pointelle, avec encolure en V classique.
Nous nous excusons de cette erreur.

La Boucherie
Nos spéciaux cette semaine du 10 au 16 novembre

Rôti de côte de boeuf
(os dorsaux enlevés)
$2.99/lb $6.59/kg

Oeufs extra-gros
99¢ doz.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

LE BIFTHÈQUE
La plus grande maison du bifteck en ville.
6705 Cote de Liesse · Ville St Laurent · 739-6336

1 MILLION$ DE MARCHANDISE DANS LES MARQUES LES PLUS RÉPUTÉES POUR TOUS LES GOÛTS ET LES BUDGETS

Les photos peuvent légerement différer des modeles en vente. Ces prix s'appliquent sur achat comptant seulement.

RCA • Panasonic • HITACHI • MAGNAVOX • SYLVANIA • TOSHIBA • ZENITH • AKAI

Cette vente s'adresse aux particuliers seulement. Limite 1 par client. Renseignement au magasin seulement. 2% sera ajouté pour les cartes de crédit.

TEL QU'ANNONCÉ À LA TÉLÉVISION
L'INCOMPARABLE JEU VIDEO ODYSSEY²
CHOIX COMPLET DE JEUX DE L'ERE SPATIALE. JUSQU'AU COEUR DE L'ACTION SPORTIVE. LA STRATEGIE DES MAITRES ET PLUSIEURS AUTRES CARTOUCHES ÉDUCATIONNELLES. L'Odyssey 2 présente le défi, la supériorité des parties et les graphiques des plus intéressants et sophistiqués pour les fanatiques des jeux vidéo.
• Ordinateur à touches alpha numériques
• Animation sur écran avec caractères en couleur avec effets sonores réalistes
• Niveau de jeu différents mettant vos habiletés au défi
GRATUIT
Avec l'achat d'un jeu vidéo Odyssey 2, 2 cartouches incluses de jeux
«SPEEDWAY & SPINOUT»
«SPEEDWAY & SPINOUT»
Plus le module crypto-logic des niveaux de jeu
PRIX SAUCIER $269.95

cassettes vidéo VHS 6 heures RCA, pqt. de 6 seulement SPÉCIAL $17.47 ch.

Câblo-sélecteur à commande à distance Jerrold 400. Pouvant recevoir jusqu'à 50 chaines. $115

Convertisseur Phillips $49.95
Convertisseur Phillips sans fil modèle CTC1 $115

Joignez-vous aux autres! Faites partie du
CLUB VIDEO de J.M. Saucier Electronique Inc.
dont voici les avantages:
• Location de film pour vidéo-disques et cassettes à partir de $1.00 par jour
• Centaines de nouveaux films, parmi les plus populaires et de tous genres
• Cassettes vierges à prix spécial pour tous les membres
• Leger dépot requis

LOT NO 1 HITACHI Video portatif et camera couleur $2299.98
LOT NO 2 AKAI Video portatif et camera couleur $1999.98
LOT NO 3 RCA Video portatif, 8 heures, programmable, stereo, dolby $1498.98
LOT NO 4 PANASONIC Camera couleur $1269.98
LOT NO 5 PANASONIC Video, programmable 8 heures $749.98
LOT NO 6 PANASONIC Camera couleur $1449.98
LOT NO 7 PANASONIC Video Portatif $1198.98
LOT NO 8 RCA Camera couleur $1349.98
LOT NO 9 MAGNAVOX Video $717.98
LOT NO 10 ZENITH Video portatif Beta $1499.98
LOT NO 11 ZENITH Video, 105 canaux Beta 898.98
LOT NO 12 ZENITH camera couleur $999.98
NOT NO 13 HITACHI Camera couleur $699.98
LOT NO 14 ZENITH Video Beta $1497.98
LOT NO 15 MAGNAVOX Video portatif avec telecommande $1399.98
LOT NO 16 HITACHI Camera couleur $1199.98
LOT NO 17 HITACHI Video avec telecommande $1448.98
LOT NO 18 RCA Video $748.98
LOT NO 19 PHILCO Video $687.50
LOT NO 20 RCA Télécouleur 45 po écran geant $2495.98
LOT NO 21 INTELLIVISION Jeu video PRIX SPÉCIAL SUR PLACE
LOT NO 22 RCA Telecouleur 26 po avec telecommande $1299.98
LOT NO 23 RCA Télécouleur 26 po $849.98
LOT NO 24 RCA Telecouleur 26 po $999.98
LOT NO 25 TOSHIBA Telecouleur 20 po avec telecommande $849.98
LOT NO 26 TOSHIBA Télécouleur 14 po $448.98
LOT NO 27 RCA Telecouleur 26 po $1049.98
LOT NO 28 RCA Telecouleur 26 po $1149.98
LOT NO 29 RCA Télécouleur 26 po $697.98
LOT NO 30 HITACHI Télécouleur 20 po $799.98
LOT NO 31 PANASONIC Télécouleur 20 po «Quintrix» $579.98
LOT NO 32 RCA Telecouleur 20 po $448.98
LOT NO 33 RCA Telecouleur 20 po $598.98
LOT NO 34 RCA Telecouleur 20 po $698.98
LOT NO 35 RCA Telecouleur 14 po $338.98
LOT NO 36 HITACHI Telecouleur 14 po modele 1983 $388.98
LOT NO 37 HITACHI Telecouleur 20 po modele 1983 $548.98
LOT NO 38 HITACHI Télécouleur 14 po $549.98
LOT NO 39 PANASONIC Telecouleur 11 po $388.98
LOT NO 40 eTOSHIBA Telecouleur 20 po $538.98
LOT NO 41 HITACHI Télécouleur 20 po $698.98
LOT NO 42 HITACHI Télécouleur 20 po $799.98
LOT NO 43 RCA Telecouleur 26 po avec telecommande, 122 canaux $1249.98
LOT DE 44 Telecouleur 20 po 1983 et telecommande avec convertisseur integre $598.98
LOT NO 45 1983 Telecouleur 20 po $417.98
LOT NO 46 1983 Telecouleur 14 po $317.98
LOT NO 47 1983 Four a micro-ondes 1.25 pi. cu $449.98
LOT NO 48 PANASONIC Four a micro-ondes $589.98
LOT NO 49 TOSHIBA Four a micro-ondes $499.98

J. M. SAUCIER ÉLECTRONIQUE LTÉE
10,090 ST-LAURENT
METRO SAUVE entre Sauve et Fleury
VASTE STATIONNEMENT
389-3541
389-3542
VISA master charge

the focus centre T.M.

Lentilles Tokina

EN VENTE CETTE SEMAINE SEULEMENT

Vendredi le 12 et samedi le 13 novembre, le représentant de Tokina sera à notre magasin pour vous montrer la ligne complète des magnifiques lentilles Tokina

La prestigieuse marque Tokina les lentilles hautement renommées
modèle AT-X
35-200 mm F3.5-4.5 (avec macro)
28- 85 mm F3.5-4.5 (avec macro)
50-250 mm F4-5.6 (avec macro)

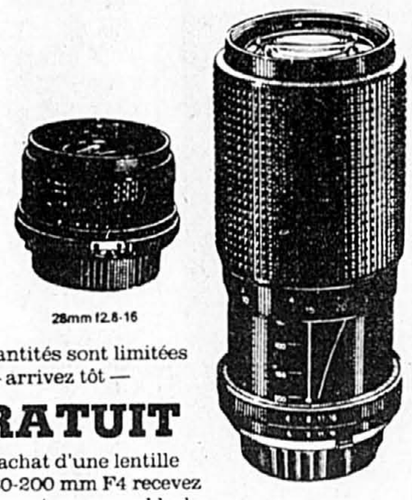
28mm f2.8-16

80-200mm f4.

Les quantités sont limitées
— arrivez tôt —
GRATUIT
avec l'achat d'une lentille Tokina 80-200 mm F4 recevez gratuitement un ensemble de nettoyage et un étui de rangement.

Participez à notre club vidéo Focus Centre, pour seulement $20.00 par année. Certificat de $5.00 avec chaque enregistrement. Tous les films récents en magasin.

Maintenant ouvert à Ottawa
Le plus grand choix d'équipement d'appareils pour chambre noire dans l'est du Canada.
the focus centre T.M.
Fournissons institutions, industries et vous... avec le meilleur service, prix et sélection
487-5471 6584 ouest, rue Sherbrooke (coin Cavendish)
Réparation et location
Soyez tout yeux!
Vaste sélection d'équipement vidéo et radio portatif
VISA MasterCard

Ne les oublions pas...

Souvenez-vous de ceux qui ont donné leur vie

Aujourd'hui, 11 novembre, des cérémonies commémoratives marquent à travers le pays le jour du Souvenir. Il rappelle aux Canadiens, jeunes et moins jeunes, le sacrifice des militaires canadiens, hommes et femmes, qui avaient donné leur vie pour que jamais plus le monde ne connaisse les horreurs des guerres. Hélas!... Ils sont des milliers à reposer dans leur éternité, dans 70 pays différents au fond de cimetières comme ceux-ci, derniers témoins muets d'un monde qui s'obstine à s'autodétruire en dépit des leçons de l'Histoire.

photo ministère des Affaires des anciens combattants

FLORIDE
UN COUP D'SOLEIL AU COEUR AVEC LE PRÊT-A-PARTIR!

LES MILLE ET UN PRÊT-À-PARTIR EN VACANCES D'AIR CANADA

Le Prêt-à-partir d'Air Canada pour la Floride, c'est un coup de soleil au coeur de l'hiver. Il a déjà commencé à éblouir des milliers de gens avec toutes sortes de projets de vacances.
Le Prêt-à-partir, c'est une formule de vacances unique, inventée par Air Canada. En vol et au sol, Air Canada s'occupe de tout. Et de vous.
Le Prêt-à-partir d'Air Canada, c'est la Floride bien organisée: avions, hôtels et auto de location.
La solution des voyageurs sans souci.

Miami à compter de **244$**
Tampa à compter de **226$**
aller-retour de Montréal.

MIAMI MABOULE
Le séjour le plus fou et le moins cher à Miami Beach. Le motel Tahiti et des milles de plage. On fournit la chaise longue. Et c'est gratuit pour les enfants de moins de 12 ans, pourvu qu'ils partagent la chambre de leurs parents.
7 nuits à partir de **66,50$** par personne occupation double **US**
Présenté par Americanada. Jusqu'au 18 décembre 1982.

MIAMI LA HOULE
Un séjour de rêve au Château By the Sea sur la plage de Sunny Isle. Avec deux vastes courts de tennis, le cocktail d'accueil et le stationnement gratuit.
7 nuits à partir de **162$** par personne occupation double **US**
Présenté par Tours Maison. Jusqu'au 3 janvier 1983.

MIAMI ÇA ROULE
Une auto de location pour piquer une pointe à Disneyland ou dans les Everglades. Pour le lèche-vitrine et vos sorties le soir.
À partir de **69$** par semaine **US**
Présenté par Alamo Rent-a-Car.

Tarif avion en vigueur la semaine, jusqu'au 12 décembre 1982 et entre le 25 décembre 1982 et le 31 janvier 1983. Le nombre de places est limité. Séjour minimum: jusqu'au premier dimanche suivant le départ. Séjour maximum: un an. Réservations au moins 14 jours avant le départ. Les tarifs sont sujets à changement sans préavis. Taxes d'aéroport non comprises.

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec / Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

La Floride au rayon des aubaines

avis public

Recommandations du **Directeur général de la représentation** concernant la délimitation des districts électoraux de la ville de LaSalle en vue des élections générales municipales du 6 novembre 1983.

Conformément aux exigences de la « Loi sur les élections dans certaines municipalités » (L.R.Q., c. E-2.1), le **Directeur général de la représentation** a tenu une séance publique le lundi 20 septembre 1982 en la municipalité de LaSalle. Il y a entendu les exposés que les citoyens, les organismes intéressés et les autorités municipales ont jugé bon de lui présenter concernant le règlement n° 1821 de la ville de LaSalle « décrétant la division de la municipalité en douze (12) districts électoraux ».

- Attendu que les citoyens et les organismes intéressés ont eu la possibilité de se faire entendre et de présenter leurs suggestions quant au nombre et à la délimitation des districts électoraux municipaux;
- attendu que les autorités municipales ont eu la possibilité de se faire entendre quant à la délimitation des districts électoraux contenue dans le règlement n° 1821;
- considérant que la ville de LaSalle est une municipalité dont la population totale se situe entre 50 000 et 100 000 habitants et qu'en conséquence, le nombre de districts électoraux doit être d'au moins 12 et d'au plus 16 (L.R.Q., c. E-2.1, a. 10);
- considérant que l'application du chapitre II de la partie 1 de la « Loi sur les élections dans certaines municipalités » modifie considérablement la délimitation des districts électoraux et que le nombre de ces derniers passe de trois (03) à douze (12), alors que le nombre d'échevins passe de six (06) à douze (12);
- considérant que certaines des barrières physiques, touchant aux districts n° 9, 11 et 12 du règlement n° 1821, pourraient être mieux respectées tout en gardant, dans toute la mesure du possible, un équilibre du nombre d'électeurs pour chacun des districts;

le **Directeur général de la représentation**, en vertu des pouvoirs qui lui sont accordés par la loi,

a) recommande que la municipalité de LaSalle modifie son règlement n° 1821 de façon à ce que la délimitation des districts électoraux soit conforme aux descriptions ci-annexées;

b) recommande que la municipalité de LaSalle mette en vigueur ce nouveau règlement conformément aux dispositions de la « Loi sur les élections dans certaines municipalités »;

c) ordonne la publication des présentes recommandations par affichage public dans les endroits prévus à cet effet.

Le Directeur général de la représentation
Jean-Luc Lemieux
Sainte-Foy, le 25 octobre 1982

Description des districts électoraux

Le district #1 est délimité comme suit:
Le canal de l'Aqueduc de Montréal, la limite de la municipalité, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de la 4e Avenue et la 4e Avenue.

Le district #2 est délimité comme suit:
Le canal de l'Aqueduc de Montréal, la 4e Avenue et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent, une ligne imaginaire de direction nord incluant les Îles aux Chèvres et aux Hérons, la limite sud des lots 995/3542, 3522, 3521 et 995/3520, la rue Centrale et le boulevard Bishop Power.

Le district #3 est délimité comme suit:
Le canal de l'Aqueduc de Montréal, le boulevard Bishop Power, la rue Centrale, la limite sud des lots 995/3520, 3521, 3522 et 995/3542, une ligne imaginaire de direction sud excluant les Îles aux Chèvres et aux Hérons, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de la rue Raymond et la rue Raymond.

Le district #4 est délimité comme suit:
Le canal de l'Aqueduc de Montréal, la rue Raymond et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement du boulevard Champlain, le boulevard Champlain et l'avenue Dollard.

Le district #5 est délimité comme suit:
La voie ferrée du Canadien Pacifique, l'avenue Dollard, le boulevard Champlain et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de la 80e Avenue, la 80e Avenue, les rues Boivin et Upton.

Le district #6 est délimité comme suit:
La voie ferrée du Canadien Pacifique, les rues Upton et Boivin, la 80e Avenue et son prolongement, le fleuve Saint-Laurent, le prolongement de l'avenue Orchard, l'avenue Orchard, la rue Airlie, l'avenue Labatt et le boulevard Newman.

Le district #7 est délimité comme suit:
La limite de la municipalité, la voie ferrée du Canadien Pacifique (voie de ceinture), le boulevard Newman, l'avenue Labatt, la rue Airlie, l'avenue Orchard et son prolongement et le fleuve Saint-Laurent.

Le district #8 est délimité comme suit:
La limite de la municipalité, le prolongement de la rue Lapierre, les rues Lapierre, Cordner et Hardy, l'avenue Dollard, le boulevard Newman, la 90e Avenue et la voie ferrée du Canadien Pacifique (voie de ceinture).

Le district #9 est délimité comme suit:
Les rues Hardy, Cordner et Lapierre, le boulevard Newman et l'avenue Dollard.

Le district #10 est délimité comme suit:
Les boulevards Newman et Shevchenko, les rues Lemieux, Rancourt et Jean-Brillon, l'avenue Dollard, la voie ferrée du Canadien Pacifique et la 90e Avenue.

Le district #11 est délimité comme suit:
Le boulevard Newman, les rues Thierry et Jean-Brillon, le boulevard Shevchenko, la voie ferrée du Canadien Pacifique, l'avenue Dollard, les rues Jean-Brillon, Rancourt et Lemieux et le boulevard Shevchenko.

Le district #12 est délimité comme suit:
La limite de la municipalité, le canal de l'Aqueduc de Montréal, l'avenue Dollard, la voie ferrée du Canadien Pacifique, le boulevard Shevchenko, les rues Jean-Brillon et Thierry, le boulevard Newman, la rue Lapierre et son prolongement.

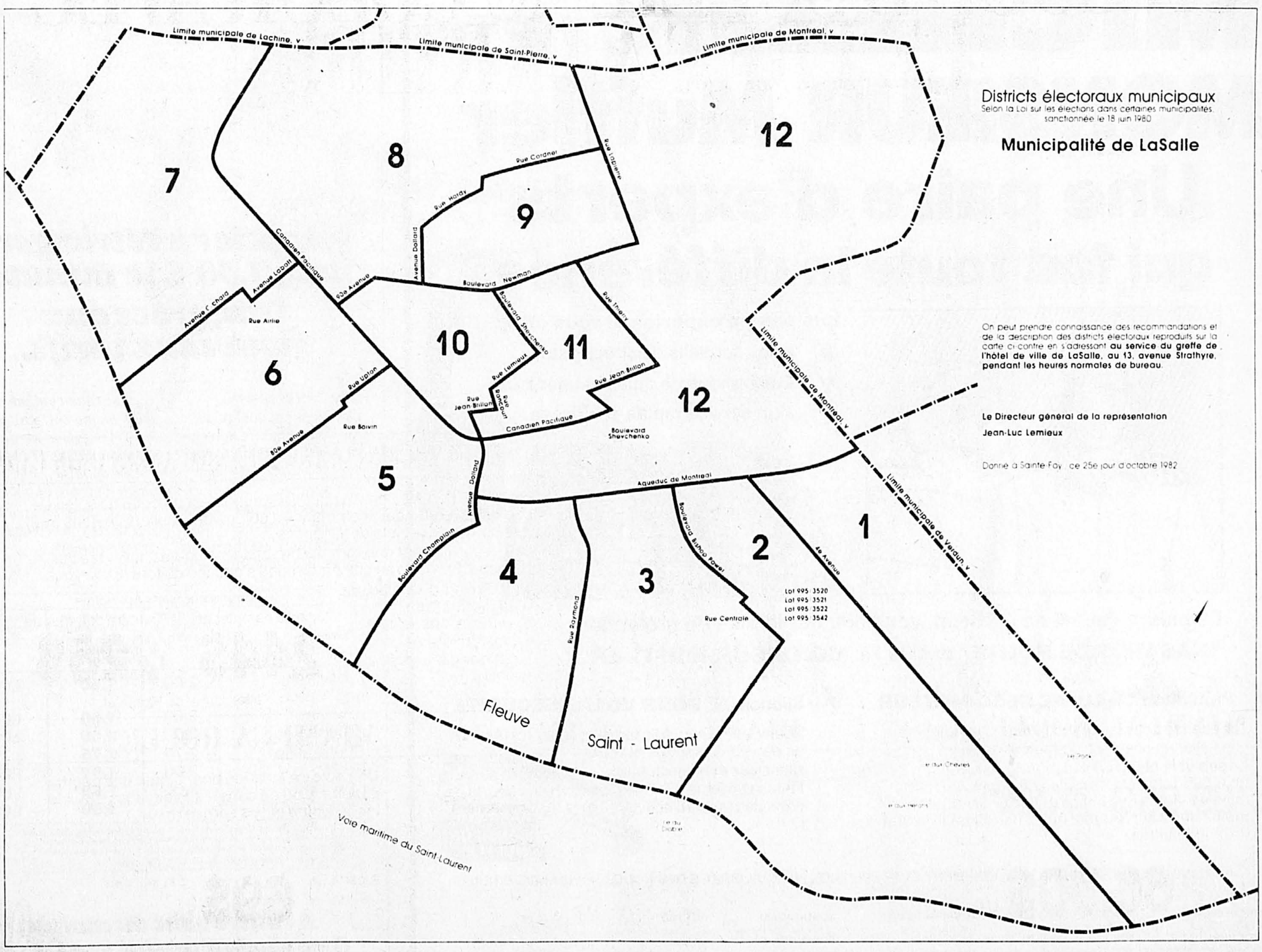

Le Directeur général de la représentation

Un triple meurtre dans NDG résulterait d'un règlement de comptes du milieu

■ Les cadavres de trois personnes, deux hommes et une femme, ont été découverts vers midi hier, à l'intérieur de l'appartement 1403, du 6550 ouest, rue Sherbrooke, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal.

C'est après avoir remarqué que la porte de l'appartement était entrouverte qu'une voisine de palier a poussé la porte et à fait la macabre découverte.

Les policiers de la CUM ont été immédiatement appelés sur les lieux et ont constatés que les trois personnes avaient été atteintes de plusieurs projectiles d'armes à feu. Il s'agit

RAYMOND GERVAIS

de Michael Smith, 27 ans, et de sa cousine, Sharon Maddeaux, 26 ans, ainsi que de l'ami de coeur de cette dernière, François Gannon, 23 ans. Gannon possède un casier judiciaire pour des délits mineurs.

Selon un voisin, des bruits sourds, semblable à des détonnations d'armes à feu provenant de l'appartement des victimes, auraient été entendus mardi soir. Cela porte les policiers à croire que le triple meurtre aurait pu se produire dans la soirée d'avant hier.

Au moment de la découverte des cadavres, l'appareil de télévision fonctionnait encore dans l'appartement qu'avait loué Sharon Maddeaux. Deux des victimes étaient étendus sur un lit face à la télévision.

Les corps des victimes des 67ème, 68ème et 69ème meurtres à être commis cette année sur le territoire de la CUM ont été transportés à la morgue, où une autopsie devait être pratiquée au cours de la journée d'hier.

On ignore pour le moment les motifs de ce triple meurtre, mais tout indique qu'il s'agit d'un règlement de compte au sein du monde interlope.

Ce sont les sergents-détectives Gilles Boyer et Gilles Fortin, de la section des crimes contre la personne de la police de la CUM, qui ont été chargés d'élucider ce triple meurtre.

Des amendes de $60,000 pour évasion fiscale

■ La compagnie Chateaubriand Realties et son promoteur, le Dr Jacques Hamel, de Boucherville, ont été condamnés hier en Cour criminelle à payer des amendes totalisant $60,000 pour évasion fiscale.

Les accusés avaient réclamé une déduction fictive de $200,000. Ils devront aussi payer au fisc fédéral l'impôt de $114,000 qu'ils ont éludé en 1978.

Le stratagème utilisé consistait à majorer de $200,000 la commission devant être versée à un agent d'immeuble. Le montant était ensuite retourné au Dr Hamel par l'intermédiaire d'une compagnie des Bahamas, la corporation Bomer, dont il était actionnaire.

MAGIC TOUCH TV
LA TOUCHE MAGIQUE
SONY 5 ANS DE GARANTIE
SUR TOUS TÉLÉCOULEURS ACHETÉS ENTRE LE 15 OCT ET LE 31 JANV. 83
NOUVEAU
TÉLÉCOULEUR 20" MODÈLE K-1953RS
• CONTRÔLE À DISTANCE EXPRESS COMMANDER
• CABLOSELECTEUR 105 CANAUX INTÉGRÉ
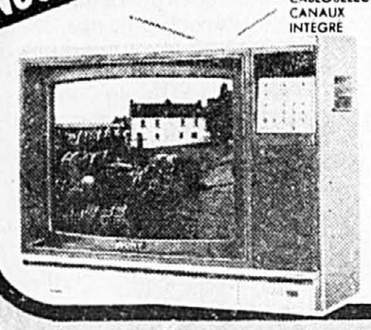
TÉLÉCOULEUR 18" MODÈLE KV-1747R
• CONTRÔLE À DISTANCE EXPRESS COMMANDER
• CONBLOSELECTEUR 105 CANAUX INTÉGRÉ
• IMAGE TRINITRON
NOUVEAU

GRANDE VENTE SONY
SL-5000
MAGNÉTOSCOPE VIDÉO
• CONTRÔLE DE RECHERCHE D'IMAGE BÉTASCAN
• CONTRÔLE D'ENREGISTREMENT AUTOMATIQUE
• CONTRÔLE À DISTANCE
SL-2500
MAGNÉTOSCOPE VIDÉO
• CHARGEMENT FRONTAL
• CONTRÔLE À DISTANCE SANS FIL
• ENTRÉE DIRECTE POUR CAMÉRA
SL-2000 • SS-2000 • TT-2000
• ULTRA-LÉGÈRE
• CONTRÔLE À DISTANCE SANS FIL
• COMMANDE DE SYNTONISATION 14 BOUTONS-POUSSOIRS
• PROGRAMMATION 14 JOURS
GRATUIT CARTE DE MEMBRE CLUB VIDÉO À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT VIDÉO
WALKMAN
À PARTIR DE $99.00
SUPER SPÉCIAL
RADIO AM-FM AVEC CASSETTE CFM-25
$99.00
RADIO AM-FM/CASSETTE
WALKMAN MODÈLE WA-55
AVEC ENRÉGISTREUSE
5343 QUEEN MARY 481-2702
Stationnement gratuit a l'arriere Ouvert jeudi-vendredi jusqu'a 8 p m Nous garantissons tout ce que nous vendons!

ACHETEZ DIRECTEMENT DE LA TANNERIE
Vêtements de cuir, suède et peau de mouton
Nous vous garantissons les meilleurs prix en ville.

Mitaines, pantouffles et chapeaux en peau de mouton à partir de $20
Vestes et pantalons en cuir et suède pour hommes et dames à compter de $149
Paletots ¾ en peau de mouton pour hommes et dames Ord. $450 à partir de $299
Manteaux en peau de mouton pour hommes et dames Ord. $700 à partir de $399
LE MOULIN DE LA TANNERIE
9475, rue Esplanade, Montréal, 387-8013
Heures d'ouverture: lundi au vendredi, 9h à 17h
samedi 9h à 16h
Aussi au 281, St-Vallier ouest, Québec, 529-2531

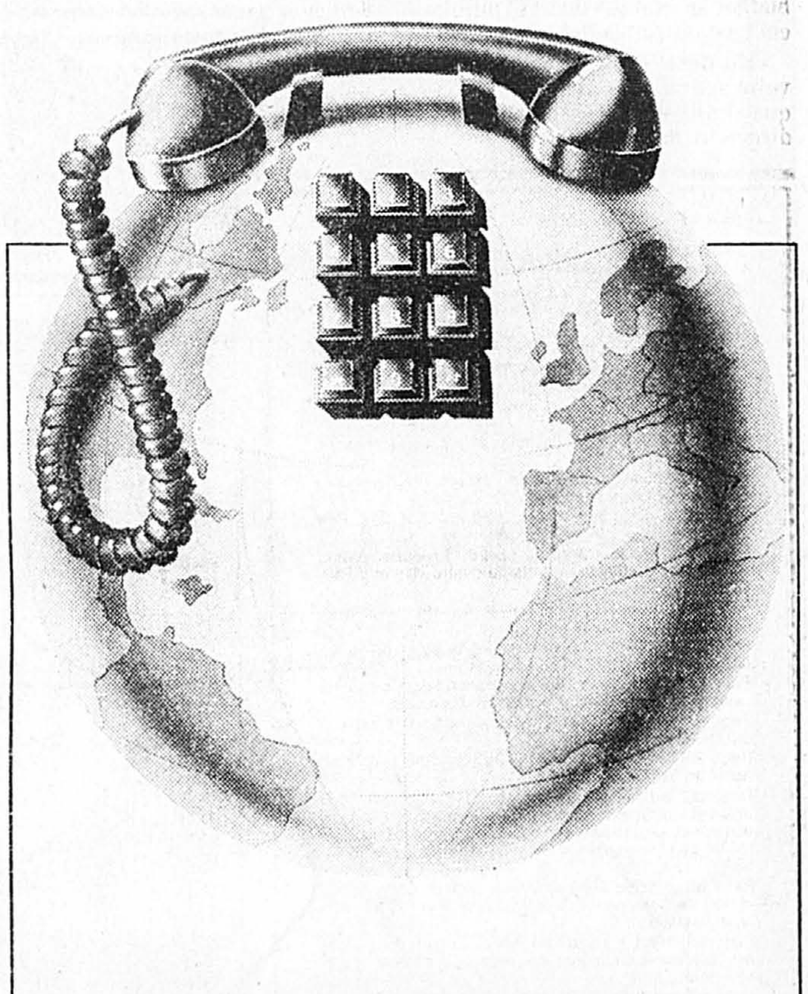
MICHELIN ET MONSIEUR Muffler
Une paire d'experts qui fait toute la différence
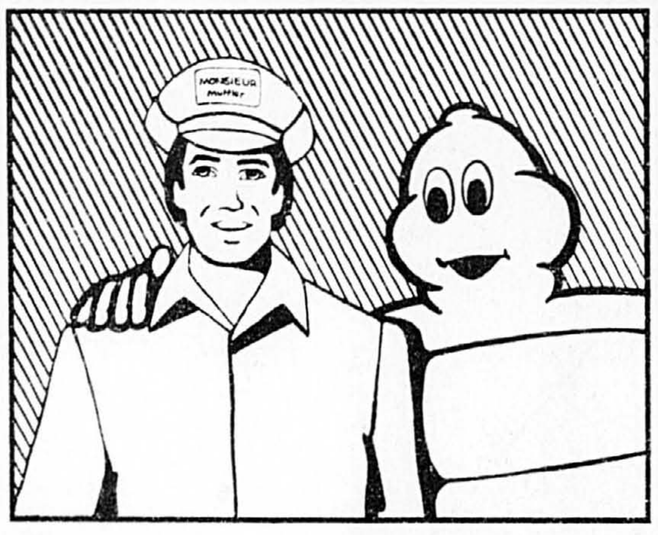
Une paire d'experts qui vous offre:
• des conseils de spécialiste
• des pneus de qualité supérieure
• un service rapide et efficace
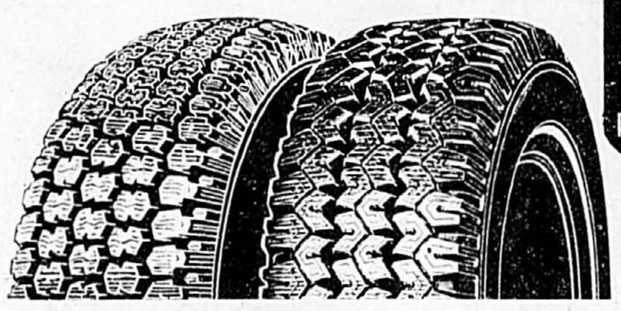
Balancement de roues gratuit à l'achat de pneus d'hiver
De plus, à l'achat de Michelin, vous obtenez le plan de protection "HASARDS DE ROUTE" exclusif à MONSIEUR MUFFLER.
Promotion CHAUFFE BLOC-MOTEUR
N'attendez pas les grands froids pour faire installer un chauffe bloc-moteur dans votre voiture!
39,95 $ pour la plupart des voitures
Silencieux: POUR VOTRE SÉCURITÉ
Rouler en hiver, vitres fermées, peut représenter un danger d'asphyxie si votre silencieux est défectueux. Faites vérifier le vôtre dès aujourd'hui!

• FREINS • AMORTISSEURS • ALIGNEMENT ET SUSPENSION • ÉQUILIBRAGE DES ROUES • VIDANGE D'HUILE
MONTRÉAL OUEST
1080, Herron, Dorval
750, boul. St-Jean Centre commercial Fairview
1205, Ave. de l'Eglise, Verdun
4025 ouest, Jean-Talon
6260 ouest, St-Jacques
MONTRÉAL RÉGION NORD
10570, Lajeunesse
2535, boul. Laurentien Ville St-Laurent
9069, boul. Pie IX
7907, boul. St-Laurent
MONTRÉAL CENTRE
1295, Bellechasse
1001, Amherst
2500 est, Sherbrooke
MONTRÉAL EST
12105 est, Sherbrooke Pointe-aux-Trembles
RIVE-SUD
377 ouest, Curé Poirier, Longueuil
900, boul. Taschereau Greenfield Park
LAVAL ET LAURENTIDES
1640, boul. St-Martin Chomedey
495, boul. des Laurentides St-Antoine
695, boul. Des Seigneurs Terrebonne
Téléphone 337-0770
apa
Ça prend un expert
Ça prend MONSIEUR Muffler

Appeler à l'étranger pour 1,50 $ la minute?
Oui, grâce aux nouveaux tarifs.
À l'autre bout du monde, il y a quelqu'un qui vous aime. Imaginez sa joie s'il entendait votre voix, ne fût-ce que pour une minute.
Pourquoi ne pas l'appeler aujourd'hui même? Vous pensez que c'est trop cher? Alors, lisez attentivement ceci: *si vous composez vous-même votre numéro (sans l'intervention du téléphoniste) après 17 h ou en fin de semaine, vous bénéficiez d'un tarif réduit.*
Un coup d'œil au tableau des tarifs vous en convaincra pleinement.

EXEMPLES DE TARIFS À LA MINUTE			
Destinations	Du lundi au vendredi, de 5 h à 17 h	**Samedi, de 5 h à minuit et du lundi au vendredi, de 17 h à 5 h**	Dimanche, toute la journée
Allemagne de l'Ouest	2,00 $	**1,50* $**	2,00 $
France	2,00	**1,50**	1,85
Grèce	2,00	**2,00**	2,00
Hong-Kong	2,75	**2,75**	2,75
Italie	2,00	**1,50**	1,85
Pays-Bas	2,00	**1,50***	1,85
Royaume-Uni	2,00	**1,50**	1,85

NOTA: Des tarifs plus élevés, avec période initiale de 3 minutes, s'appliquent généralement aux communications outre-mer établies avec l'intervention du téléphoniste. Ce dernier sera en mesure de vous fournir tous les détails.
*Les tarifs du samedi sont en vigueur de 17 h à minuit.

À l'autre bout du monde, il y a quelqu'un qui vous aime. Appelez-le. Aujourd'hui même...
Teleglobe Canada Bell

L'URSS aura une présence permanente dans l'espace

MOSCOU (AP) — On peut d'ores et déjà envisager, pour un avenir rapproché, la présence constante d'au moins un citoyen soviétique autour de la Terre.

C'est ce qui ressort d'une série de conférences données récemment à Moscou par les autorités spatiales soviétiques, où l'on a parlé d'une rencontre avec la comète de Halley, de visites à Mars, de l'envoi de sondes vers Vénus, et de la mise en orbite d'une station spatiale permanente.

Les années 1980 se révèlent déjà une période cruciale pour l'exploration de l'espace, et les Soviétiques semblent décidés à affecter à ce domaine des sommes considérables - ou en tous cas plus considérables que ce que ne prévoient les Etats-Unis: à l'Institut soviétique de la recherche spatiale - l'équivalent de l'Administration américaine de l'aéronautique et de l'espace - on énonce les objectifs suivants:

- placer en orbite, à partir de 1985, d'imposantes stations spatiales habitées et permanentes. L'énorme fusée nécessaire à leur lancement doit être mise à l'essai dans le courant de l'année prochaine.

- explorer en détail les planètes de notre système solaire à l'aide de sondes automatisées, et envoyer des cosmonautes visiter d'autres mondes: une visite à Mars est prévue pour le début du 21e siècle.

- intensifier la recherche médicale et scientifique: deux satellites non habités doivent s'approcher à quelques centaines de kilomètres de la comète de Halley en 1986, pour parfaire la connaissance de notre système solaire.

Les Soviétiques se refusent toutefois, pour l'instant, à admettre l'existence d'un autre objectif - la supériorité militaire dans l'espace. Certains experts estiment pourtant que 70 p. cent du budget spatial de $18 milliards est affecté à des fins militaires. Aux Etats-Unis, le budget spatial est de $14,7 milliards, dont 60 p. cent est destiné à des programmes militaires.

«En dépit des succès qu'a connus notre navette spatiale, *nous ne possédons* pas de politique spatiale nationale», admet Clifton Kamm, directeur de la NASA.

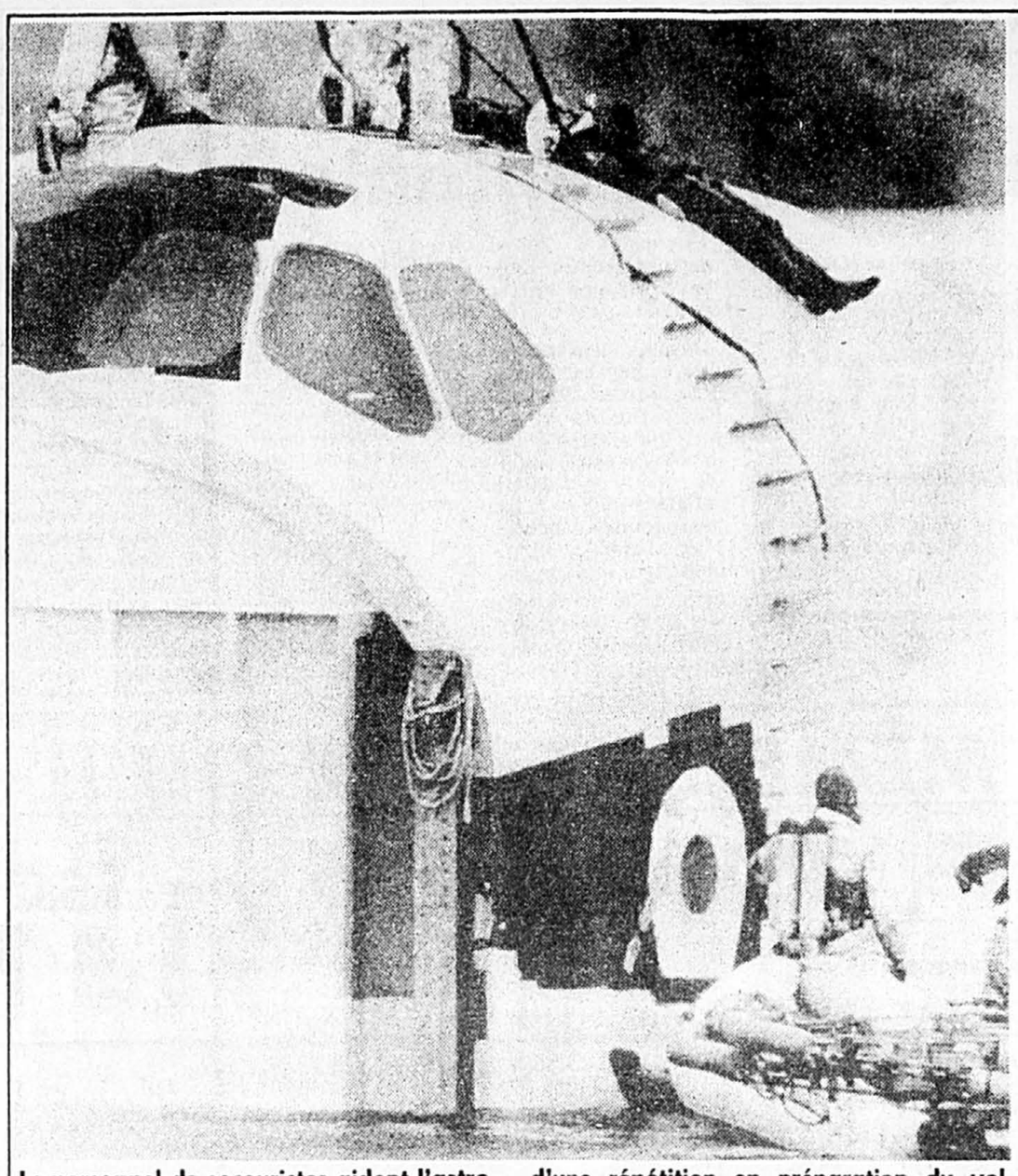

Le personnel de secouristes aident l'astronaute à se glisser à la mer. La scène a lieu au Kennedy Space Center et fait partie d'une répétition en préparation du vol d'aujourd'hui.

photo AP

Premier vol commercial du «Columbia»

CAP CANAVERAL, Floride (AP, AFP) — Le départ, ce matin, de «Columbia» pour un vol de cinq jours deux heures et neuf minutes autour de la Terre marque le premier vol commercial de la navette spatiale, dont les quatre vols précédents s'étaient limités à de simples essais.

Cette fois-ci, la navette cherchera à prouver sa fiabilité, sa régularité et sa rentabilité à la communauté scientifique mondiale, et la NASA mise beaucoup sur cette opération pour attirer de gros clients prêts à dépenser des milliards de dollars si le système de transport spatial américain se révèle aussi efficace que prévu.

Deux satellites commerciaux de télécommunications, l'un américain et l'autre canadien, se trouvent en effet à bord, et l'agence spatiale n'a facturé à leurs propriétaires que $17 millions pour assurer une mise en orbite satisfaisante, alors que le coût réel de l'opération est estimé à $250 millions.

Le satellite américain «SBS-3» (Satellite Business Systems 3) doit être largué alors que la navette se trouvera au-dessus de l'Atlantique, à proximité du Brésil, au cours de sa 6e révolution.

Quant au satellite canadien «Anik C-3», il ne sera largué que 24 heures plus tard, au-dessus des îles Hawaii, lors de la 22e révolution de Columbia.

Les opérations de larguage seront télévisées en direct à partir du Centre spatial de Houston, au Texas. Dans chaque cas, les satellites seront catapultés hors de la soute de la navette, qui s'écartera de 26 km avant que les propulseurs des satellites de 7,200 livres ne soient mis à feu pour les placer sur des orbites géostationnaires - c'est-à-dire de même vélocité que celle de la Terre - à 35,800 km au-dessus de l'équateur.

Anik C-3 est le plus moderne des satellites de télécommunications commerciaux jamais placés en orbite: à pleine capacité, il pourra retransmettre simultanément 32 programmes de télévision en couleur et 21,504 transmissions orales.

Orbitant constamment au même endroit par rapport à la Terre, Anik C-3 deviendra ainsi, au début de 1983, le centre nerveux de la nouvelle industrie canadienne de la télévision payante.

ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le Livre des cadeaux Simpsons.

Veuillez allouer jusqu'à 4 semaines pour la livraison de certains articles.

Page 17, article 3-17. Jupon. Le prix de vente aurait dû se lire $14, non tel qu'indiqué.

Page 18, article 5-18. Robe de nuit. Dans la description le chiffre de l'article aurait dû se lire 6-18. Aussi offerte en rose pâle. Le chiffre 5 dans l'illustration aurait dû être omis.

Page 19, article 3-19. Le peignoir n'est pas offert en marine tel illustré.

Page 20, article 1-20. Tenue de détente offerte en bleu et non aqua tel qu'indiqué.

Page 23, articles 1-22, 2-22, 3-22, 4-22 et 5-23. Peignoirs non offerts en taille TP (8).

Page 26, articles 3-26 à 5B-26. Produits «White Shoulders» d'«Evyan» offerts au centre-ville et à Fairview seulement.

Page 44, article 5-44. Minuterie «West Bend». Instructions en anglais seulement.

Page 46, article 18-46. La description aurait dû se lire ensemble de beauté, non tel qu'indiqué.

Page 47, article 17-47. La description aurait dû se lire calèche seulement. Le cheval n'est pas inclus.

Page 48, article 10-48. La poupée «Vern» n'est pas offerte à Montréal.

Page 83, article 3-83. Pantoufles d'Angleterre, pour achat en personne seulement.

Page 83, article 4-83. Pantoufles d'Espagne — non disponibles. Seront remplacées par des pantoufles canadiennes de modèle semblable et seront offertes au même prix. Veuillez allouer 3 semaines pour la livraison.

Page 85, articles 9-85 et 10-84. Lotion après-rasage et eau de Cologne — auraient dû se lire 100 ml, non tel qu'indiqué.

Page 85, articles 11-85 à 11C-85. Les produits «British Sterling» énumérés ne sont pas disponibles à Montréal.

Page 89, article 3-89. Desserte, non telle qu'illustrée.

Page 89, article 4-89. Coffret. Le prix de vente aurait dû se lire $439, non tel qu'indiqué.

Page 101, articles 13-101 et 14-101. Plat à fondue et bouilloire ne sont pas disponibles.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par ces erreurs.

Simpsons MD

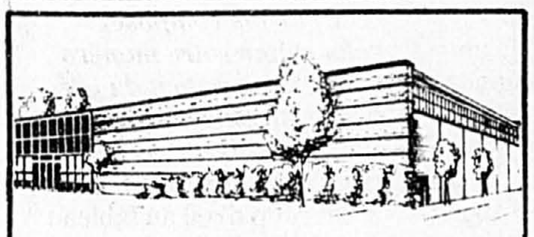

Étant donné l'envergure de notre

SOLDE D'ENTREPÔT

le samedi 13 novembre,

LE CENTRE

D'AUBAINES

4895, rue Hickmore, sera fermé demain, vendredi 12 novembre.

Simpsons MD

1872 1982

Rabais 25% sur figurines «Royal Dux»

Porcelaine de Bohême à prix spéciaux

Prix spéciaux !

Porcelaine de Bohême de Tchécoslovaquie

Choix de 2 motifs délicats.

1. «Josefina» — porcelaine blanche, bordure platine

2. «Blossom» — motif floral sur fond ivoire. Garniture ton or

Ens. 20 pces comprend 4 de chaque: Assiette à dîner, assiette à pain/beurre, assiette à soupe, tasse et soucoupe.

Ens. de service 5 pces comprend 1 de chaque: plat, légumier rond ouvert, crémier, sucrier couvert.

	Motif 1 Prix Simpsons	Motif 2 Prix Simpsons
Ens. 20 pces	44.97	32.47
Ens. de service 5 pces	24.97	19.97
Théière	13.97	10.97
Plat 12½" rond	9.97	8.47
Beurrier couvert	8.25	6.47
Cafetière	13.75	10.75
Assiette à gâteau 10"	9.47	
Ens. 6 assiettes à dessert	12.47	
Ens. 6 coupes à fruits	13.47	
Ens. 4 assiettes à dessert		6.97
Ens. 4 coupes à fruits		7.25

Choix de plats de service, motif fruits

	Prix Simpsons
3. Assiette 2 étages, poignée laiton	9.75
4. Compotier 10", base laiton	7.25
(Non représentées)	
4A. Assiette de service, poignée laiton	6.75
4B. Assiette 3 étages, poignée laiton	13.75

Rabais 25%

Figurines «Royal Dux»

de Tchécoslovaquie

Figurines de ton noir ou blanc glacé

5. Éléphant 7½". Noir	(33.50)	25.10
6. Penseur, 6". Noir	(22.50)	16.85
7. Skieur. Blanc	(50.00)	37.50
8. Cygne 10". Blanc	(29.50)	22.10
(Non représentés)		
9. Hibou 4". Noir	(6.50)	4.85
10. Pélican 6". Blanc	(10.00)	7.50
11. Chat, 6¼". Blanc	(11.00)	8.25
12. Poney 7". Noir	(13.50)	10.10
13. Nu, avec vase, 8½". Blanc	(35.50)	26.60

D'autres pièces sont aussi offertes, à rabais 25%.

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 445, porcelaine, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Participez au concours «Cristal de Bohême», jusqu'au 20 novembre 1982

Vous pourriez gagner un des 3 prix suivants :
1er prix : vase 10" en cristal valant $165
2e prix : bol 8" en cristal valant $110
3e prix: vase 8" en cristal valant $59.95

Vous n'avez qu'à remplir la formule de participation disponible au rayon de la porcelaine de tous les magasins Simpsons.

Le tirage aura lieu le jeudi 25 novembre, au cinquième, centre-ville.

Simpsons MD

Le monde du taxi élira son conseil

Cinq des six administrateurs qui dirigent la Ligue de Taxi de Montréal depuis deux ans, solliciteront un nouveau mandat lors des élections du 21 novembre. Le scrutin se déroulera sous la surveillance d'un comité spécial nommé par le ministre des Transports, du Québec, M. Michel Clair.

La période des mises en candidature qui s'est terminée lundi dernier, amène finalement en lice pas moins de 42 candidats convoitant les sept postes à combler au conseil d'administration de la Ligue A-11. Toutes ces candidatures ont été acceptées par le président d'élection, M. Jean Pelletier.

DENIS MASSE

Sept candidats souhaitent occuper la présidence de l'organisme qui compte plus de 3,000 membres. Au premier rang, par ordre alphabétique, on trouve le vice-président sortant, M. Lucien Bonhomme, qui a dirigé la ligue de façon intérimaire depuis le départ de M. Léo Pirès.

Les autres candidats à la présidence sont M. Aliouat Boussad, M. Setrak-Eddy Kurkdjian, M. Raynald Perron, M. Antonio Salvatore, M. Normand-N. Silver et M. Franco Teoli. M. Salvatore a déjà été président de la ligue avant 1981.

Les urnes seront logées dans les locaux de l'école Georges-Vanier, au 1275 est rue Jarry, à Montréal. On pourra voter de 9h à 21h et les résultats seront annoncés le soir même aux médias d'information.

L'élection se fera sur cinq bulletins différents, soit un bulletin pour chacun des postes exécutifs: président, vice-président, secrétaire et trésorier et un cinquième bulletin pour élire trois directeurs.

L'importance de cette élection dans l'agglomération A-11, regroupant Montréal et onze municipalités périphériques, se mesure par le fait que cette région englobe plus de la moitié des permis et des détenteurs de permis de propriétaires de taxi au Québec.

Plus de 3,000 membres en règle de la ligue pourront exercer leur droit de vote le 21 novembre.

Une mère se voit refuser la garde de ses enfants

Le désir d'une mère d'être réunie à ses enfants est facile à comprendre . Mais, dans certains cas, comme elle a certainement à coeur leur intérêt, elle doit être la première à se rendre compte qu'il est mieux de ne pas brusquer les choses, et de les laisser là où ils sont bien traités.

C'est ce que vient de rappeler le juge Samuel S. Bard, de la Cour supérieure, en rejetant la requête d'une jeune femme de l'est de la ville pour obtenir la garde de sa fillette de six ans et de son fils de quatre ans,et obliger en même temps son ancien concubin à lui verser une pension alimentaire de $100 par semaine.

Au cours des dernières années, les deux enfants, confiés à la garde du père, ont changé rspectivement de foyers ou de centres d'accueuils l'un trois fois et l'autre cinq.

Mais, présentement, ils sont tous deux gardés dans la même famille, et un fort lien affectif s'est développé entre eux.

Depuis un an , la jeune femme cohabite avec un autre homme, cependant que son exami, lui, a vécu avec une autre femme pendant plusieurs années.

L'enquête d'une travailleuse sociale a permis de déterminer que la mère, qui souffre d'épilepsie , a vu son état s'améliorer grandement, mais , d'autre part, cette auxiliaire de la cour s'est rendu compte que les deux petits sont fort bien traités, et que les séparer, même momentanément, pourrait considérablement nuire à leur stabilité.

BANDIT RECHERCHÉ:

Une petite dame

Une jeune Montréalaise de 24 ans, toute menue, les yeux bleus et les cheveux châtains, fait l'objet d'un mandat d'arrêt à travers le pays pour une série de hold-up commis partout au Québec et au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de Colette Cantara. Elle mesure 5 pieds et 4 pouces, et elle pèse 130 livres.

AFFAIRE SKYLARK

Les employés ont un appui

L'ex-directrice des ventes de la compagnie Skylark Holidays Limited a obtenu hier une promesse d'aide du Fonds d'aide aux Recours collectifs pour déposer une semblable demande devant la Cour supérieure, recours qui pourrait être éventuellement exercé par une cinquantaine d'anciens employés qui sont dans le même cas qu'elle.

Mme Diane Proulx, qui demeure rue de Gaspé, à l'Île des Soeurs, soutient qu'au moment de faire faillitte, ce grossiste en voyages et «tours» aurait été en dette de plus de $3,000 à son égard.

Après avoir étudié le cas, Le Fonds d'Aide en est venu à la conclusion qu'il y avait apparence sérieuse de droit contre cette firme ontarienne, et une première somme de $3,000 pourra être consentie pour couvrir les frais initiaux de la procédure.

Congrès charismatique au vélodrome

Après les grands congrès nationaux qui avaient rempli le Stade olympique de Montréal en 1977 et 1979, le Renouveau charismatique catholique se manifestera de nouveau «sur la place publique» au cours de la prochaine fin de semaine. Cette fois, il s'agira cependant d'un congrès du Renouveau charismatique du diocèse de Montréal et des environs. Et l'événement, qui aura lieu samedi prochain et auquel devraient participer jusqu'à environ 10,000 personnes, aura lieu au Vélodrome du Parc olympique montréalais.

JULES BÉLIVEAU

Se voulant une fête d'Eglise et ayant été placé pour cette raison sous le thème «J'aime l'Eglise», ce rassemblement sera inauguré dès 9h30 par l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, et prendra fin en soirée, soit vers 21h30, après une célébration eucharistique présidée par Mgr Jean-Claude Turcotte, évêque auxiliaire et vicaire général du diocèse de Montréal.

Au cours de la journée, les personnes présentes entendront plusieurs conférenciers qui partageront leur expérience d'Eglise: l'ancien secrétaire général de la Conférence des évêques catholiques du Canada, Mgr Charles Mathieu, le curé de la paroisse Saint-Fabien de Montréal, M. Jean Ravary, et l'ermite français Daniel-Ange, qui terminera alors une tournée d'évangélisation d'un mois au Québec avant de s'envoler pour la Pologne. Un diacre et sa femme, un autre couple et une religieuse porteront également témoignage devant l'assemblée.

Le congrès étant ouvert à toute la population, les personnes intéressées à y participer peuvent s'y inscrire, moyennant des frais de $10, en se présentant à la Librairie du Centre diocésain du Renouveau charismatique (1200, rue de Bleury) jusqu'à 17h demain.

COCAINE

On arrête deux motards de Laval

Deux autres membres des Hell's Angels, Léo Lacerte, 28 ans, et Michel Genest, 24 ans, ont été arrêtés à Laval au moment où ils tentaient apparemment de se départir d'environ 100 grammes de cocaïne d'une valeur d'environ $15,000 sur le marché noir.

Tout a débuté lorsque deux policiers ont voulu intercepter la voiture des deux hommes, mardi soir, à l'angle du boulevard Sainte-Rose et de la 21ième Avenue, à Laval-Ouest. Avant d'immobiliser son véhicule, l'un des suspects auraient balancé par la fenêtre un sac contenant 29 sachets d'une poudre blanche que les policiers croient être de la cocaïne.

Amenés au poste de police, Lacerte et Genest ont été relâchés quelques heures plus tard, tandis que la substance saisie a été expédiée à des experts afin d'être analysée. Si les soupçons des policiers s'avèrent fondés, les deux motards devront éventuellement répondre à des accusations de possession de cocaïne pour fins de trafic.

AU MÊME BAS PRIX QU'IL Y A UN AN

RABAIS $55 — Isolant naturel pour temps froid!

Un des meilleurs achats 110 de Simpsons
Meilleure occasion
Meilleure qualité
Meilleur prix.
Meilleur achat 110 Simpsons

$110

Prix ord. Simpsons $165

Veste d'inspiration militaire pour le temps glacial. Confection canadienne, parfait pour nos hivers rigoureux!

Le secret? Épais isolant 75% duvet / 25% plume d'oiseaux aquatiques. Polyester-/ coton, doublure polyester/ coton. Col à isolant polyester, glissière sous patte devant. Jetez un coup d'oeil aux caractéristiques ci-contre. Vert militaire ou gris. Tailles 36 à 46.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 20 novembre (sauf s'il y a épuisement du stock).

Rayon 260, vêtements pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

UN DES MEILLEURS ACHATS «110»

Ne manquez pas le livre de cadeaux de Simpsons. Faites votre liste d'emplettes puis consultez le beau Livre des cadeaux de Simpsons. Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

Simpsons MD

Brunet se dit déçu du peu de succès obtenu par l'injonction

« J'espérais très fort que l'injonction obtenue par le Comité provincial des malades serait respectée partout, puisqu'elle l'a été à Saint-Charles-Borromée,

HUGUETTE ROBERGE

dont le syndicat n'est pas connu comme modéré. Je suis déçu, mais pas découragé. Je compte maintenant sur la population et les syndiqués de la base pour faire pression sur les chefs syndicaux qui ont atteint le comble de l'irresponsabilité. »

Après avoir obtenu, en son nom et au nom du Comité provincial des malades, une injonction interdisant au syndicat de Saint-Charles-Borromée et à la Fédération des Affaires sociales de de la CSN de déclencher tout débrayage jusqu'au 18 novembre, Claude Brunet, porte-parole du comité n'avait pas le goût de pavoiser, hier. Suivant attentivement le déroulement de cette journée de débrayage illégal, il avait le triomphe plutôt modeste devant l'autorité bien relative du Tribunal.

En effet, si les employés de Saint-Charles Borromée, établissement où M. Brunet est hébergé depuis de nombreuses années, ont respecté l'injonction du juge Jules Beauregard en se contentant d'un débrayage symbolique en dehors de leurs heures de travail, il en fut autrement des autres syndicats de la fédération.

Que la consigne de débrayage de la Fédération des Affaires sociales, qui regroupe plus de 70,000 employés syndiqués dans les établissements de santé, ait été suivie avec plus ou moins d'enthousiasme, et donc avec plus ou moins d'impact sur les services aux malades, n'est pas une consolation pour Claude Brunet. Que la grève ait été civilisée ne peut d'aucune façon faire oublier qu'elle était illégale et que l'injonction a bel et bien été défiée.

« Les syndicats délinquants devront subir les conséquences de l'outrage au tribunal », a commenté pour *La Presse* le porte-parole des malades, qui entend se relancer dans l'action directe dès le début de la semaine prochaine. « Les travailleurs qui réclament le droit de cesser de travailler sont certainement moins nombreux et moins éloquents, dit-il, que ceux qui réclament le droit de travailler! »

photothèque LA PRESSE

Claude Brunet

D'abord et avant tout pour la sécurité d'emploi

Les lignes de piquetage se ressemblaient d'un établissement de santé à l'autre. Plutôt calmes et dressées par les employés les plus jeunes... et les moins bien rémunérés du système.

HUGUETTE ROBERGE

Ils ou elles — beaucoup de femmes — se situent plus près du bas de l'échelle salariale que du sommet. Les autres — les vrais privilégiés de la sécurité d'emploi et du salaire respectable — semblent briller par leur absence sur les lignes.

Et ils savent pourquoi ils sont là, pancarte à l'épaule, à se promener ou à piétiner sous un petit vent frisquet :

« C'est vrai que la convention n'est pas arrivée à terme. C'est vrai aussi que les négociations ne sont pas rompues. Qu'il n'y a eu ni conciliation, ni médiation. Pourquoi on est là avec nos pancartes? Parce que le gouvernement ne respecte pas sa signature et veut nous couper en janvier nos petits salaires de $10,000 ou $12,000.

« Moi, je fais $7,000 avec du temps partiel, et j'élève mon enfant toute seule. T'arriverais, toi, avec ça? Et moi, il faudrait que j'accepte encore moins? »

La Presse: Mais en proposant d'abord un gel modulé des salaires, le gouvernement vous favorisait, vous, les petits salariés, non? Pourquoi vos syndicats ont-ils refusé?

« Faut pas ouvrir les conventions! Ce serait ouvrir la porte à tous les abus, compromettre la sécurité d'emploi, etc.

« On pourrait me bumper à la porte, même avec cinq ans d'ancienneté! »

La Presse : Quelle est votre réaction devant les entreprises privées qui ferment leurs portes, réduisent leur personnel syndiqué, ou leur font choisir entre des réductions de salaires et... l'assurance-chômage?

« Euh!... »

« Ouais..., les employés du secteur privé, évidemment!... »

Rabais 16% à 37% «Harvey Woods» et «Hunt Club»

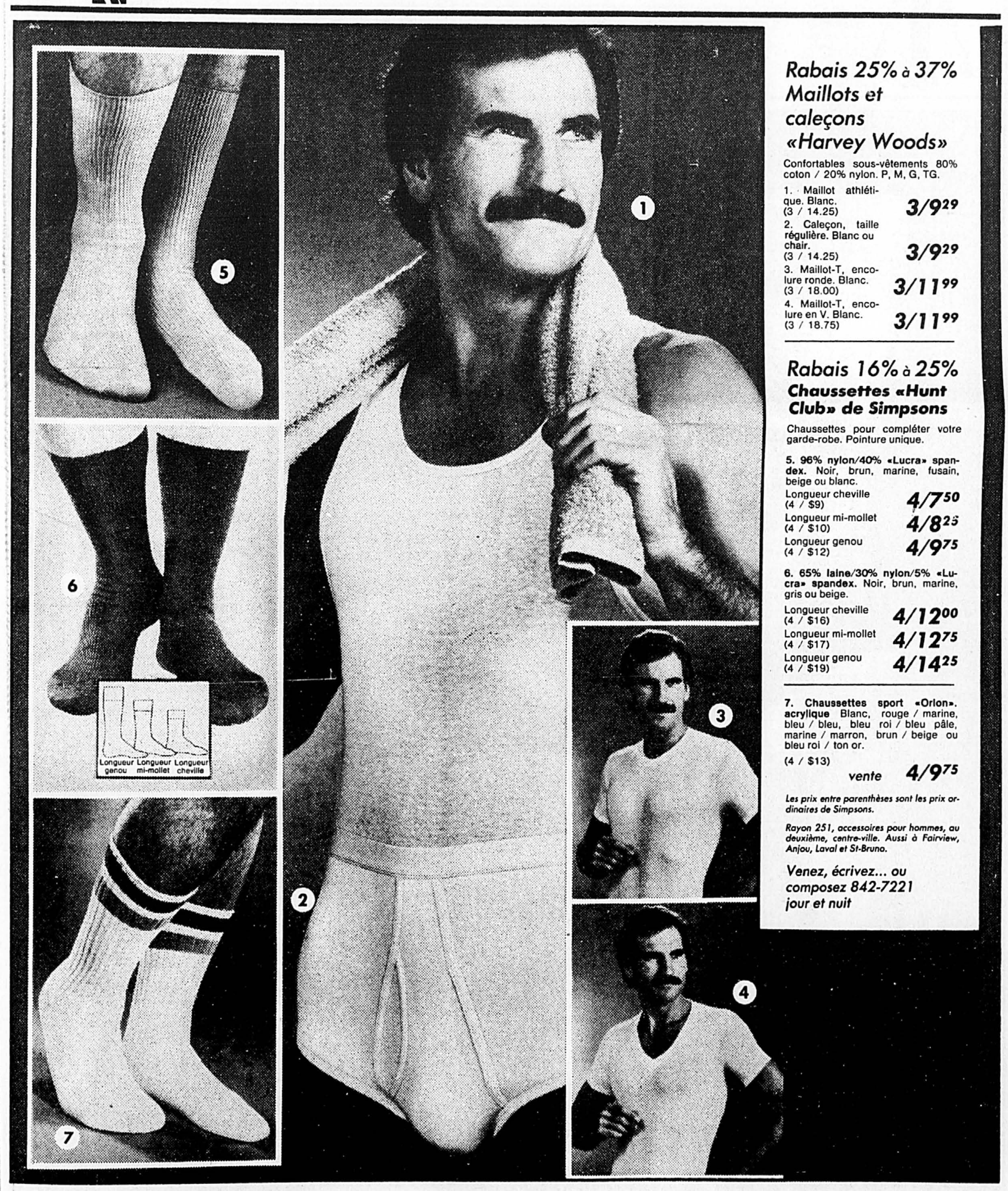

Rabais 25% à 37%
Maillots et caleçons «Harvey Woods»

Confortables sous-vêtements 80% coton / 20% nylon. P, M, G, TG.

1. Maillot athlétique. Blanc. (3 / 14.25) **3/9.29**
2. Caleçon, taille régulière. Blanc ou chair. (3 / 14.25) **3/9.29**
3. Maillot-T, encolure ronde. Blanc. (3 / 18.00) **3/11.99**
4. Maillot-T, encolure en V. Blanc. (3 / 18.75) **3/11.99**

Rabais 16% à 25%
Chaussettes «Hunt Club» de Simpsons

Chaussettes pour compléter votre garde-robe. Pointure unique.

5. **96% nylon/40% «Lucra» spandex.** Noir, brun, marine, fusain, beige ou blanc.
Longueur cheville (4 / $9) **4/7.50**
Longueur mi-mollet (4 / $10) **4/8.25**
Longueur genou (4 / $12) **4/9.75**

6. **65% laine/30% nylon/5% «Lucra» spandex.** Noir, brun, marine, gris ou beige.
Longueur cheville (4 / $16) **4/12.00**
Longueur mi-mollet (4 / $17) **4/12.75**
Longueur genou (4 / $19) **4/14.25**

7. **Chaussettes sport «Orlon». acrylique** Blanc, rouge / marine, bleu / bleu, bleu roi / bleu pâle, marine / marron, brun / beige ou bleu roi / ton or. (4 / $13)
vente **4/9.75**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Rayon 251, accessoires pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

UN DES MEILLEURS ACHATS «110»

Toutes ces cartes de crédit sont acceptées chez Simpsons–Carte d'Action Simpsons, carte La Baie, American Express, Visa et MasterCard.

Simpsons MD

Les Montréalais sur le pouce

Beaucoup de Montréalais n'avaient pas d'autres choix que de faire du pouce ce matin, et comme ils en sont à leur vingtième grève depuis 1965, ils semblent, d'après les réflexions entendues, s'y résigner non sans amertume.

« On s'y habitue, naturellement, mais cela n'en est pas moins un inconvénient », de dire une jeune étudiante habitant le nord de la ville et qui est venue en auto-stop jusqu'au centre-ville.

Elle était au nombre des 600,000 Montréalais qui normalement utilisent les transports publics et ont dû avoir recours à divers moyens pour se rendre à leur travail, les autobus et le métro ne circulant pas à cause de la grève illégale des employés d'entretien de la CTCUM. En effet, comme c'était à craindre, les chauffeurs d'autobus et de métro ont refusé de franchir les piquets de grève mis en place par les employés d'entretien.

« Je trouve inadmissible, d'ajouter la jeune étudiante désabusée, qu'ils réclament tant d'argent alors que l'on est en plein crise. Le gouvernement ne peut pas payer pour tout. »

La situation n'était pas meilleure pour les automobilistes, puisqu'un accident mineur survenu sur une grande voie rapide a bloqué la circulation, entraînant d'autres retards. Beaucoup d'automobiistes se plaignaient d'avoir dû stationner leurs véhicules très loin de leur lieu de travail. D'autres ont été contraints de marcher de longues distances pour parvenir à leur destination.

Pour plusieurs personnes, la seule solution est d'interdire les grèves parce qu'en plus des inconvénients, cela fait perdre de l'argent à beaucoup personnes.

Québec n'a pas encore trouvé « la » solution

QUEBEC (PC) — Le gouvernement n'a pas encore trouvé la solution pour régler les conflits sociaux engendrés par les négociations avec les syndiqués du secteur public, a admis hier le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

Lors d'un débat sur cette question réclamé par le député libéral Jean-Claude Rivest, de Jean-Talon, M. Parizeau a admis qu'il était partie à ces négociations depuis 17 ans, mais sans avoir pu trouver comment éviter les affrontements.

Le ministre a reconnu qu'il faudrait des changements dans les relations de travail entre le gouvernement et ses employés, mais que tous les gouvernements avaient échoué sur cette question depuis 1965.

Compte tenu de la situation économique qui prévaut en 1982, M. Parizeau a conclu que le gouvernement avait fait « preuve de responsabilité » en adoptant la loi 70, après que les syndicats eurent refusé de renégocier les augmentations de salaire consenties dans les conventions collectives signées en 1980.

De son côté, le député libéral Rivest a signalé que trois ministres du Travail du Parti québécois avaient promis des changements dans les relations de travail depuis 1976, mais que rien n'avait été fait à ce chapitre.

Le député a soutenu que les débrayages illégaux n'auraient pas eu lieu hier si le gouvernement n'avait pas adopté la loi 70 en juin dernier.

Au contraire, les syndiqués du secteur public auraient accepté un gel modulé de leur salaire, a-t-il dit.

Irresponsable

Quant au député indépendant de Sainte-Marie, l'ex-péquiste Guy Bisaillon, il a accusé le gouvernement d'avoir été irresponsable en n'appliquant pas le programme du Parti québécois au chapitre des relations de travail.

Ce programme prévoit l'établissement d'un climat de collaboration et de dialogue entre le gouvernement et les syndicats, ce qui n'a pas été fait, a-t-il soutenu.

M. Bisaillon s'est moqué du ministre des Finances pour n'avoir pas contribué à changer des mécanismes de négociation qu'il dit périmés depuis 15 ans.

SELON LE PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

Pour la protection du public, il faut abolir la publicité sur les médicaments

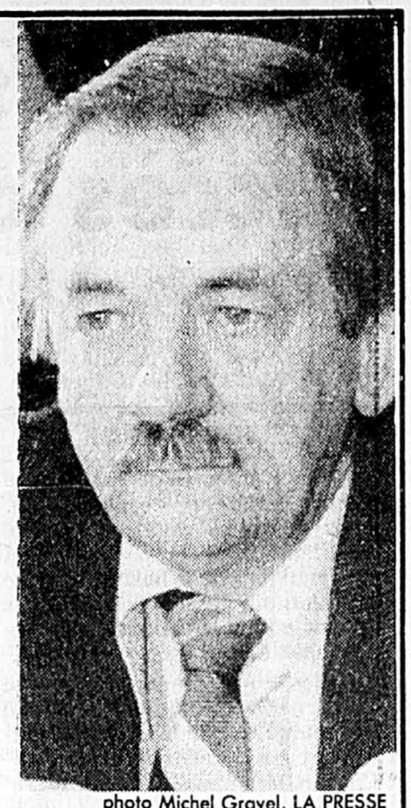

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Jean-Claude Marquis

■ (PC) — Aux grands mots les grands remèdes : il faut abolir toute publicité sur les médicaments et convaincre le public de consulter un pharmacien avant d'en consommer, a affirmé hier le président de l'Ordre des pharmaciens du Québec, M. Jean-Claude Marquis.

Il a repris lors d'une conférence de presse les propos tenus dans un mémoire soumis par l'Ordre au ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social ainsi que des ministres responsables des Affaires sociales, des Consommateurs et des Corporations professionnelles.

À l'aide d'exemples tirés de la publicité sur les médicaments dans les médias écrits et électroniques, M. Marquis a dénoncé les abus de l'industrie qui, selon lui, « encourage trop souvent la consommation de médicaments au détriment de la santé publique ».

« On interdit la publicité sur la tabac, l'alcool et les jouets et on aide le monde à se droguer. C'est absurde », a lancé M. Marquis.

Lobbying

Interrogé sur les causes de la tolérance gouvernementale vis-à-vis la publicité sur les médicaments, M. Marquis a pointé du doigt le lobbying incessant de l'industrie pharmaceutique.

« Pour vous montrer jusqu'où ils peuvent aller, ils ont suggéré au gouvernement fédéral des tests d'acceptation par le consommateur. L'industrie distribuerait gratuitement des échantillons de médicaments de goûts et de couleurs différents pour voir si le public aime ça, et comble d'irresponsabilité, la Direction générale de la protection de la santé (division du ministère de la Santé et du Bien-être social) a décidé d'examiner l'idée de plus près », a accusé M. Marquis.

Dans un communiqué, l'Ordre des pharmaciens a rappelé que les propos de son président rejoignaient une déclaration récente du solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan.

Le problème social que représente actuellement le détournement des drogues, avait noté M. Kaplan, peut être un effet indésirable des techniques de promotion qui ont fait du médicament un simple produit de consommation.

Médicaments « naturels »

M. Marquis a également fustigé la publicité sur les médicaments dits naturels. Il a rappelé qu'une intervention conjointe de son Ordre ainsi que de la Corporation des diététistes avait fait disparaître, en mars dernier, un produit supposé amaigrissant composé d'extraits de fèves, produit qui aurait toutefois exercé des effets dangereux.

« Ce charlatanisme déguisé que le gouvernement tolère sous prétexte qu'il ne faut pas brimer la liberté d'expression ne fait que frauder le consommateur en lui faisant gaspiller son argent. Mais dans trop de cas, il est excessivement dangereux », a-t-il affirmé.

M. Marquis a conclu : « Il faut que les gouvernements acceptent une fois pour toutes de prendre leurs responsabilités. Il faut enfin comprendre que la publicité et les médicaments constituent un mélange dangereux et intolérable qui doit être interdit ».

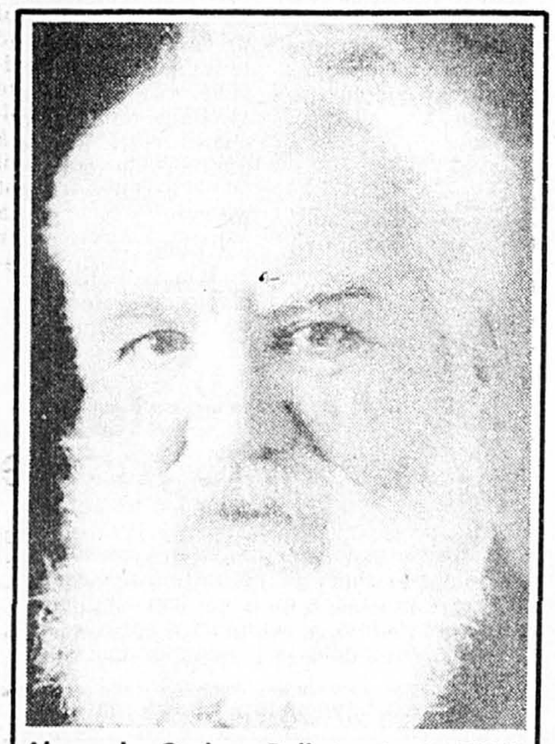

Alexander Graham Bell phototèque LA PRESSE

Graham Bell aurait vécu en Estrie

■ SHERBROOKE (PC) — Le célèbre chercheur et inventeur Alexander Graham Bell a-t-il vécu dans les Cantons de l'est au 19e siècle ?

C'est ce que laisse croire des objets découverts dans le grenier d'une maison de Kingsbury par son nouveau propriétaire, M. Raoul Ireland.

Il s'agit d'un coffre portant une étiquette référant au nom de Bell et à l'adresse de Kingsbury (Qué.), d'une grammaire gaélique et d'un livre de recettes édité à Boston ainsi que d'un coffret d'arme à feu également au nom de Bell.

La station CHLT-TV a télédiffusé mardi le premier reportage du reporter Marcel Gagnon sur ce sujet.

Il semble que M. Alexander Melville Bell, le père de l'inventeur, ait acquis en 1867 cette maison située presque en face du bureau de poste.

Un peu d'histoire

L'histoire dit que la famille Bell a quitté Londres pour s'installer à Bradford en Ontario en 1870 et qu'avant cette date, il serait venu prononcer des conférences. Mais les documents découverts à Kingsbury laissent croire que le père du célèbre inventeur avait un pied-à-terre au Québec à partir de 1867.

Alexander Graham Bell, qui s'occupait des affaires de son père à Londres, aurait pu venir faire un tour au Québec au cours de cette période.

« Une étude des archives pourrait permettre de soulever plusieurs questions et peut-être même réserver quelques surprises », affirme le reporter Marcel Gagnon.

Graham Bell, né en Ecosse en 1847 et mort au Canada en 1922, a été professeur à Boston et est l'inventeur du téléphone.

Le proprio devra attendre sa locataire « ratoureuse »

■ Un propriétaire peut demander la résiliation du bail d'un locataire pour retard dans le paiement de son loyer. C'est connu.

Ce que certains proprios oublient, à l'occasion, c'est que le locataire ainsi en défaut peut éviter cette résiliation en payant, avant jugement, le loyer dû et les intérêts exigibles.

C'est ce que vient de rappeler le juge Bernard Desjarlais, de la Cour provinciale, en faisant droit à l'appel d'une résidante de la rue Leber, qui avait été ainsi frappée d'éviction pour non paiement de son loyer. Elle avait toutefois fait parvenir son chèque, au dernier moment.

Devant la Régie des loyers, le propriétaire avait invoqué que ce n'était pas la première fois qu'elle agissait ainsi et qu'on devait mettre fin à ce stratagème. Tout en reconnaissant que la conduite de sa locataire pouvait être pour lui cause d'ennuis et même de préjudice, le magistrat conclut toutefois que l'inexécution répétée de ses obligations ne peut amener son expulsion, puisque l'article 28 de la loi permet justement d'agir ainsi.

AUX MEMES BAS PRIX QU'IL Y A UN AN

Rabais ⅓ sur «La-Z-Boy», durant la Vente Noël 110 chez Simpsons

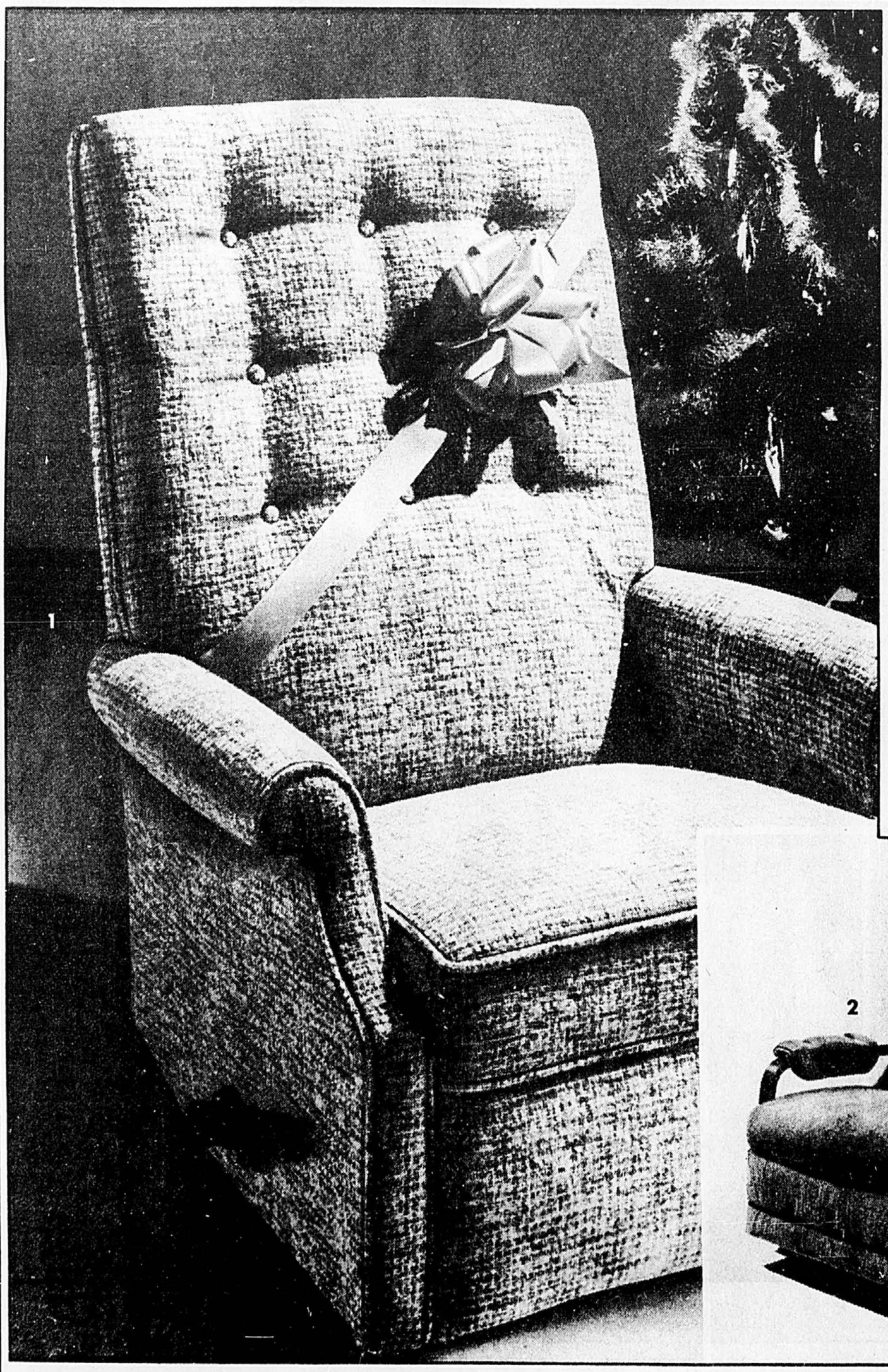

Un des meilleurs achats 110 de Simpsons.
Meilleure occasion
Meilleure qualité
Meilleurs prix

Détendez-vous dans un confortable fauteuil «Reclina-Rocker» de «La-Z-Boy»... vous pourriez presque vous endormir, n'est-ce pas ? Alors pourquoi ne pas vous faire plaisir, à vous et à toute la famille ?

($359)
Meilleur achat 110 Simpsons
239.33

1 FAUTEUIL BERÇANT INCLINABLE «RECLINA-ROCKER» AVEC APPUIS-BRAS ARRONDIS. Cadre bois dur massif, recouvrement «Herculon» oléfine très résistant. Dossier capitonné à boutons. Brun, no 41788; beige, no 41791; ou rouille, no 41792.

Meilleur achat 110 Simpsons
($469) **312.68**

2 FAUTEUIL BERÇANT INCLINABLE «RECLINA-ROCKER» DE STYLE CONTEMPORAIN. Recouvrement en nylon. Dossier capitonné à boutons. Appuis-bras bois dur fini chêne, coussinés. Pochette pratique sur le côté, pour revues. Rouille, no 45878; fauve, no 45529 ou brun, no 45868.

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 20 novembre (sauf s'il y a épuisement du stock).

Rayon 401, meubles, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

UN DES MEILLEURS ACHATS «110»

Simpsons MD

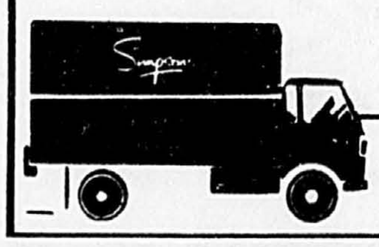

LE SERVICE DE LIVRAISON DE SIMPSONS EST AMENDÉ

Pour pallier aux coûts croissants de la livraison, des frais de service de $1 seront perçus sur tout colis de moins de $20 (livré dans la zone normale de Simpsons). Des frais de service additionnels de $1 seront ajoutés à toute commande payable à la livraison.

Marx s'indigne de la libération après 6 jours d'un condamné pour voies de fait

■ QUEBEC (PC) — Le critique libéral en matière de justice s'est indigné hier de ce qu'un homme condamné à six mois de prison pour voies de fait ait été relâché après seulement six jours de prison.

La situation est d'autant révoltante que durant ce temps des gens qui se trouvent en prison pour le non-paiement d'une contravention doivent purger leur peine jusqu'au bout, a dit le député de D'Arcy McGee Herbert Marx au cours d'une interview.

Le fait a été soulevé mardi par le juge Louis Fortin, qui a rappelé que l'homme, un citoyen de Portneuf, avait été condamné pour avoir frappé un hôtelier dans le visage à coups de bouteille de bière. L'hôtelier a perdu un oeil et sa longue convalescence l'a obligé à vendre son commerce.

L'homme aurait été relâché parce que la prison d'Orsainville était surpeuplée.

« Je pense que cette situation démontre que le ministre de la Justice Marc-André Bédard mine la crédibilité des tribunaux avec sa politique ou son absence de politique. »

M. Marx a rappelé que c'était lui qui avait recommandé au ministre de faire adopter une loi pour le non-emprisonnement pour non-paiement d'amende. Cette loi a été adoptée au mois de juin, mais n'entrera en vigueur qu'en janvier prochain.

Cette situation démontre aussi que le ministre de la Justice n'a pas de politique cohérente, s'il a une politique. Quelle est sa politique sur les prisons. C'est lui qui en est responsable. Quelles directives a-t-il donné aux prisons du Québec. Est-ce qu'il a une politique définie et écrite? demande M. Marx.

Comment se fait-il qu'un comité de la prison relâche quelqu'un comme ça pendant que des gens condamnés pour des infractions mineures doivent purger leur peine entière?

S'il fallait relâcher une personne de ce genre, ce serait à la Commission des libérations conditionnelles de prendre la décision, a-t-il dit.

« Au moins le cas sera examiné. La population au Québec ne comprend pas cette incohérence de la politique du ministère de la Justice. C'est au ministre Bédard de faire quelque chose dans ce domaine », a dit M. Marx, qui a ajouté :

« Il manque de politique dans beaucoup de domaines parce que le ministre de la Justice est surchargé de travail. Il est ministre de la Justice, ministre de la Réforme électorale, organisateur en chef au Lac-Saint-Jean, député de Chicoutimi, et bras droit du premier ministre.

« Il n'a pas le temps de s'occuper de tout. Je ne comprends pas qu'un ministre débordé comme M. Bédard n'ait pas d'adjoint parlementaire. Tous les ministres ont des adjoints parlementaires, sauf le ministre qui est le plus débordé. »

Si le ministre de la Justice avait un adjoint parlementaire, ou s'il y avait encore un solliciteur général, peut-être que cela lui permettrait de s'occuper davantage des affaires de la Justice, dont il n'a pas le temps de s'occuper maintenant, a conclu M. Marx.

Cas troublant d'un ex-agent de la GRC qui aurait trahi

■ Le ministère fédéral de la Justice a été prié d'enquêter au sujet d'un ancien caporal des services de sécurité de la Gendarmerie royale qui dit avoir dénoncé un agent double au KGB soviétique contre la somme de $2,500.

La demande a été présentée par le solliciteur général, M. Robert Kaplan, le lendemain que l'homme, portant une perruque et une fause moustache pour ne pas être reconnu, ait divulgué son méfait lors d'une entrevue accordée à une chaîne de télévision, mardi soir.

Interrogé à ce propos aux Communes par M. Allan Lawrence, député conservateur, M. Kaplan a répondu que la GRC avait été mise au courant de cette affaire en 1977, mais qu'elle n'avait pas assez de preuves pour engager des poursuites contre le caporal aux termes de la Loi sur les secrets officiels ou du code criminel.

La commission royale McDonald, qui a porté sur les agissements de la GRC, était également au courant de l'incident, mais elle n'a recommandé aucune inculpation, a ajouté le ministre.

Les députés conservateurs Allan Lawrence et Elmer MacKay ont demandé à M. Kaplan d'expliquer pourquoi l'homme n'avait jamais été poursuivi ou nommé publiquement. M. MacKay a laissé entendre que le gouvernement protégeait l'homme en question en ne révélant pas son nom, et M. Lawrence a critiqué le fait qu'il pourrait continuer à tirer avantage de son acte de traitrise.

Au cours de l'entrevue, l'ex-agent de la GRC a déclaré qu'il travaillait dans les services de contre-espionnage au début des années cinquante lorsque l'agent soviétique Gideon est devenu un agent double. Il a dit avoir informé l'ambassade soviétique de l'identité de l'agent double et Gideon fut renvoyé à Moscou où, croit-on, il a été exécuté. L'agent de la GRC a été par la suite licencié pour avoir émis des chèques sans provision.

Gants pour dames... en vedette chez Simpsons!

Un des meilleurs achats 110 de Simpsons
Meilleure occasion
Meilleure qualité
Meilleurs prix

En vedette, chez Simpsons, des gants de ville de haute qualité, aux riches coloris et d'un confort toujours apprécié. Et nos prix spéciaux vous plairont sûrement. Pointures 6½, 7, 7½, 8 (sauf indication contraire).

27.99 *Meilleur achat 110 Simpsons*
1. GANTS EN PEAU D'AGNEAU, LONGUEUR 3 BOUTONS. Doublure acrylique. Noir, brun foncé, gris argent ou bourgogne.

25.99 *Meilleur achat 110 Simpsons*
2. GANTS EN CUIR, EXCLUSIFS À SIMPSONS. Longueur 3 boutons, doublure acrylique. Noir, brun, bleu ardoise, rouille ou taupe.

27.99 *Meilleur achat 110 Simpsons*
3. GANTS EN PEAU D'AGNEAU, DOUBLURE SOIE. Longueur 3 boutons. Noir, brun foncé, taupe, gris argent ou bourgogne.

19.99 *Meilleur achat 110 Simpsons*
4. GANTS EN CUIR D'AGNEAU avec doublure peluche acrylique. Noir, brun, bourgogne, chameau ou gris. P(6-6½), M(7), G(7½-8).

16.99 *Meilleur achat 110 Simpsons*
5. GANTS SANDWICH «DEERTEX» EN PEAU DE PORC, poignets et côtés acrylique. Exclusivité Simpsons. Noir, brun, bourgogne, taupe, gris ou marine. Pointure unique.

21.99 *Meilleur achat 110 Simpsons*
6. GANTS EN PEAU DE PORC, EXCLUSIFS À SIMPSONS. Longueur 2 boutons, doublure acrylique. Liège foncé.

15.99 *Meilleur achat 110 Simpsons*
7. GANTS TRICOT AVEC PAUME CUIR DE PORC SUÉDÉ. Longueur 8 boutons. Laine d'agneau/angora/nylon. Taupe, noir, brun ou gris. Pointure unique.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 20 novembre (sauf s'il y a épuisement du stock).
Rayon 230, gants pour dames, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

UN DES MEILLEURS ACHATS «110»

Toutes ces cartes de crédit sont acceptées chez Simpsons — Carte d'Action Simpsons, carte La Baie, American Express, Visa et MasterCard.

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

Simpsons MD

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine, Montréal, Québec H3B 3Y7
FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne, Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou, Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour, Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades, St-Bruno, Québec J3V 5J9
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895, rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5 (Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons)
Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30
Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h
Samedi: de 8h30 à 16h30

Le jury délibère, la greffière tricote

■ Un médecin a été appelé à la cour, vers 19h30 hier soir, pour examiner l'un des membres du jury au procès Dubois-Belzil-Dubeau, une jeune femme qui souffrait d'un vilain mal de gorge, un mal qui ne l'empêche toutefois pas de poursuivre sa tâche.

MARTHA GAGNON

En présence des accusés et des avocats, le médecin d'Urgence-santé a expliqué au juge Gérald Ryan qui préside le procès depuis plus de deux mois, que le juré numéro quatre avait une pharyngite bénigne qui ne nécessitait même pas d'antibiotiques. Il s'est toutefois offert pour aller lui-même chercher certains remèdes qui permettraient d'éviter les complications et de soulager la malade.

Yvon Belzil, Claude Dubois et Claude Dubeau sont apparus le sourire aux lèvres, l'air détendu. C'était la première fois qu'ils étaient appelés en cour depuis que les jurés se sont retirés pour décider de leur sort.

L'incident a provoqué l'arrêt des délibérations à 21 heures, les jurés préférant se reposer après avoir discuté durant plus de six heures dans la salle du Palais de justice réservée à cet effet.

Au quatrième étage, c'est le calme plat depuis que les jurés délibèrent. Les curieux sont disparus, la femme de Claude Dubois, Madeleine, est maintenant absente et il ne reste plus que l'un des frères de l'accusé, René, qui a passé la journée d'hier à faire les cent pas dans le corridor. A un certain moment, «Tirouge Doucet», un ami qui a déjà témoigné devant la CECO et qui avait été décrit comme un « collecteur » de prêts pour les Dubois, est venu lui tenir compagnie. Pendant ce temps, dans la salle d'audience 4.01 la greffière passait le temps en tricotant.

Les jurés reprennent leurs discussions à 10 heures ce matin. Il s'agit de la deuxième journée de délibération. Comme on le sait, ils doivent décider si le trio Dubois-Belzil-Dubeau est coupable ou non du meurtre de Richard Desormiers, le beau-frère de Frank Cotroni, et de Jacques-André Bourassa, le gérant du cabaret Mon Pays.

Forage offshore : les risques font partie du job

■ SAINT-JEAN-DE-TERRE-NEUVE (UPC) - Un administrateur de la compagnie Mobil Oil Canada a déclaré hier, devant les membres de la commission royale qui fait enquête sur le naufrage de l'Ocean Ranger, que le forage offshore s'accompagnait toujours de risques, mais que cela ne constituait pas une raison suffisante pour suspendre le forage l'hiver.

Stephen Romansky, directeur des opérations de la compagnie pour la côte est, a souligné à ce propos que Mobil Oil en était à sa quatrième saison sur les bancs de Terre-Neuve. Tout en admettant qu'il serait difficile d'abandonner une plate-forme de forage par mauvais temps, M. Romansky a souligné qu'il demeurait toujours des chances de mener à bien une telle opération, et que les risques avaient de tout temps fait partie intégrante de la navigation.

Les six commissaires ont pris connaissance, récemment, de rapports mentionnant l'existence de nouveaux systèmes de lancement des chaloupes de sauvetage qui, selon certains témoins, auraient permis de sauver plusieurs vies lors de la tragédie de l'Ocean Ranger.

M. Romansky a soutenu néanmoins que Mobil Oil possédait le meilleur système disponible à l'heure actuelle, et que les autres n'en étaient encore qu'au stade expérimental.

Il a rappelé cependant qu'après le désastre, survenu le 15 février dernier, la compagnie avait décidé d'intensifier ses mesures de sécurité, et qu'elle allait équiper sous peu les remorqueurs qui alimentent les plates-formes offshore de canots de sauvetage ultra-rapides, munis de dispositifs permettant de faire obstacle à l'hypothermie. Les autopsies pratiquées sur les corps des 22 victimes recouvrées après le naufrage ont établi que la plupart des naufragés ne s'étaient pas noyés mais étaient morts de froid.

Vente "Rénovation"

aux 5 magasins Simpsons (sauf indication contraire).

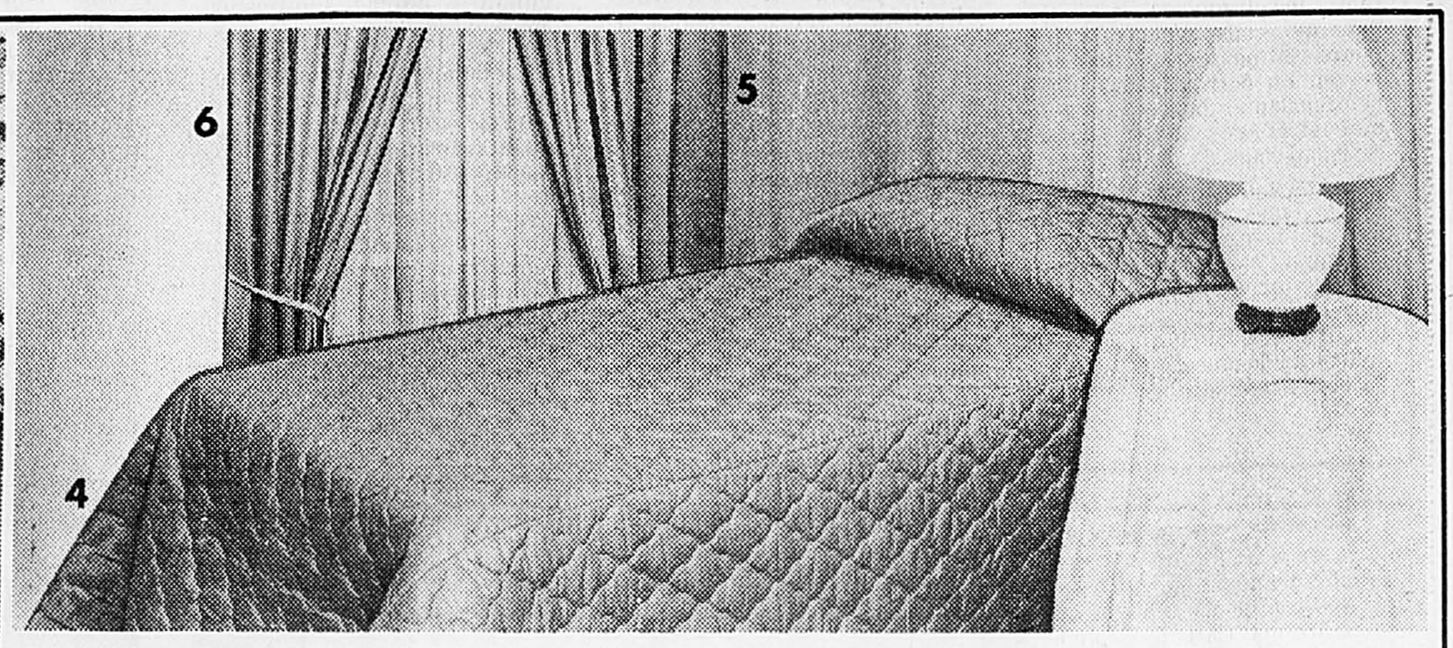

Rabais 50%

COUVRE-LIT ET TENTURES «ROMANCE». Couvre-lit en polyester, coins arrondis. Tentures non doublées à têtes à plis pincés. Bleu, martini, expresso, champagne ou melon.

Centre-ville seulement

4. Jumeau	(69.98)	34.99
4A. Double	(79.98)	39.99
4B. Queen	(89.98)	44.99
4C. Tentures, 75" x 95"	(59.98)	29.99 pai.

Rabais 40%

RIDEAUX «WILLOW» EN POLYESTER DIAPHANE. Ampleur 3 pour 1. Beige ou blanc.

5. 72" x 63"	(35.98)	21.58 pai.
5A. 72" x 94"	(39.98)	23.98 pai.
5B. 96" x 94"	(54.98)	32.98 pai.
5C. 144" x 94"	(79.98)	47.98 pai.

Rabais 30%

TENTURES «CHAMPLAIN» EN SATIN ANTIQUE. Rayonne / acétate, doublure coton. Têtes à plis pincés. Ivoire, verge d'or, brun, vert, bleu ou rose foncé.

6. 75" x 95"	(129.98)	90.98 pai.
6A. 100" x 95"	(179.98)	125.98 pai.
6B. 150" x 95"	(249.98)	174.98 pai.

Rabais 50%

6C. STORES VERTICAUX en «PVC». (Non représentés). Disponibles en 4 formats. Blanc ou ivoire. 23 seulement.

(159.98 à 249.98) *vente 79.99 à 124.99*

Centre-ville seulement
Pour achat en personne seulement.

Rabais 34.99 à 44.99

6D. COUVRE-LIT «SAN JUAN» GENRE BERBÈRE. (Non représenté). 37% rayonne / 36% polyester / 33% coton / 4% acrylique. Rayures beige.

Double	(59.99)	25.00
Queen	(69.99)	25.00

Centre-ville seulement.
Pour achat en personne seulement.

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.
Rayon 385, tentures, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno, (sauf indication contraire).

(Non représentées).

Rabais 9.98 à 39.98

Rabais 39.98

Carpettes à motifs. 100% acrylique. 69 x 130 cm. 100 seulement.

(49.98) *vente $10*

Rabais 9.98 à 17.98

Carpettes «Olympus». Nylon envers caoutchouc. 100 seulement.

53 x 91 cm	(14.98)	$5
68 x 114 cm	(22.98)	$5

Rabais 14.98 à 39.98

Carpettes «Brazilian Collection». Motif chinois ou «Kirman». 75% coton/25% rayonne. Blanc ou ivoire. Dimensions variées. 100 seulement.

(34.98 à 59.98) *vente $20*

Centre-ville seulement. Pour achat en personne seulement.

Rabais 30%

7. SUR TOUS LES TAPIS ORIENTAUX EN STOCK. 100% laine. Faits à la main. Dimensions et couleurs variées.
Centre-ville seulement.

(Non représentée)

Rabais 25%

MOQUETTE «CROSSLEY KARASTAN» INSTALLÉE. Thibaude et main-d'oeuvre incluses. Téléphonez au magasin Simpsons le plus près de chez-vous pour le service à domicile.
Veuillez noter: Frais supplémentaires pour installation sur escalier, entrées ouvertes ou sur béton.

(44.23) *vente 33.17 m²*

7A. «TUDOR HOUSE» — Moquette polyester «Trevira Star», 11 coloris.

(34.23) *vente 25.67 m²*

7B. «ROXBOROUGH». Polyester «Trevira Star». 11 couleurs.

Rabais 30%

TAPIS GENRE BERBÈRE DE GRÈCE. Beige ou brun.

7C. 80 x 150 cm	(99.99)	69.99
7D. 170 x 240 cm	(299.99)	209.99
7E. 240 x 340 cm	(599.99)	419.99

Rayon 376, tapis, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno (sauf indication contraire).

Rabais 25%

MATELAS OU SOMMIERS-TAPISSIER «BURRELL». Protège-bords, «flexolators» de chaque côté et coussinet isolant polyester.

Rabais 25%

«NURSE'S CHOICE». Support moyennement ferme. Construction 264 ressorts, calibre 13 (basé sur format double). Épais coussinage feutre de coton.

1. Matelas ou sommier, jumeau	($140)	105.00
1A. Matelas ou sommier, double	($160)	120.00

Rabais 25%

«POSTURE QUILT SUPREME». Support très ferme. Construction 312 ressorts, calibre 12 (basé sur format double). Épais coussinage et feutre blanc comprimé.

2. Matelas ou sommier, jumeau	($160)	120.00
2A. Matelas ou sommier, double	($180)	135.00
2B. Matelas et sommier, Queen	($410)	307.50

Rabais 25%

«THE GALAXY». Support moelleux. Construction 312 ressorts, calibre 12 (basé sur format double). Bordure à fil métallique calibre 6 sur dessus et dessous et fil métallique calibre 8, au centre.

3. Matelas ou sommier, jumeau	($180)	135.00
3A. Matelas ou sommier, double	($210)	157.50
3B. Matelas et sommier, Queen	($490)	367.50

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.
Rayon 401, meubles, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit (sauf indication contraire).

Venez célébrer avec nous une nouvelle présentation-mode jusqu'au 13 novembre 1982, chez Simpsons, centre-ville

Nouveau... spécialement pour vous, la femme d'aujourd'hui!

Le rez-de-chaussée... de la tête aux pieds, tous les accessoires pour une allure-mode totale. Bas, chapeaux, sacs à main... vêtements-mode, lingerie, parfums, produits de beauté de tout genre. Le tout dans un nouveau décor fascinant qui représente une façon unique de faire ses emplettes, c'est-à-dire facilement... le rez-de-chaussée chez Simpsons.

Au troisième, le Salon de la fourrure... élégant et attrayant, le décor inédit pour choisir vos somptueuses fourrures.
Éclairage discret, ambiance intime et détendue... l'endroit idéal pour faire ce placement fort important en toute quiétude. On y trouve aussi le **Salon Vendôme...** dernier mot de la mode sophistiquée. Des coordonnés sport aux tenues de soirée sans oublier les accessoires, y compris les chaussures. Un décor conçu pour la femme avisée d'aujourd'hui.

Vous pourrez choisir en toute quiétude, au rayon des **chaussures pour dames,** les souliers ou les bottes les plus à la mode.

Et au deuxième, **La Bonne Bouffe...** un nouveau concept de restaurant genre cafétéria. Une ambiance confortable et détendue... où vous prendrez le temps de déguster un repas savoureux ou de manger en vitesse.

La Boutique Seigneur a aussi été rénovée, conçue pour celui qui apprécie les classiques. Élégants coordonnés et vêtements sport de marques réputées. Pour cette occasion spéciale, pour une tenue qui sort de l'ordinaire... venez jeter un coup d'oeil à la Boutique Seigneur au deuxième.

Échantillons de parfums prestigieux

Participez au concours des parfums et vous pourriez gagner un des 3 prix suivants: $175, $150 ou $100 de produits «Yves St-Laurent», «Lanvin», «Hermès» ou «Enjoli».

Jusqu'au 13 novembre, au rez-de-chaussée. Le tirage aura lieu le lundi 15 novembre à 11h.

«Tuxedo»
Le nouvel arôme de «Lauren». Offre-boni avec achat.
Jusqu'au 13 novembre, au rez-de-chaussée.

Michel Robichaud, de Montréal sera chez Simpsons le 11 novembre, de 11h30 à 14h, au rez-de-chaussée.

«Shiseido 110»
fête son anniversaire avec Simpsons. Ses artistes en maquillage et conseillères vêtues de kimonos seront là pour vous aider. Jusqu'au 13 novembre, au rez-de-chaussée.

«Elizabeth Arden»
L'artiste maquillage spécial, Michel Campeau vous conseillera sur les nouvelles méthodes en maquillage. Prime avec achat.
Jusqu'au 13 novembre de 12h à 14h, au rez-de-chaussée.

«Pavlova»
nous envoie une jolie ballerine pour fêter avec Simpsons.
les 11 et 12 novembre, de 16h à 20h;
le 13 novembre, de 12h à 14h, au rez-de-chaussée

Simpsons MD